



Diagnostic patrimonial du Centre-Essonne

Cantons de Dourdan et de Saint-Chéron

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

 **île de France**

Conseil régional d'Île-de-France

Unité société
Direction de la culture, du tourisme, du sport et des loisirs
Service patrimoines et inventaire
115, rue du bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 / www.iledefrance.fr

**DIAGNOSTIC PATRIMONIAL CENTRE ESSONNE
CANTONS DE DOURDAN ET DE SAINT-CHÉRON**

SYNTHESE GENERALE

Étude réalisée par **Maud Marchand**, chargée de mission,
et **Suzanne Choureau**, stagiaire

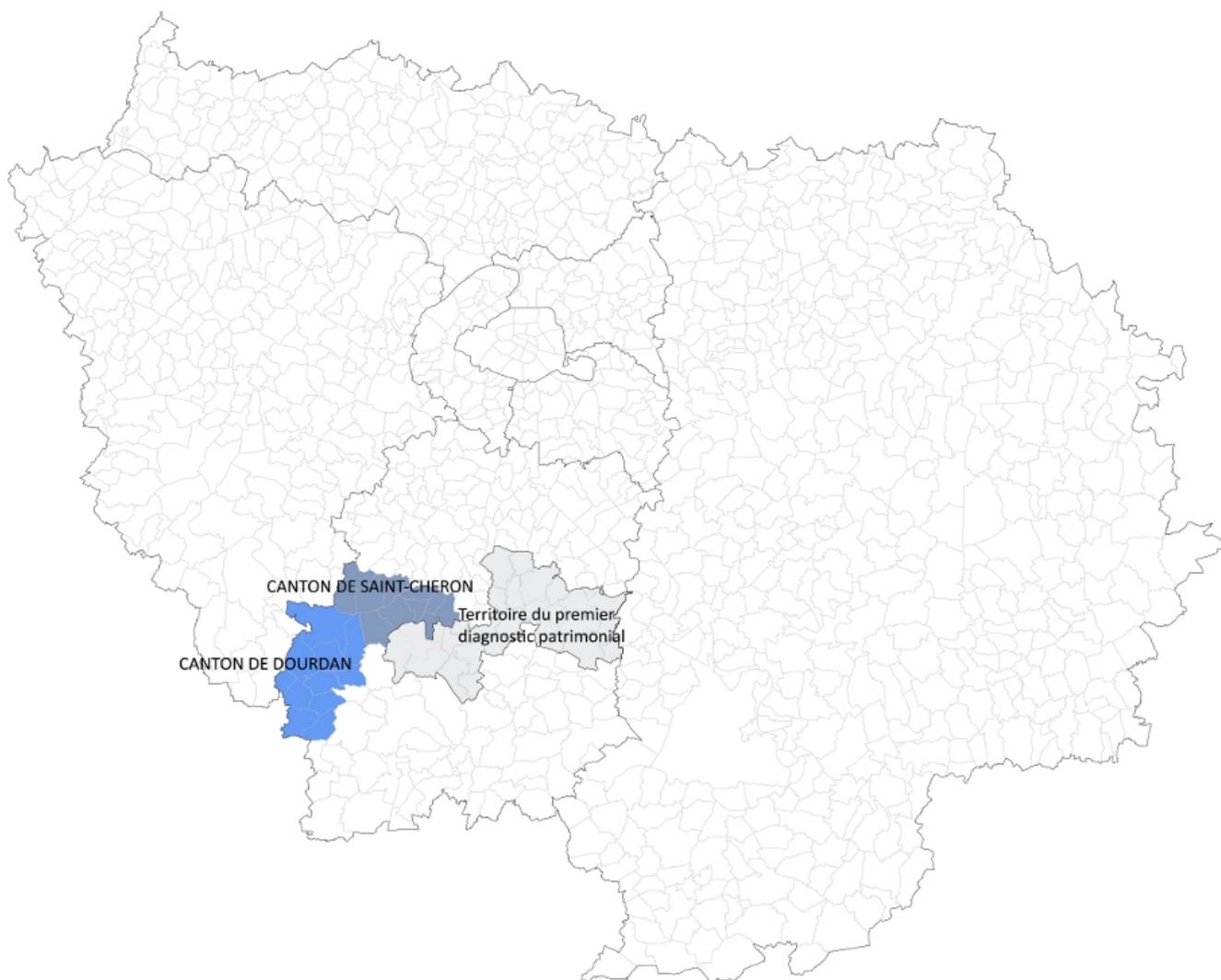
Sous la direction d'**Arlette Auduc**, conservateur en chef du patrimoine, chef de service

Avec la participation de **Diane Betored**, cartographe,
Philippe Ayrault, photographe,
Martina Peltola et **Alexandra Olivares**, stagiaires

En couverture : extrait de la carte de Cassini, actuel canton de Dourdan © Archives nationales, département des Cartes et Plans

SOMMAIRE

CONTEXTE DE L'ETUDE	5
LE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL EN CENTRE-ESSONNE : OBJECTIFS	6
METHODOLOGIE	7
1. LES ÉTAPES DU TRAVAIL	7
1. Phase préparatoire	7
2. Phase de terrain	8
3. Phase de restitution	11
2. LA FORME DU RENDU	12
PRESENTATION DU TERRITOIRE	13
1. TRAITS MAJEURS DU TERRITOIRE	14
1. Dourdan et Saint-Chéron, des cantons entre Beauce et Hurepoix	14
2. Délimitations, découpages, situation	14
3. Démographie	16
4. Conséquences des évolutions démographiques sur le foncier	18
2. LES SOUS-ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES	21
1. Les vallées	21
2. Le plateau de Beauce	33
3. Les plateaux d'Étréchy et de Vert-le-Grand	40
ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL	42
1. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE	42
1. Résultats de l'enquête de terrain	42
2. Les matériaux prédominants	46
3. Patrimoine et paysage bâti	48
2. ANALYSE TYPOLOGIQUE	53
1. Fermes	53
2. Maisons rurales	64
3. Cours communes	72
4. Maisons de bourg et maisons de bourg à porte charretière	74
5. Maisons à boutique et maisons d'artisans	79
6. Immeubles	81
7. Pavillons	82
8. Villas	86
9. Maisons de notable	93
10. Châteaux	97
11. Patrimoine religieux	100
12. Patrimoine civil et public	106
13. Patrimoine ferroviaire	111
14. Patrimoine lié à l'eau	113
15. Patrimoine industriel	117
3. ÉTAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE ET DÉNATURATIONS OBSERVÉES	120
4. LA PÉRIURBANISATION EN CENTRE ESSONNE : QUELQUES PISTES D'ANALYSE	121
PROPOSITIONS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES	123
1. UN INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE DOURDAN	123
2. LA POURSUITE D'UN DIAGNOSTIC PATRIMONIAL SUR LA BEAUCE	124
3. LE CAS DE LA VALLÉE DE L'ORGE	124
PAYSAGES D'ESSONNE – DE SEUIL EN SEUILS	126
GLOSSAIRE ILLUSTRÉ	127



Les diagnostics patrimoniaux du centre de l'Essonne dans leur contexte francilien

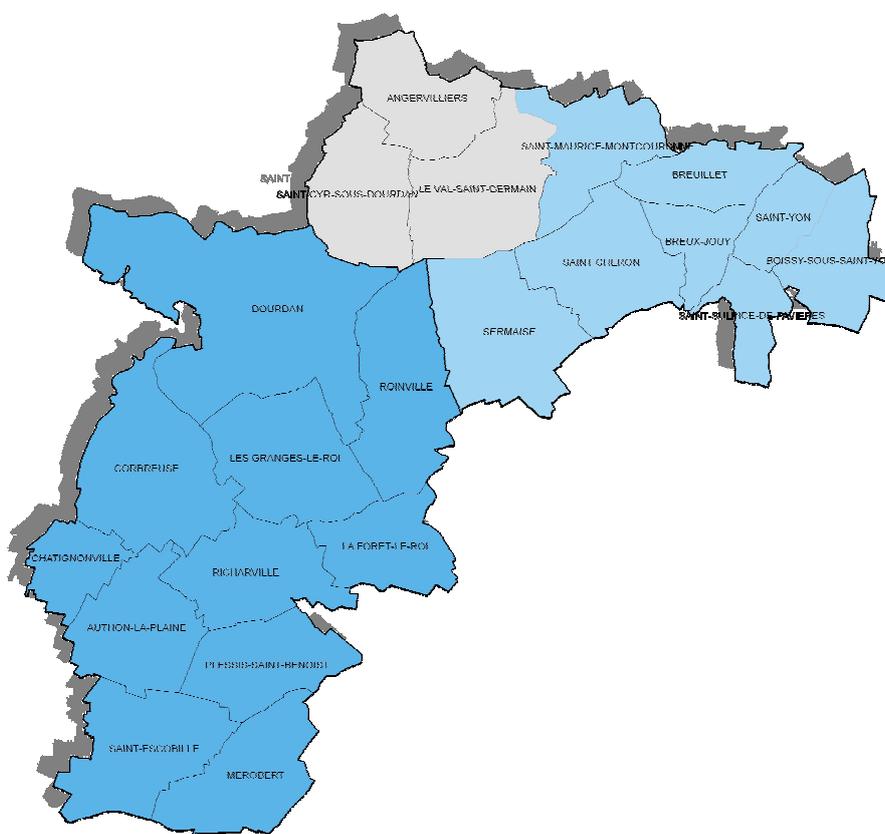
CONTEXTE DE L'ETUDE

En 2008, une convention signée entre le Conseil général de l'Essonne et le Conseil régional d'Île-de-France a conduit à la réalisation d'un premier diagnostic patrimonial sur trois cantons du centre du département, Étréchy, Mennecy, Brétigny-sur-Orge. Menée en neuf mois sur vingt-neuf communes, cette étude a permis d'identifier 2 389 éléments patrimoniaux, de dessiner les principales caractéristiques du territoire et de mettre en lumière les transformations subies par le patrimoine architectural, soumis aux effets conjoints de la périurbanisation et de la déprise agricole.

L'une des préconisations du rapport final consistait à étendre le diagnostic patrimonial aux deux cantons adjacents afin d'obtenir une vision d'ensemble du centre de l'Essonne. Une nouvelle convention signée en 2010 entre le Département et la Région prévoit ainsi d'étudier les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

S'étendant sur 233,32 km² et comptant 42 641 habitants en 2008, ces deux cantons comprennent vingt-deux communes, dont trois (en gris sur la carte ci-dessous) ont déjà fait l'objet d'un diagnostic patrimonial en 2008, commandé par le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse lors des études préalables à son extension.

Le diagnostic des dix-neuf communes restantes a été effectué en sept mois, de janvier à juillet 2011. Il a été accompagné d'un travail photographique sur les paysages, mené de manière autonome par Philippe Ayrault, photographe au sein du Service Patrimoines et Inventaire, et de plusieurs campagnes photographiques ponctuelles, réalisées en urgence sur des éléments patrimoniaux repérés au cours du diagnostic et identifiés comme menacés.



LE DIAGNOSTIC PATRIMONIAL EN CENTRE-ESSONNE : OBJECTIFS

Les diagnostics patrimoniaux successifs menés en Essonne sont le résultat d'une démarche de partenariat associant Conseil général et Conseil régional. Ils ont pour origine une commande faite par le Département au Service Patrimoines et Inventaire, destinée à obtenir rapidement un outil argumenté d'aide à la gestion patrimoniale et urbanistique du territoire, qui s'adresse aux élus et aux collectivités.

Réalisés dans des délais restreints, ces diagnostics donnent aux communes concernées un premier aperçu de leur patrimoine et dessinent des pistes d'analyse quant aux évolutions du bâti. Ils offrent donc aux élus qui le souhaitent des clés pour la compréhension et la connaissance des phénomènes urbains et des enjeux patrimoniaux de la zone étudiée. Les diagnostics patrimoniaux peuvent ainsi servir de fondement à des projets de gestion raisonnée du bâti ou de renouvellement des documents d'urbanisme. Ils permettent d'avoir une vision globale du patrimoine sur un territoire élargi, dans un objectif opérationnel.

Le choix du terrain n'a pas été effectué au hasard : si le centre de l'Essonne a plus particulièrement retenu l'attention, c'est qu'il est aujourd'hui soumis à des phénomènes dont l'étude et la maîtrise sont au cœur des priorités des deux partenaires. Il s'agit en effet d'un territoire en pleine mutation, qui connaît actuellement une urbanisation rapide qui s'étend du nord au sud et touche des communes jusque-là à dominante rurale et déjà fragilisées par la déprise agricole. La réduction de la part de l'agriculture dans l'économie conduit ainsi de plus en plus fréquemment à l'abandon de l'activité de culture ou d'élevage. Les espaces autrefois agricoles se transforment en réserves foncières périurbaines, le bâti agricole est reconverti ou abandonné. Parallèlement, la structure socioprofessionnelle de la population change : le développement du secteur tertiaire a mis fin à la société paysanne et rurale, fortement ancrée localement ; les habitants du territoire n'y sont souvent plus aujourd'hui que des résidents. Le bâti traditionnel, ayant perdu sa fonction d'origine, s'avère alors inadapté aux besoins et exigences de l'habitat moderne, à vocation exclusivement résidentielle : il en résulte des modifications souvent irréversibles sur sa structure même. Enfin, le centre de l'Essonne est un espace largement soumis à la périurbanisation et par conséquent à la pression foncière, où le bâti se densifie et s'étale tout à la fois. Promoteurs et aménageurs y trouvent encore aujourd'hui les surfaces nécessaires à l'aménagement de ZAC ou de lotissements pavillonnaires, qui modifient en profondeur le territoire.

L'enquête réalisée permet donc à la fois d'accompagner et d'anticiper les transformations en cours, en identifiant les traits morphologiques, architecturaux et patrimoniaux qui caractérisent les communes, en mettant en lumière les éléments remarquables ou exceptionnels qui les composent et en indiquant quelles sont les modifications, souvent évitables, parfois réversibles, qui nuisent au bâti et aux paysages.

Par ailleurs, l'ensemble des études menées sur le centre de l'Essonne permettra de fonder scientifiquement le choix d'une aire géographique plus précise sur laquelle pourra être menée une étude plus approfondie du type inventaire topographique du patrimoine. Il est en effet important de signaler que la réalisation d'un diagnostic patrimonial ne saurait remplacer la conduite d'une opération d'inventaire topographique : faute de temps, les analyses architecturales, typologiques et paysagères menées dans le cadre d'un diagnostic restent incomplètes, d'autant plus que le recensement est exclusivement effectué depuis le domaine public.

METHODOLOGIE

Si le diagnostic patrimonial n'est pas une opération d'inventaire, il s'en inspire cependant pour ce qui est de la démarche¹ et de la volonté d'exhaustivité : il consiste ainsi à recenser l'ensemble du patrimoine *in situ*, à l'exclusion des objets mobiliers, des éléments archéologiques² et du patrimoine de collection (celui des musées ou des archives) et à évaluer le « potentiel » patrimonial.

La limite chronologique du recensement a été fixée à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette date correspond en effet à une rupture architecturale, mais aussi à une mutation profonde des processus d'urbanisation du territoire.

1. LES ÉTAPES DU TRAVAIL

Le travail a été mené de manière systématique, exhaustive et identique pour l'ensemble des communes concernées. Il est scindé en trois grandes phases, dont la durée respective varie selon la taille de la commune :

- recherches documentaires et préparation des enquêtes de terrain (phase préparatoire) ;
- recensement des éléments patrimoniaux (phase de terrain) ;
- saisie des données et élaboration des documents de synthèse (phase de restitution).

1. Phase préparatoire

Recherches documentaires

En raison du temps imparti, les recherches documentaires et archivistiques ont nécessairement été limitées. Cependant, afin d'obtenir un premier aperçu documenté des communes avant d'aborder la phase de terrain et de pouvoir construire des outils d'analyse opérationnels et efficaces, quelques sources et documents sont indispensables pour une approche historique et patrimoniale du territoire. Il s'agit principalement³ :

- de documents cartographiques anciens, et en premier lieu, du cadastre dit « napoléonien », établi pour les cantons de Dourdan et de Saint-Chéron à la fin des années 1820. Les matrices cadastrales n'ont en revanche pas été consultées. Ont aussi été pris en compte des documents issus du fonds du Département des Cartes et Plans de la Bibliothèque nationale de France, notamment les cartes au 1 :25 000, dressées pendant la Seconde Guerre mondiale ou dans les années qui suivent.
- de la Monographie de l'Instituteur, écrite pour chaque commune en 1899.
- des dossiers de préinventaire, datant des années 1970.

¹ La méthode a en effet été élaborée d'après la démarche du « recensement », bien connue des services d'Inventaire. Elle se caractérise par une exploitation limitée des sources et documents, le choix de critères d'analyse restreints, mais aussi par l'exhaustivité des éléments recensés. Cette approche permet également de donner une première hiérarchie des objets patrimoniaux en dégagant les plus remarquables. Il s'agit bien là des principes fondamentaux du diagnostic. Mais sa démarche actuelle doit également beaucoup à une première expérimentation menée en 2008 par l'agence d'architectes Kargo, accompagnée de Roselyne Bussière, conservatrice au sein du Service Patrimoines et Inventaire de la région Île-de-France, sur une quarantaine de communes rurales des Yvelines et de l'Essonne à l'occasion de la révision de la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. C'est à ce moment-là que les étapes précises du travail de diagnostic et les conditions de sa réalisation ont été définies.

² C'est-à-dire, selon les normes de l'Inventaire, les éléments dont la date est antérieure à 400 ans J.-C.

³ Voir la liste complète des documents consultés et leur description en annexe.

Construction des outils de terrain

Ce sont principalement des outils cartographiques qui consistent en un report sur le cadastre actuel de plusieurs couches d'informations : sont ainsi superposés le cadastre actuel dans sa version la plus récente, le cadastre napoléonien et une carte IGN au 1 :25 000 datant des années 1945 à 1951 (en fonction des éditions disponibles). Le document obtenu permet ainsi une lecture chronologique de la carte, et donc des emprises au sol actuelles du bâti ainsi que des évolutions morphologiques de la commune.

2. Phase de terrain

Le travail de terrain a été réalisé commune par commune, puis rue par rue et parcelle par parcelle, de manière systématique et exhaustive. Recensement, détermination des typologies, relevé des caractéristiques architecturales et classement par degré d'intérêt patrimonial ont donc été effectués sur site, à partir des éléments visibles depuis la voie publique exclusivement.

Choix des éléments patrimoniaux

La sélection des éléments patrimoniaux est d'abord opérée d'après un critère d'ancienneté : comme on l'a vu, la limite chronologique choisie pour le recensement du patrimoine bâti a été fixée à 1945. La superposition cartographique préalablement établie constitue à ce titre un appui précieux, notamment pour des bâtiments, qui, la plupart de temps, ne comportent pas d'éléments extérieurs de datation significatifs.

Sont ensuite écartés tous les édifices présentant des transformations profondes et irréversibles de leur structure d'origine, telles qu'une surélévation, une extension ou le percement de baies ne correspondant ni au rythme, ni aux proportions de la construction d'origine. C'est le cas de nombreux bâtiments ruraux, pourtant constitutifs de l'identité du territoire. En revanche, lorsque les altérations s'avèrent plus légères (disparition de l'enduit ou du décor, changement du type de couverture), l'élément est recensé mais sa transformation est signalée. Ce second critère de choix a donc un caractère opérationnel et se fonde directement sur des évolutions sur lesquelles les élus peuvent avoir prise, notamment par le biais des permis de construire. Les bâtiments non retenus sont néanmoins comptabilisés, afin d'évaluer le taux de transformation d'une commune.

Description et hiérarchisation des éléments retenus : la grille de terrain

Chaque élément retenu fait l'objet d'une fiche de recensement selon le modèle présenté ci-contre et est photographié par le chercheur. La grille d'analyse comporte seize champs et permet de relever les principales caractéristiques des objets patrimoniaux recensés, de les classer par typologies et d'établir une première hiérarchisation.

Identification et localisation de l'objet relevé : l'élément retenu est identifié par son adresse, mais aussi par un code composé de trois lettres (renvoyant au nom de la commune) et d'un numéro qui correspond à l'ordre d'avancée sur le terrain : le premier bâtiment recensé à Saint-Sulpice-de-Favières porte donc le numéro SSF01. Ce code constitue l'identifiant du bâtiment et est reporté sur le cadastre, puis dans la base de données et dans le système d'information géographique.

ADRESSE:				N° Fiche:		
Pré-inventaire :		OUI	NON	N° de photo :		
TYPLOGIE						
maison rurale	pavillon	maison de bourg	immeuble	puits	mairie	église
cour commune	villa	maison à boutique	gare	moulin	école	monument aux morts
petite ferme	maison de notable	maison de bourg à porte charretière	variantes notables :		autre:	
ferme	château	maison d'artisan				
Datation:				Signature:		
Antécadastre	19ème siècle	1ère moitié 20ème siècle	Date portée			
Implantation:		village / bourg	hameau / lieu-dit	isolé		
MATERIAUX DE COUVERTURE						
tuiles mécaniques	tuiles plates	ardoises	autre:		épis de faîtage	tuiles de rive
PARTIES CONSTITUANTES			MATERIAUX GROS-ŒUVRE			
communs	colombier	puits	Pierre de taille	grès	meulière	enduit
annexes	four		moellons	calcaire	briques	
ELEMENTS DE FACADE REMARQUABLES						
aisselier	céramique	décor disparu	ferronnerie	marquise	rocaillage	autre:
balcon	chaînage d'angle	devanture de boutique	linteaux brique-métal	modénature	décor briques	
INTERET						
architectural	morphologique	urbain	pittoresque	historique		
DEGRE				Transformations de surface		
inaccessible	intéressant	remarquable	exceptionnel	OUI	NON	
				fenêtres pvc	enduit gratté	
REMARQUES ET TEMOIGNAGES EVENTUELS:				velux	garage	
				ouvertures reprises :		
				autre :		

Typologie : les typologies utilisées ont été déterminées *a priori*, avant l'enquête de terrain et n'ont pas été ajustées en cours de mission, afin de garantir la cohérence des données recueillies. Leur définition peut être consultée dans le glossaire qui clôt chaque synthèse. Le champ « variante notable » permet de préciser soit la sous-catégorie typologique à laquelle appartient un bâtiment (dans le cas d'une ferme, on peut ainsi trouver la sous-catégorie « grande ferme à cour fermée »), soit un écart par rapport à la définition du type (une « villa alignée », une « maison de bourg en retrait »).

Conformément aux normes de l'Inventaire, la typologie retenue correspond à la fonction d'origine du bâtiment recensé. Aussi un ancien presbytère, reconverti en habitation ou en bâtiment administratif est-il par exemple relevé en tant que presbytère. Sa nouvelle affectation est indiquée en remarque.

Datation et signature : étant donné la rapidité avec laquelle le diagnostic a été réalisé, il n'a pas été possible de déterminer une datation fine pour les éléments recensés. Ce champ précise donc avant tout si le bâtiment possède encore une emprise au sol similaire à celle qui est figurée sur le cadastre napoléonien (il est alors dit « antécadastre ») ou s'il lui est postérieur. Dans ce cas, l'évaluation de la datation se fait par grandes périodes chronologiques. Enfin, il arrive – très rarement – que la façade porte une date ou une plaque indiquant le nom d'un architecte ou d'un entrepreneur. Cette indication est alors reportée dans la grille.

Implantation : l'implantation indiquée sur la fiche correspond à la situation à la date de construction du bâtiment. Ainsi, une maison rurale construite au XIXe siècle dans un hameau rattrapé par l'urbanisation et rattaché au centre-bourg au cours de la seconde moitié du XXe siècle sera indiquée comme appartenant à un hameau.

Description architecturale sommaire : sont relevés le type de couverture (pour le bâtiment principal comme pour ses annexes), les parties constituantes visibles (sauf dans le cas où la typologie sous-entend leur existence, comme dans le cas des fermes), les matériaux de gros-œuvre employés et leur mode d'appareillage, ainsi que les éléments de décor présents en façade.

Qualification : chaque élément recensé est qualifié en fonction de la nature de son intérêt, mais aussi du degré d'intérêt qu'il présente par rapport aux autres constructions de la même typologie présentes dans la même commune ou, dans le cas de typologies peu représentées, par rapport aux éléments présents dans les communes de l'ensemble du territoire d'étude. Les critères sont les suivants⁴ :

Nature de l'intérêt :

L'intérêt architectural provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

L'intérêt morphologique naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

⁴ Ils ont été définis par l'agence Kargo et par Roselyne Bussière pour le diagnostic patrimonial des communes du périmètre d'extension du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse en 2008 et ont depuis été repris sans changements.

L'intérêt urbain résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L'intérêt pittoresque provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

L'intérêt historique dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Degré d'intérêt :

Les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

Les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

Les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

Existence de transformations de surface : les bâtiments recensés sont ceux dont la structure d'origine est encore lisible. Malgré cela, ils peuvent avoir subi des modifications qui sont signalées et précisées grâce à ce champ. Celui-ci permet également de justifier le degré d'intérêt attribué.

Étude paysagère

Parallèlement à l'analyse du bâti, un premier travail sur le paysage est effectué sur le terrain : il consiste d'une part à analyser et à photographier de la manière la plus systématique possible les milieux naturels traversés, les entrées et sorties de ville, les vues d'ensemble de la commune, ainsi que tout autre élément marquant repéré sur le terrain, afin de construire une première ébauche d'analyse paysagère. Dans le cadre du diagnostic patrimonial, les paysages bâtis prennent une place prépondérante.

Il s'agit d'autre part d'opérer des reconductions photographiques associant d'anciennes cartes postales et des photographies prises par le chercheur, qui consistent à réaliser des clichés selon le même point de vue que des documents d'archive, en l'occurrence des séries de cartes postales anciennes récoltées avant l'enquête de terrain. Cette technique, inspirée des Observatoires photographiques du Paysage, donne à voir l'évolution d'un site, d'un paysage naturel ou urbain. Les clichés représentant des ensembles bâtis ont ici aussi été privilégiés.

3. Phase de restitution

Les données collectées sur le terrain sont saisies dans une base de données à usage interne, dont les champs reprennent strictement ceux de la fiche de terrain. La cartographe du Service se charge ensuite de créer le SIG (Système d'Information géographique) dans lequel les éléments recensés sont localisés et leur emprise au sol figurée sur un fond de carte parcellaire. Une monographie communale est ensuite rédigée.

2. LA FORME DU RENDU

Dix-neuf synthèses communales ont ainsi été écrites dans le cadre de l'étude des cantons de Dourdan et de Saint-Chéron⁵. Chacune d'entre elles comprend :

- un tableau récapitulatif du recensement et des caractéristiques morphologiques, architecturales et paysagères de la commune ;
- une analyse du territoire de la commune concernée, et notamment une présentation de ses traits topographiques et paysagers, accompagnée d'une étude des évolutions de la morphologie urbaine ;
- l'exposé des caractéristiques architecturales de la commune, cœur du diagnostic, suivi de l'analyse du bâti recensé, typologie par typologie ;
- une synthèse sur l'état actuel du patrimoine de la commune et sur ses évolutions récentes, qui met en lumière les transformations et dénaturations qui le touchent ;
- un extrait du SIG, permettant de localiser les éléments recensés et de mesurer l'intérêt patrimonial d'une commune.

La synthèse générale s'appuie sur l'ensemble des synthèses communales pour tenter de dégager les lignes de force et les caractéristiques patrimoniales du territoire.

Le SIG reprend sous forme cartographique et numérique les données issues de l'enquête de terrain : les éléments repérés sont localisés sur un fonds cadastral et la fiche signalétique du ou des bâtiments leur sont associés. Il est donc possible en consultant la carte de faire apparaître à la fois l'emprise au sol, la description et la photographie d'un objet patrimonial. Le système permet également, pour une zone géographique donnée, de ne faire apparaître que les éléments intéressants, remarquables ou exceptionnels ou bien encore uniquement les fermes, les maisons de bourg, les châteaux, etc.

De même que l'analyse et le classement restent moins approfondis que dans le cadre d'une étude d'inventaire topographique, les associations historiques des communes concernées ou les érudits locaux n'ont pu, faute de temps, être systématiquement contactés, malgré leur connaissance fine du terrain. Ils ont représenté une aide précieuse dès lors que nous avons eu recours à eux, notamment à Dourdan et aux Granges-le-Roi, et nous tenons ici à les en remercier.

Il n'en reste pas moins que le résultat permet une analyse globale de l'intérêt patrimonial des communes visitées, analyse fondée sur des données précises.

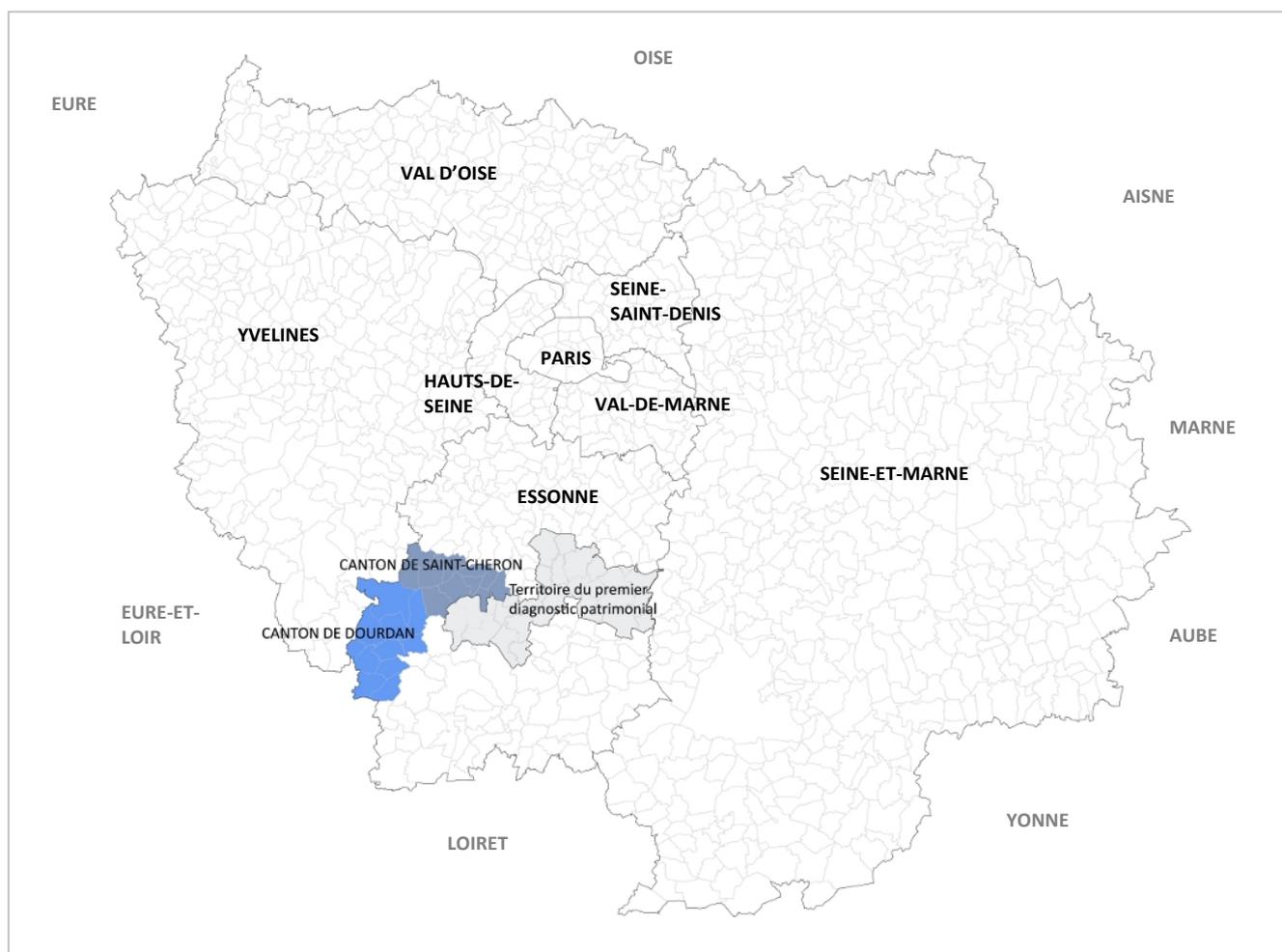
⁵ Des synthèses avaient déjà été rédigées en 2008 par l'agence Kargo pour les communes d'Angervilliers, Saint-Cyr-sous-Dourdan et Le-Val-Saint-Germain.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire étudié dans la seconde phase du diagnostic patrimonial du centre de l'Essonne appartient à la moitié ouest du département et est limitrophe à la fois des Yvelines et de l'Eure-et-Loir sur sa lisière occidentale. Il est situé à une distance de trente-cinq à cinquante-cinq kilomètres de la capitale, à la marge des zones fortement urbanisées de l'agglomération parisienne.

Les cantons de Dourdan et de Saint-Chéron regroupent chacun onze communes. À eux deux, ils couvrent une surface de 233 km² et comptent 42 641 habitants en 2008. La densité moyenne de 198 hab./km² recouvre des disparités importantes entre les cantons, puisque celui de Saint-Chéron, plus urbanisé, plus proche de la capitale, atteint 279 hab./km²⁶. Celui de Dourdan, composé pour les deux-tiers de villages du plateau beauceron, n'est que de 117 hab./km².

Situé entre Hurepoix et Beauce, le territoire étudié n'est pas géographiquement homogène : les disparités topographiques ne sont pas sans conséquences sur l'analyse paysagère, morphologique et bien entendu patrimoniale. C'est pourquoi, après quelques éléments de cadrage, le territoire sera étudié plus précisément en fonction de regroupements géographiques cohérents.



⁶ Pour mémoire, la densité moyenne de la France est de 112 hab./km², celle de l'Île-de-France de 971 hab./km².

1. TRAITS MAJEURS DU TERRITOIRE

1. Dourdan et Saint-Chéron, des cantons entre Beauce et Hurepoix

Le territoire considéré s'inscrit à la limite entre deux régions géographiques :

- le Hurepoix au nord, un plateau argileux entaillé par plusieurs vallées creusées dans les sables de Fontainebleau. Ces vallées sont de direction sensiblement sud-ouest – nord-est, car elles suivent les directions tectoniques majeures du Bassin parisien.
- la Beauce au sud, un plateau horizontal que seules quelques petites vallées sèches entament. Le sol calcaire y est recouvert d'une couche limoneuse propice aux cultures. Quelques bancs de meulière, de grès ou de marne verte affleurent localement.

Ce territoire hétérogène se compose d'une vallée principale, celle de l'Orge, de deux vallées parallèles de plus petite taille, celle de la Rémarde au nord et celle de la Renarde au sud, d'une partie du plateau de la Beauce, ainsi que de petits plateaux secondaires qui séparent les vallées⁷.

Le système hydrographique présente de forts contrastes entre le nord et le sud, entre les vallées et le plateau de la Beauce⁸ : relativement dense (mais peu hiérarchisé) dans sa partie septentrionale, le réseau constitué par les rivières et les ruisseaux s'efface progressivement à mesure que l'on descend vers le sud, jusqu'à disparaître entièrement au-delà de Dourdan et des Granges-le-Roi.

On compte ainsi trois grands ensembles géomorphologiques : le plateau, les versants, et les fonds de vallée. Les activités humaines ont très tôt profité des complémentarités entre ces différents systèmes : plusieurs villages ont ainsi un territoire à cheval sur vallée, coteau et plateau (Breuillet, Breux-Jouy, Saint-Chéron, Sermaise, Roinville, Dourdan).

En raison de leur intérêt, certains sites naturels ont été protégés : il s'agit, au nord, de la vallée de la Rémarde et de ses alentours (site inscrit – tout changement d'aspect est soumis à déclaration préalable), au sud, de la vallée de la Renarde dans sa partie humide, autour de Saint-Sulpice-de-Favières et Saint-Yon, comme dans sa partie sèche, à la Forêt-le-Roi et à Richarville (sites classés – strict maintien en l'état des lieux désignés)⁹.

2. Délimitations, découpages, situation

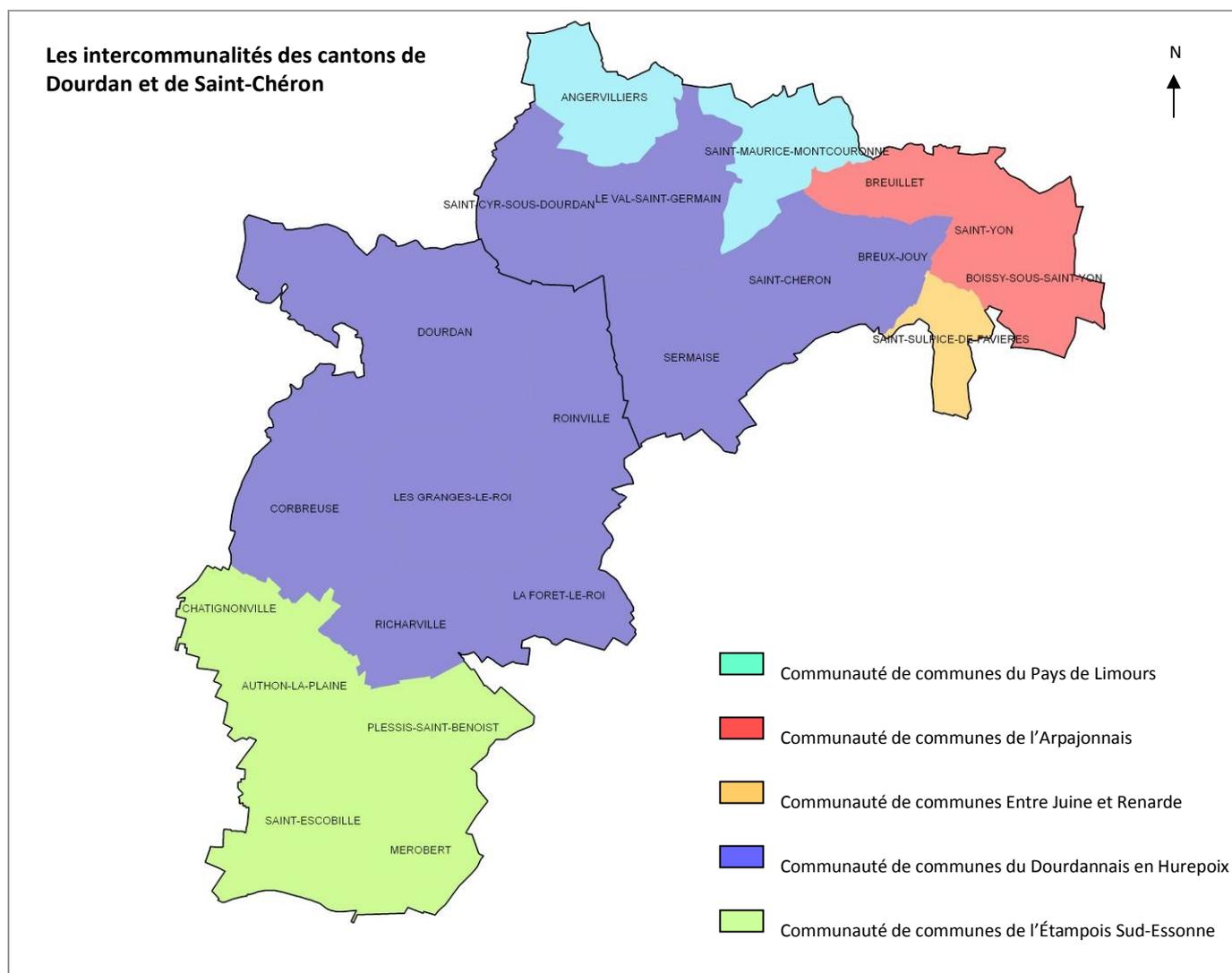
Le territoire concerné par l'étude ne connaît pas de délimitation topographique nette. Il est en revanche enserré entre de grands axes de communication qui ne font que l'effleurer : l'autoroute A10 (L'Aquitaine) et les voies du TGV Atlantique au nord et à l'ouest, la nationale 20 à l'est. Il forme donc une petite enclave entre ces deux coupures physiques du centre Essonne, même si le terme s'avère sans doute trop fort pour la vallée de l'Orge, convenablement reliée au reste du réseau routier et ferroviaire.

⁷ Voir l'annexe 6 : orthophotographie des cantons de Saint-Chéron et Dourdan.

⁸ Voir l'annexe 7 : le réseau hydrographique, cantons de Saint-Chéron et de Dourdan.

⁹ Voir l'annexe 9 : monuments protégés et périmètres de protection.

Administrativement, il est découpé en vingt-deux communes, regroupées en deux cantons et en cinq intercommunalités (carte ci-dessous). Au nord, il est limitrophe du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse ; à l'est, il est aux marges de l'agglomération parisienne telle qu'elle est définie par l'APUR¹⁰ : quatre communes en font encore partie (Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Yon, Breuillet, Breux-Jouy).



Même si le territoire est évité par l'autoroute et la nationale, il reste tout de même convenablement desservi dans sa partie nord-est par un réseau relativement dense de routes départementales. Le maillage est plus lâche en revanche en Beauce, où on ne compte que deux grands axes qui se croisent à Authon-la-Plaine : la nationale 191, dite Voie de la Liberté, d'ouest en est (à l'échelle locale, elle n'a qu'un rôle traversant et ne dessert pas directement les villages de la Beauce) et la départementale 838.

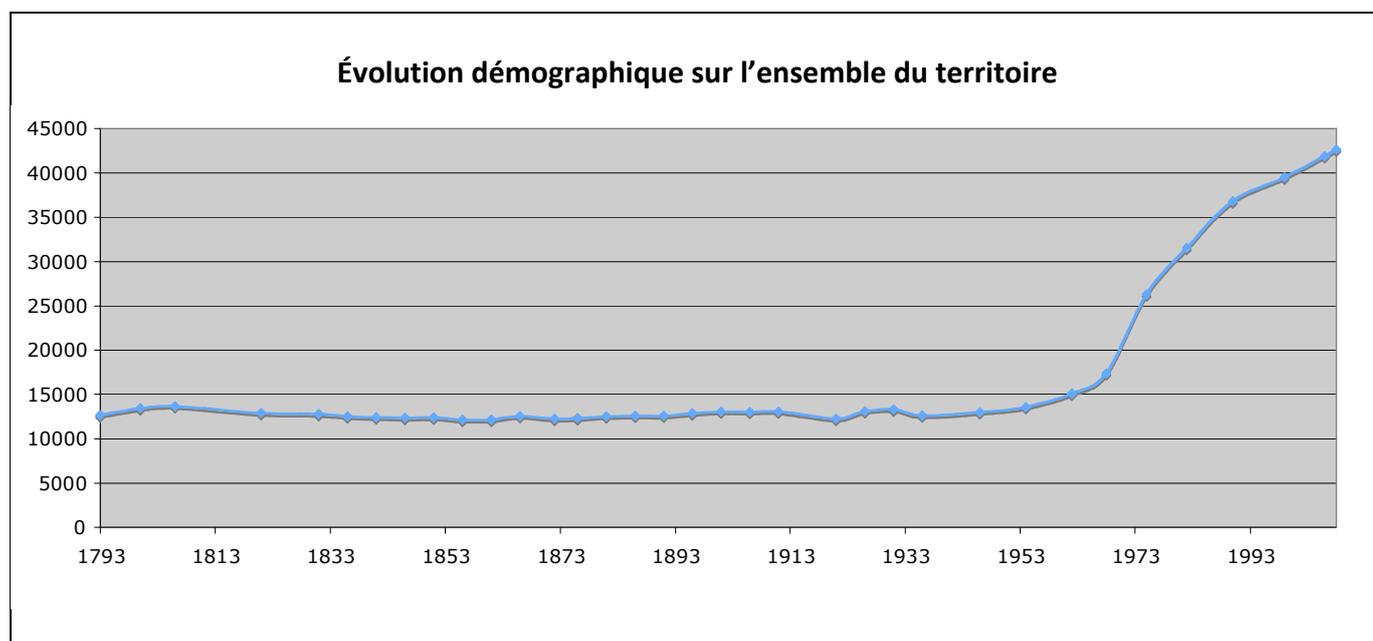
Les transports en commun régionaux ne desservent que la vallée de l'Orge, grâce à la ligne C du RER, ouverte en 1980 sur le tracé de la ligne Brétigny-Tours (inaugurée en 1865). Le reste du territoire est aujourd'hui dépourvu de toute infrastructure.

Enfin, le territoire ne compte qu'un seul pôle urbain, dont l'influence dépasse l'échelle strictement locale : Dourdan. Cette situation s'explique par la proximité d'autres pôles urbains de plus grande importance, Étampes, Rambouillet, Arpajon.

¹⁰ Voir l'annexe 3 : carte de l'agglomération parisienne.

3. Démographie

Si l'on considère l'ensemble des communes du territoire d'étude, la population connaît une remarquable stabilité tout au long du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle : les effectifs se situent en effet entre 12 000 et 13 000 habitants tout au long de la période. Un pic est atteint en 1806, de légers creux sont visibles en 1861, 1921 et 1936. La croissance commence juste après la Seconde Guerre mondiale, d'abord de manière relativement modeste, puis s'accélère très fortement dans les années 1960. À partir de là, la population triple jusqu'à nos jours.



Mais cette courbe est lissée par le dynamisme démographique des trois communes les plus importantes du territoire, Dourdan, Saint-Chéron et Breuillet, qui ne connaissent pas l'exode rural du XIXe et du premier XXe siècle, et dont la croissance, liée au desserrement de la capitale, commence tôt. Ainsi, si l'on ne considère que les communes qui comptent moins de mille habitants en 1946, l'évolution démographique apparaît plus marquée¹¹ : on constate une baisse continue de leur population à partir des années 1850. Une légère remontée est encore visible en 1866, mais à partir de cette date, la diminution ne cesse plus jusqu'en 1921, puis après une légère embellie, connaît son point le plus bas en 1936. La reprise ne se fait que très lentement et ce n'est qu'à la toute fin des années 1960 qu'elles entament une croissance forte et continue¹².

Dans ses grandes lignes, l'évolution démographique observée sur le territoire d'étude s'inscrit ainsi dans des tendances globales bien connues à l'échelle de la France pour les XIXe et XXe siècles : dans la première moitié du XIXe siècle, la population est encore largement rurale, et les villes restent de petite taille (Dourdan compte à peine 2 500 habitants, tandis que Saint-Chéron ne dépasse pas les 1 200 habitants). Mais la pression démographique est forte dans le monde rural, qui a un immense besoin de main d'œuvre ; on a même pu parler pour cette époque de « surpeuplement des campagnes ».

¹¹ Voir annexe 12.

¹² Encore peut-on distinguer des disparités entre la vallée de l'Orge, mieux desservie par les transports, et la Beauce. Les évolutions propres à ces territoires seront étudiées plus bas.

Les crises du milieu du siècle (crise agricole en 1846-47, suivie d'une crise financière, industrielle et commerciale puis des troubles révolutionnaires de 1848, avant la dépression économique de 1848-1851) marquent le point d'inversion de la tendance à l'accroissement démographique : l'accroissement naturel ralentit dans le monde rural, avant de devenir négatif dans les deux dernières décennies du siècle. Parallèlement, les flux migratoires s'amplifient : c'est en effet l'exode rural qui est la raison première de la réduction de population des campagnes ; inversement, les villes bénéficient d'un afflux régulier de ruraux (Dourdan entame sa croissance à partir de 1851, c'est-à-dire avant l'arrivée du train dans la vallée de l'Orge). L'avènement du chemin de fer, comme le service militaire obligatoire, jouent par la suite un rôle non négligeable, en désenclavant les campagnes et en donnant une image attrayante – et bien souvent illusoire – de la ville, pourvoyeuse d'emplois. Ceux qui partent sont d'abord les non-agriculteurs, en particulier ceux qui exerçaient une activité artisanale à domicile, vaincus par la mécanisation et par l'industrialisation. Ce sont ensuite les journaliers, qui trouvent en ville un salaire de manœuvre plus attractif et qui ne trouvent plus d'emploi à la campagne en raison de la mécanisation agricole. Mais le processus est ici à double sens : c'est aussi parce que cette main d'œuvre quitte la campagne, qu'elle s'y fait plus rare et donc plus chère, que les exploitants se tournent vers la mécanisation, en s'équipant notamment de batteuses à vapeur. Cet équipement n'est toutefois pas accessible aux plus modestes d'entre eux, gravement touchés par la crise. La majorité des très petites exploitations disparaissent, non sans conséquences sur l'habitat et le parcellaire : l'enquête de terrain a en effet constaté la rareté des petites unités agricoles, sur le plateau ou dans la vallée, alors qu'elles apparaissaient nettement sur le cadastre napoléonien des années 1820.

Dans la première moitié du XXe siècle, la Première Guerre mondiale puis la crise des années 1930 ont également des répercussions visibles sur les courbes démographiques des communes des deux cantons. Le point le plus bas, atteint en 1936, doit autant aux classes creuses liées au déficit des naissances pendant la guerre qu'au départ d'habitants qui ne trouvent plus à la campagne les moyens de survivre.

L'inversion de tendance après la Seconde Guerre mondiale s'inscrit elle aussi dans un phénomène d'échelle nationale, qui a été désigné sous le nom de « périurbanisation », une urbanisation diffuse et discontinue des espaces ruraux situés en périphérie des centres urbains et de leur banlieue. Il s'agit ainsi d'une déconcentration de la population des grandes villes, liée au développement de l'automobile et des infrastructures de transports, ainsi qu'à l'apparition de nouvelles demandes des habitants (maison individuelle, espaces verts). On observe ainsi dans les deux cantons une forte croissance démographique, à partir du début des années 1960 pour les espaces les mieux desservis, plus tard pour les milieux très ruraux, plus éloignés, qui connaissent encore une période de stagnation ou de baisse, en raison de la poursuite de la déprise agricole (baisse du nombre d'agriculteurs exploitants et surtout d'ouvriers agricoles, fin de l'artisanat rural, fermeture des commerces). Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970 que la périurbanisation se diffuse très largement, connaissant une large extension géographique : elle devient néanmoins plus irrégulière, en fonction des atouts respectifs des territoires. Les différences sont ainsi bien visibles entre vallée de l'Orge et Beauce, et à l'intérieur de la Beauce même, entre les communes proches de Dourdan (Corbreuse) et les plus éloignées (Plessis-Saint-Benoist, Mérobert). Pour une grande partie du territoire, on peut donc parler aujourd'hui de milieu rural périurbain.

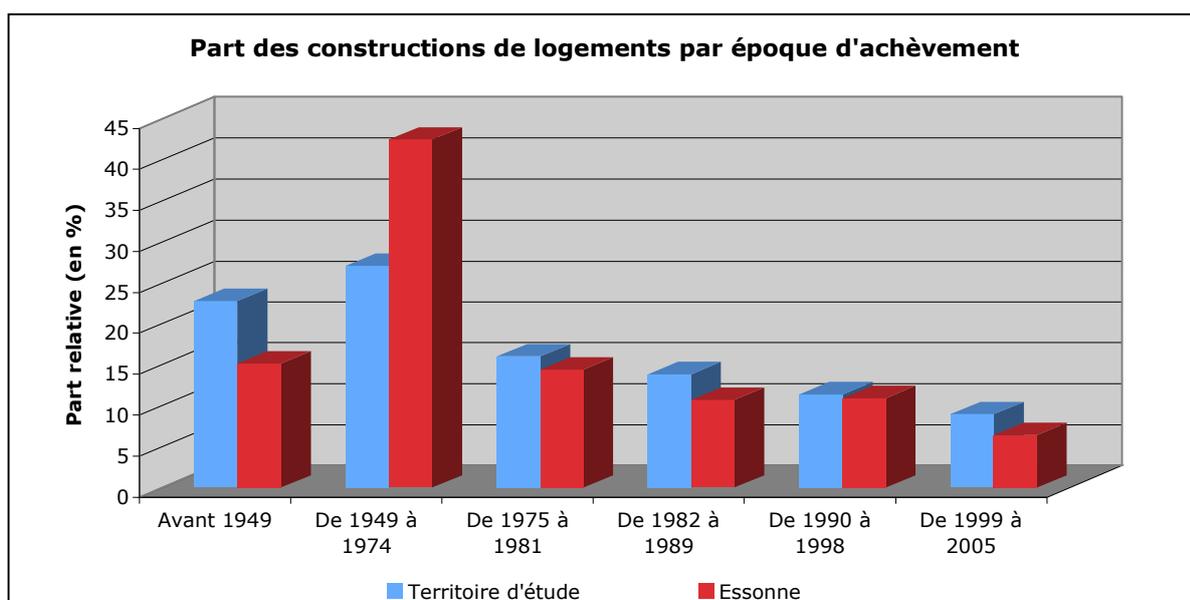
Il est important de noter que, si les évolutions observées dans les cantons de Dourdan et de Saint-Chéron correspondent aux tendances générales observées dans l'ensemble de la France, à majorité rurale, elles sont en revanche en décalage par rapport

aux dynamiques de l'Île-de-France à la même période, où l'accroissement massif de la population commence dans la seconde moitié du XIXe siècle pour ne plus cesser jusqu'à aujourd'hui. La situation du territoire d'étude, aux marges méridionales de l'agglomération parisienne et à bonne distance de la capitale, constitue le principal facteur d'explication, confirmant que l'Île-de-France est loin d'être un territoire homogène, dont les évolutions se résumeraient à celles de sa capitale et de sa banlieue.

4. Conséquences des évolutions démographiques sur le foncier

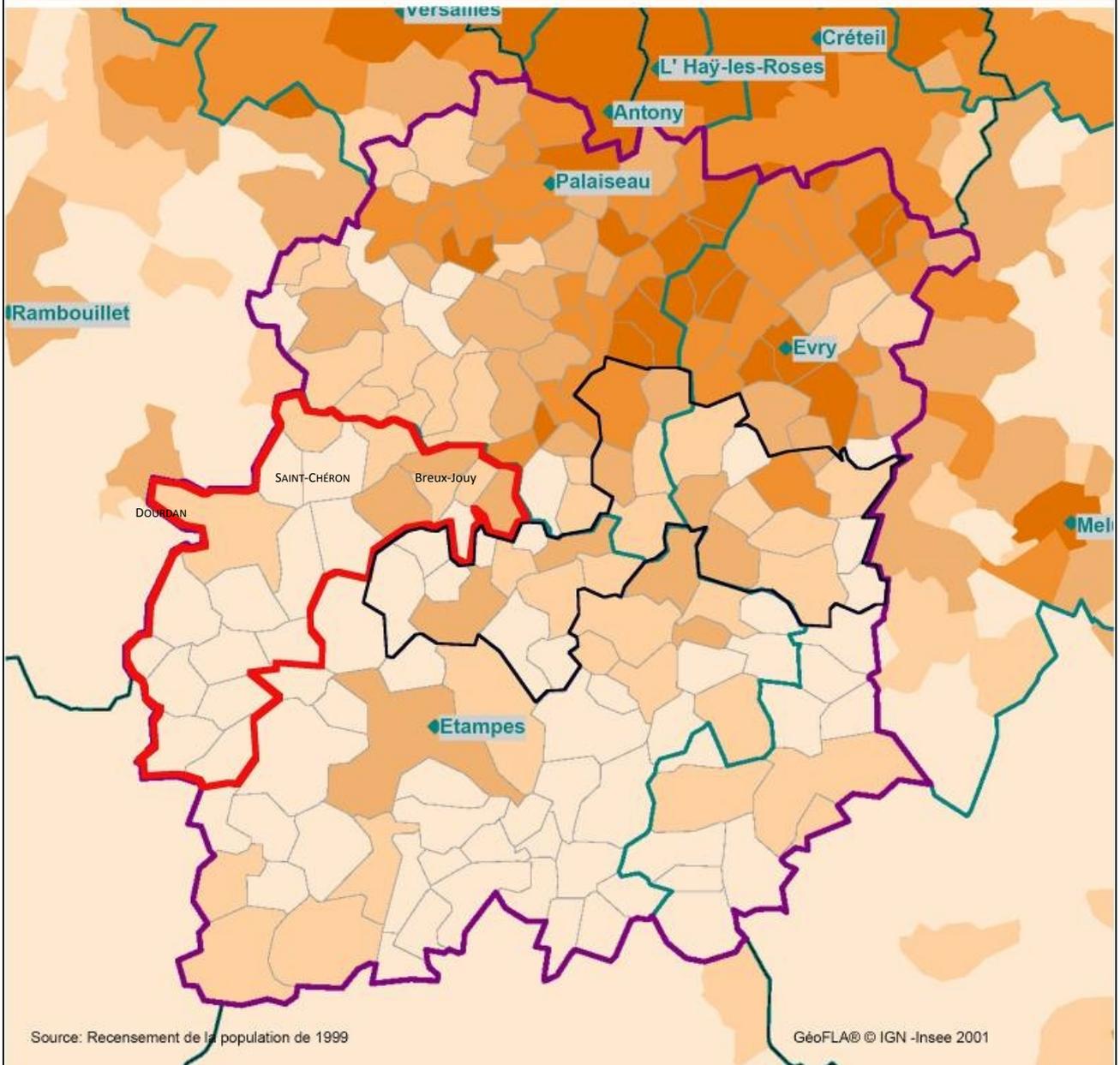
L'étude de l'articulation entre les densités de population et les évolutions de l'occupation des sols permet de rendre compte de la situation actuelle du territoire. Aujourd'hui, les effets de la proximité de l'agglomération parisienne et de la présence ou non de réseaux de transports en commun se font nettement sentir dans les deux cantons : les communes les plus densément peuplées sont les mieux desservies¹³. Cela vaut même pour les communes qui, comme Breuillet, n'étaient pas des pôles urbains à l'origine. La présence d'une gare est aujourd'hui déterminante des évolutions démographiques et elle a des conséquences morphologiques sur les villes et les villages. Le cas de Breux-Jouy, dans la vallée de l'Orge, est significatif : situé entre deux communes assez densément peuplées, inclus dans l'agglomération parisienne, son territoire forme une petite enclave moins densément peuplée (ci-contre ; carte des densités en Essonne en 1999), aux formes moins périurbaines que celui des villes limitrophes. Le village est certes traversé par la ligne C du RER, mais il n'est desservi par aucun arrêt.

L'évolution vers le périurbain se traduit non seulement par une hausse des densités, mais aussi par des changements dans le mode d'occupation des sols : même si, en 2008, le territoire est encore rural à 90 %, les espaces agricoles diminuent et l'espace consacré au bâti augmente¹⁴. Le nombre de logements construits sur le territoire croît fortement entre les années 1960 et les années 1990, pour répondre à la demande. Même si l'évolution chronologique est globalement la même que celle du reste du département, le graphique ci-dessous montre quelques décalages qui ont été confirmés par l'enquête de terrain.



¹³ Cf. annexe 11 : carte du réseau ferré en Essonne

¹⁴ Cf. annexe 10 : l'occupation des sols en 2008 dans les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan



Source: Recensement de la population de 1999

GéoFLA® © IGN -Insee 2001

Légende

- | | | | |
|---|--|---|----------------------------|
|  | Département | | |
|  | Chefs-lieux d'arrondissement | | |
|  | Arrondissements | | |
|  | Diagnostic patrimonial actuel | | |
|  | Diagnostic patrimonial 2009
(cantons de Mennecy, Etréchy, Brétigny -sur-Orge) | | |
| | | En habitants au km ² | |
| | |  | 3199.2 ou plus |
| | |  | de 1161.7 à moins de 3199. |
| | |  | de 346 à moins de 1161.7 |
| | |  | de 113.5 à moins de 346 |
| | |  | moins de 113.5 |



Ainsi, la part relative du bâti ancien (avant 1949) est plus forte sur le territoire d'étude que dans le département pris dans son ensemble. À l'inverse, les logements édifiés à l'époque de la Reconstruction prennent une place moins importante, avant que l'activité de construction ne reprenne plus fortement de 1975 au début des années 1990, ce qui correspond au décalage déjà observé sur les courbes démographiques. À l'heure actuelle, la part des logements construits sur le territoire d'étude est plus importante que dans le reste de l'Essonne. La périurbanisation des deux cantons est aujourd'hui en cours, le retard observé par rapport au reste du département étant lié à l'éloignement par rapport à l'agglomération parisienne. La tendance se confirme à l'intérieur du territoire étudié, puisque les communes les plus éloignées connaissent une activité de construction plus faible.

Par ailleurs, les constructions des deux cantons sont aujourd'hui majoritairement à usage résidentiel et sous la forme d'habitat individuel. À l'échelle paysagère, ces transformations se manifestent par un étalement urbain et par l'émergence de zones pavillonnaires. Patrimonialement, les bâtiments ruraux, qui ont perdu leur fonction d'origine, se voient adaptés aux nouvelles exigences de l'habitat moderne, aux dépens de leur structure ancienne. Ces transformations prennent néanmoins des formes différentes selon les secteurs ; elles seront étudiées plus en détail par la suite.

2. LES SOUS-ENSEMBLES GÉOGRAPHIQUES

Les deux cantons étudiés se divisent en entités territoriales qui ne correspondent pas aux découpages administratifs, mais qui possèdent une cohérence topographique, géographique et morphologique. Les communes qui les composent présentent des évolutions similaires tant dans leurs formes bâties que dans leurs évolutions historiques, liées aux interactions entre le site et son occupation. On distinguera ainsi principalement les vallées et les différents plateaux.

1. Les vallées

Les vallées de l'Orge et de la Renarde

Les communes concernées sont les suivantes : Breuillet, Saint-Yon, Breux-Jouy, Saint-Chéron, Sermaise, Roinville et Dourdan¹⁵.

Ces deux vallées sont situées dans la moitié nord du territoire d'étude. Elles marquent l'extrémité sud du Hurepoix et font la transition avec les plateaux de la Beauce. Plusieurs communes, comme Breuillet ou Breux-Jouy, possèdent un territoire qui se situe à cheval sur ces deux vallées, justifiant leur étude conjointe.

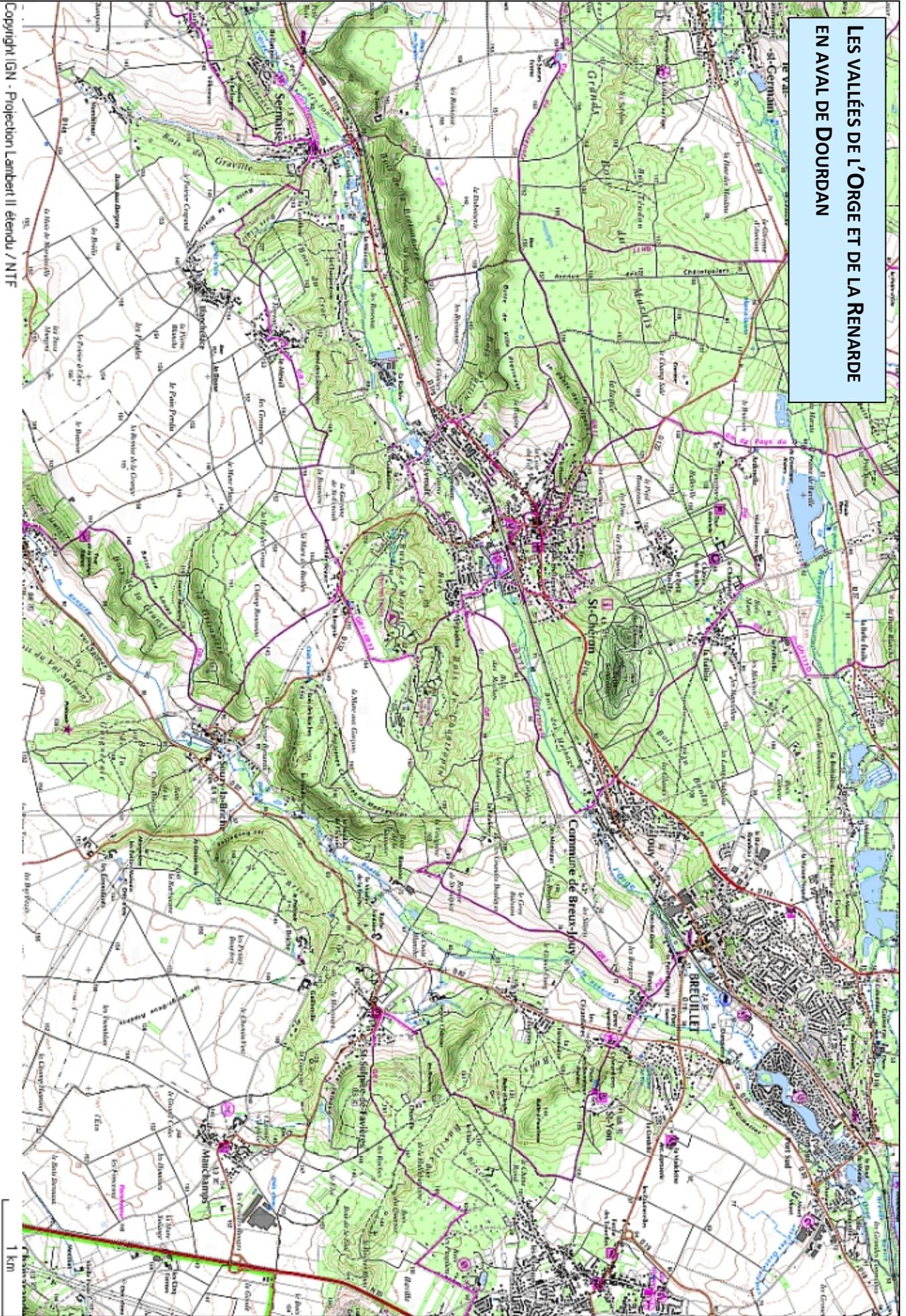
La vallée de l'Orge est la plus importante et la mieux desservie : il s'agit de l'une des lignes de force majeures du territoire. La rivière prend sa source à Saint-Martin-de-Bréthencourt dans les Yvelines et entre en Essonne à Dourdan ; elle parcourt cinquante-deux kilomètres avant de se jeter dans la Seine à Athis-Mons. Il s'agit d'un cours d'eau moins régulier que l'Essonne, au débit assez faible et fluctuant au cours des saisons. L'Orge traverse les cantons de Dourdan et de Saint-Chéron sur une vingtaine de kilomètres, de Dourdan à Breuillet, au creux d'une vallée étroite aux flancs escarpés. Ses versants sont en effet composés d'un système de buttes qui se succèdent, créant à certains endroits des verrous, c'est-à-dire des étranglements où la vallée se fait plus étroite et les coteaux plus abrupts. Inversement, elle s'élargit parfois (mais sans jamais dépasser les cinq cent mètres) : les espaces plats sont alors couverts de prairies et de marécages. Le sol du fond de la vallée est en effet hydromorphe, c'est-à-dire rapidement saturé en eau et donc inondable : cela s'explique par la présence de grès, souvent argileux et imperméables.



Ci-contre : la vallée de l'Orge à Breux-Jouy, à la sortie du hameau du Petit-Brétigny. Le cours d'eau est à droite : ses alentours, humides, portent une végétation spécifique et ne sont pas bâtis.

¹⁵ On trouvera en annexe 1 des fiches de synthèse sur chaque commune, qui correspondent au tableau récapitulatif inséré au début de chaque synthèse communale.

LES VALLÉES DE L'ORGE ET DE LA RENARDE EN AVAL DE DOURDAN



Les versants, quant à eux, portent des sols et une végétation variés. Seuls les coteaux en pente douce exposés au nord et à l'est portent encore des cultures. Les autres versants sont soit boisés, soit recouverts de friches quand ils ont été anciennement cultivés.

Ces contraintes topographiques ont largement commandé l'extension du bâti dans la vallée de l'Orge, repoussé à la fois par le fond inondable et par certains versants trop abrupts : le village ancien de Saint-Chéron s'est ainsi établi à mi-pente, entre deux buttes, dans un espace où le relief permettait l'implantation du bâti sans trop de difficultés.

La Renarde, longue de huit kilomètres, est quant à elle un affluent de l'Orge, dans laquelle elle se jette à Breuillet. Le territoire étudié se situe dans la partie dite humide de la vallée de la Renarde, en aval de Souzy-la-Briche. Il s'agit d'une petite vallée essentiellement agricole et toujours peu habitée aujourd'hui : le sol est en effet plus argileux encore que dans la vallée de l'Orge, en raison de la présence de grès de Breuillet : l'eau a donc tendance à stagner. Le fond de vallée est ainsi évité, sauf pour les activités fortement liées au cours d'eau, en particulier les moulins. Ses flancs sont moins abrupts que ceux de la vallée de l'Orge.



Vue de Saint-Yon depuis le plateau de Breux : les pentes sont plus faibles que dans la vallée de l'Orge. Le tracé de la rivière est marqué par la végétation ripisylve qui suit les rives.

Les deux vallées sont reliées par un plateau cultivé, qui s'étend principalement sur la commune de Breux-Jouy et se termine en pointe à Breuillet au niveau de la confluence entre les deux cours d'eau. Les territoires de ces deux communes ont donc la particularité de s'étendre à la fois sur la vallée de l'Orge et sur celle de la Renarde.

Ci-contre : le plateau agricole qui sépare les deux vallées, en direction de Breuillet.





Vue de Breux-Jouy depuis Saint-Yon. On distingue nettement l'organisation du bâti : au premier plan, le village de Breux, légèrement en retrait par rapport à la Renarde ; au second plan, un plateau cultivé d'altitude plus élevée ; au fond enfin, le hameau de Jouy, à mi-pente du versant exposé au sud de la vallée de l'Orge.

Les milieux sont particulièrement variés dans ce secteur, des prairies de fond de vallée aux espaces cultivés en passant par les coteaux boisés. Dans la partie nord-ouest de la vallée, et notamment à Dourdan, s'ajoute une couverture forestière importante, héritage de la grande forêt qui couvrait la quasi-totalité du Sud Hurepoix jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles.

Ci-contre, à Dourdan. Il s'agit d'une forêt de feuillus, essentiellement de chênes en futaies, de hêtres et de pins.



Dans la vallée de l'Orge au moment de l'établissement du cadastre napoléonien, au milieu des années 1820, les villages se situent donc sur la rive gauche, à l'exception de Sermaise où elle est trop accidentée : le coteau exposé au sud est donc prioritairement bâti. Les constructions s'établissent à mi-pente pour éviter le fond de vallée inondable. Les axes routiers principaux, en revanche, longent le cours d'eau. Les coteaux non bâtis sont essentiellement et largement consacrés à la culture de la vigne.



Vue du hameau de Jouy en direction du nord : on constate aisément la différence d'occupation des sols entre le versant sud et le versant nord de la vallée de l'Orge, le cours d'eau passant au niveau des sapins. Les constructions récentes sont celles qui s'approchent le plus de la rivière. Le noyau ancien, qui prenait la forme d'un village-rue, se situe pour sa part à mi-pente. On notera par ailleurs que la grande majorité des bâtiments est orientée parallèlement au cours d'eau et aux courbes de niveau.



Le creux de la vallée à Roinville : le seul élément bâti est un moulin, accompagné d'une ferme qui lui était sans doute liée (moulin et ferme de Poissard). Les espaces alentours sont composés de prairies et de champ. Au début du XIXe siècle, on y trouve également des vergers, principalement plantés de pommiers pour la production de cidre.

Les villages de vallée comportent à cette époque de nombreux hameaux, qui sont établis soit sur les premières pentes, à proximité des moulins, soit sur les plateaux agricoles qui dominent les centres-bourgs au nord comme au sud. Se construit ainsi une organisation du territoire entre vallée, coteau et plateau, matérialisée par un réseau viaire secondaire mais dense qui coupe transversalement la vallée. Ces sentes sont devenues aujourd'hui des routes ou des petits sentiers qui parcourent les coteaux boisés.



Ci-contre, à Roinville, une sente qui relie le hameau de Moraize, établi près du moulin Rocher, et celui de Bruyères, construit sur la butte du même nom.

Ces implantations traditionnelles du bâti évoluent dans la seconde moitié du XIXe siècle avec l'arrivée du chemin de fer : dans la vallée de l'Orge, la ligne Brétigny-Tours est inaugurée en décembre 1865. Elle suit la vallée à flanc de coteau entre Dourdan et Arpajon. À sa création, c'est une ligne à voie unique ; elle prend rapidement de l'importance, est doublée en 1901 et électrifiée en 1924. Le tracé de la ligne et l'emplacement des gares conditionnent l'extension du bâti. D'abord parce que les voies nouvellement installées influencent le foncier, en modifiant le parcellaire de certaines communes par le jeu des rachats et des expropriations (à Jouy, un ensemble de bâtiments, principalement des petites maisons, disparaît sous le tracé de la ligne) et en créant de nouvelles coupures parfois difficilement franchissables au sein du territoire. Ensuite parce que la desserte des principales communes est un facteur de croissance démographique : celle-ci est d'abord le fait de Parisiens en quête d'une villégiature à la campagne, mais surtout, un peu plus tard d'une nouvelle population qui choisit de s'implanter dans la vallée, soit parce qu'elle y trouve des industries pourvoyeuses d'emplois (la corderie de Guisseray et la briqueterie Müller à Breuillet, les établissements Gautreau à Dourdan), soit parce que la présence du train permet des migrations quotidiennes entre leur lieu de domicile, où les terrains sont moins chers, et leur lieu de travail. C'est ainsi, à la fin du XIXe siècle mais surtout au début du XXe siècle, que se développent les pavillons et les premiers lotissements. La présence de la gare entraîne ainsi la création de nouveaux quartiers (à Dourdan notamment), la conquête des fonds de vallée, et par conséquent un changement de la morphologie des anciens villages. Par rapport au nord de l'Essonne, néanmoins, ces transformations restent limitées.

De manière concomitante, dans les années 1880, la crise du phylloxéra entraîne un fort recul de la vigne dans les deux vallées. L'activité viticole entame alors une période de déclin. Des documents anciens montrent en effet les coteaux non bâtis largement couverts de vigne dans les deux vallées jusque dans les premières années du XXe siècle. Aujourd'hui, ces mêmes espaces sont recouverts par des bois quand ils n'ont pas été utilisés pour l'extension des communes.



Ci-contre : la porte de Bordeaux à Saint-Yon. On distingue à l'arrière un coteau entièrement planté de vignes.

La fin du XIXe siècle est donc une période où se produit un double mouvement qui transforme les structures anciennes, notamment dans la vallée de l'Orge : d'une part une déprise agricole indéniable et d'autre part un renforcement des réseaux de transports, qui ouvrent la vallée vers le reste de l'Essonne et modifient les échelles des échanges. Ces tendances se poursuivent dans la première moitié du XXe siècle, mais ne s'accélèrent vraiment qu'à partir des années 1960, avec le développement de la voiture particulière et l'arrivée d'une nouvelle population, qui ne cherche souvent plus dans la vallée qu'un lieu de résidence.

Ce sont sans doute ces transformations des cinquante dernières années qui marquent le plus fortement le paysage des deux vallées, notamment dans la partie la plus proche de Paris, à Breuillet (et à Breux-Jouy dans une moindre mesure).

Si dans les centres anciens, le parcellaire porte encore souvent les traces des emprises, d'autres espaces autrefois non construits ont changé du tout au tout, les espaces agricoles ayant laissé leur place à des lotissements pavillonnaires.



A Jouy, le fond plat et inondable de la vallée est aujourd'hui gagné par les pavillons neufs. Au premier plan cependant subsistent encore des cultures.



Dans le hameau de Bruyères à Roinville, c'est le plateau agricole qui est peu à peu conquis par les nouvelles constructions. Le hameau ancien se situe pour sa part en lisière du plateau, à l'abri des arbres.



C'est à Breuillet, à l'entrée de la vallée, que les transformations qui s'effectuent à partir de la fin des années 1960 sont les plus visibles et que l'extension géographique du bâti est la plus importante : à Port-Sud (en haut), 700 pavillons identiques sont construits entre 1965 et 1970. Le Volumier (en bas) est une création plus récente.

Jusque dans les années 1990 et 2000, la croissance des espaces bâtis s'est opérée sur des terrains jusque là inoccupés, alimentant l'étalement urbain. Dans la plupart des communes de la vallée on privilégie depuis quelques années la densification, qui a pour avantage de concentrer le bâti, d'économiser l'espace, mais aussi de limiter les déplacements. L'accumulation et la juxtaposition de tous ces phénomènes contribuent à créer des paysages de type périurbain, qui se concentrent néanmoins encore autour des gares et de pôles urbains.



Vue de Breuillet depuis le plateau de Moret à Saint-Yon : le pavillonnaire construit sur l'ensemble du coteau écrase le relief et souligne la présence des barres d'immeubles hors d'échelle au sommet.



A gauche : à Breuillet, à l'un des points d'entrée dans la ville, au sommet du coteau. Ce paysage, qui superpose des formes disparates, est représentatif du périurbain tel qu'il commence à se diffuser dans la vallée.

A droite : l'entrée de la commune de Roinville en venant de Sermaise.



A gauche : accumulation de strates chronologiques, rue de Rimoron à Jouy : le paysage devient difficilement lisible.

A droite : à Dourdan, rue du Puits des Champs : la juxtaposition entre constructions anciennes et nouvelles crée des contrastes forts.

On observe également dans les deux vallées une transformation du rapport à la rivière : autrefois axes structurants, qui ont contraint et guidé l'extension du bâti, qui alimentaient également de nombreux moulins, elles sont aujourd'hui niées. Dans de nombreuses communes, la rivière est presque invisible. Le fait est particulièrement visible à Dourdan où l'Orge est aujourd'hui absente de la ville, alors qu'elle jouait un rôle majeur encore au début du siècle dernier. Elle comptait alors encore différents bras, ponctués de lavoirs et de petits ponts, qui coulaient en fond de vallée, et dont les principaux alimentaient des industries, en particulier des teintureries et des moulins. Aujourd'hui, le cours d'eau est en partie couvert (rue Jubé de la Pérelle). Ailleurs, il se perd à l'arrière de parcelles et reste peu présent dans l'espace public. Dans la vallée de la Renarde, elle n'est signalée de loin que par les arbres qui la bordent ; tous les moulins ont cessé leur activité et ont été reconvertis en résidences.

La vallée de l'Orge est donc aujourd'hui un axe de développement urbain : celui-ci progresse peu à peu vers les zones rurales. La présence de la ligne de chemin de fer, devenue infrastructure du RER C a été un facteur de développement majeur. Les communes de Breuillet et de Breux-Jouy marquent la transition entre l'agglomération parisienne, qui se caractérise par une concentration de la pression foncière et par un continuum urbain, et des secteurs encore ruraux en amont, mais qui se transforment rapidement, notamment en fond de vallée. La vallée de l'Orge se présente ainsi aujourd'hui comme une vallée de liaison entre ville et campagne. Celle de la Renarde connaît des évolutions bien moins marquées, en raison de sa moindre desserte : seul le grand lotissement de Saint-Yon a transformé en profondeur la structure de la commune. Encore celui-ci est-il sans doute dû à la proximité de la gare de Breuillet-village.

La vallée de la Rémarde

Les communes de Saint-Maurice-Montcouronne, Angervilliers, Le Val-Saint-Germain et Saint-Cyr-sous-Dourdan se situent dans la vallée de la Rémarde.

La Rémarde, affluent de l'Orge (à Saint-Germain-les-Arpajon) est un cours d'eau de trente-six kilomètres qui prend sa source à Sonchamp dans les Yvelines. Son cours se divise en de nombreux bras secondaires, ruisseaux et rus, au fil de la vallée, qui alimentent mares et étangs. Le sol imperméable favorise la stagnation de l'eau en surface : le fond de la vallée n'est pas bâti et est occupé par des prairies marécageuses. Cette vallée se définit ainsi par l'omniprésence de l'eau. Les coteaux sont moins abrupts que dans les vallées voisines, ce qui a conduit à une implantation plus lâche du bâti, en retrait par rapport à la rivière. Le village de Saint-Maurice-Montcouronne est ainsi installé sur une butte, celui du Val-Saint-Germain sur les premières pentes du coteau. A Saint-Cyr-sous-Dourdan, le centre est situé à proximité de la Rémarde, mais les maisons ont été surélevées ; à l'arrière des parcelles, les jardins qui donnent directement sur la rivière ne sont pas clôturés afin de permettre à l'eau d'irriguer les cultures. Dans le reste de la vallée, seuls quelques moulins, aujourd'hui en ruines, étaient implantés directement le long de la rivière.

Le cours d'eau lui-même n'est cependant que très peu visible, caché par la végétation : il ne s'agit pas d'un élément paysager marquant, ni dans les communes, ni le long des voies de communication qui pourtant la longent à petite distance.

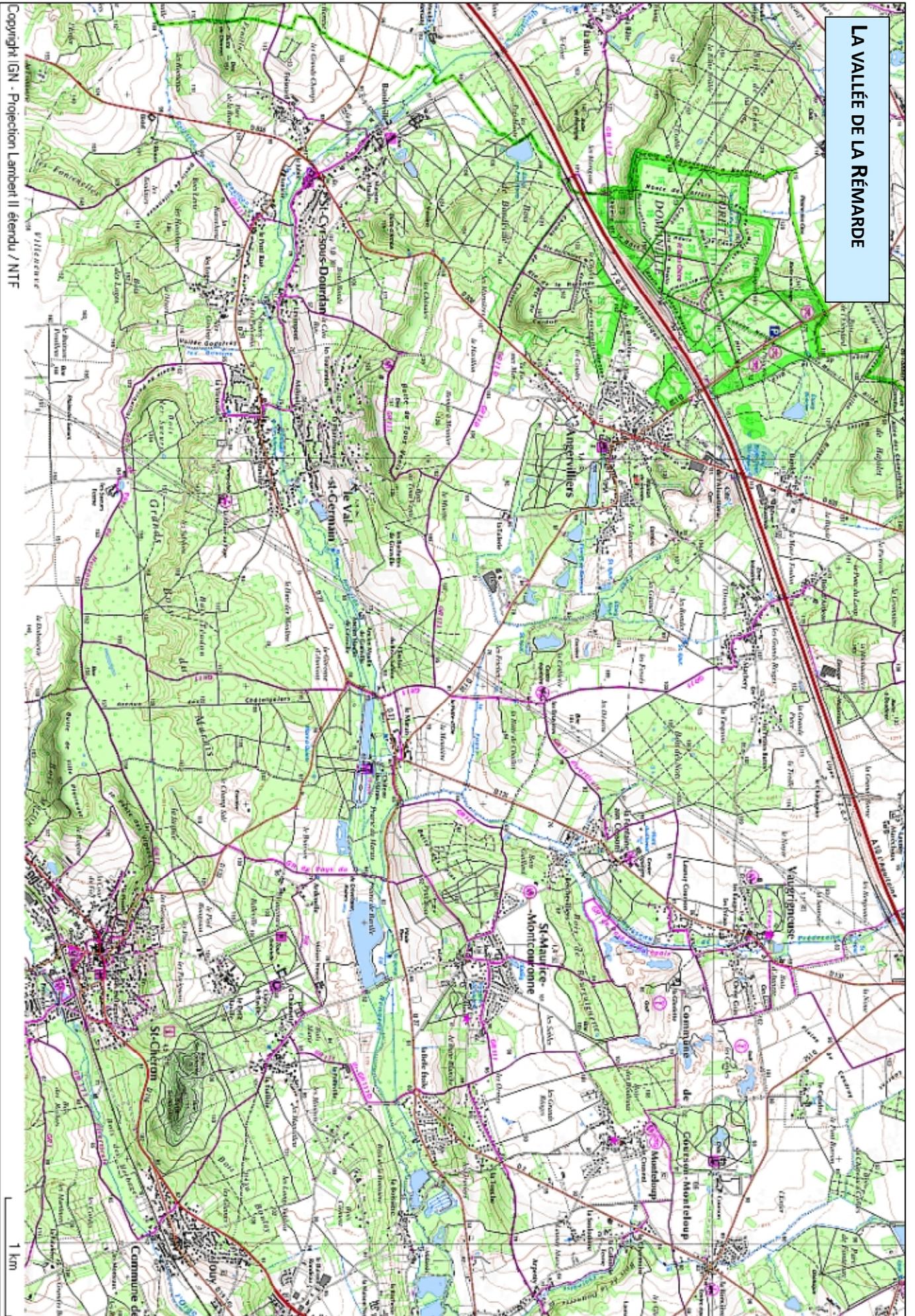


Vue du village de Saint-Maurice-Montcouronne depuis la ferme de la Maison Neuve : la position du village sur une butte, d'une altitude supérieure de quarante mètres à celle du fond de vallée est ici bien visible malgré la végétation.



Depuis le versant opposé, du village de Saint-Maurice-Montcouronne vers la Maison Neuve : si l'on perçoit bien les éléments du relief, la rivière reste encore une fois masquée par les grands arbres qui la bordent tout au long de son tracé. Il ne s'agit pas comme dans la vallée de la Renarde d'une végétation ripisylve constituée d'une simple rangée d'arbres le long de la rive, mais de bois plus épais qui ne permettent pas de distinguer le parcours du cours d'eau.

LA VALLÉE DE LA RÉMARDE



La présence du cours d'eau et des bois a favorisé l'implantation de châteaux et de maisons de notable dans la vallée, notamment entre le XVIIe et le XIXe siècle. Les emprises de leurs domaines marquent encore fortement le territoire.

En l'absence de desserte ferroviaire ou d'axe routier fort, les structures morphologiques et parcellaires ont peu évolué au cours du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Ce n'est qu'avec l'extension de la périurbanisation aux marges de l'agglomération parisienne dans la seconde moitié du XXe siècle que les paysages se transforment puisque les communes accueillent de nombreuses constructions neuves, sous la forme de lotissements et de pavillons isolés qui étendent la surface bâtie et mitent le territoire. Sur la photographie de Saint-Maurice-Montcouronne page précédente, l'étalement urbain lié à l'implantation de maisons individuelles est particulièrement perceptible. Ces nouveaux édifices s'installent prioritairement sur les coteaux, où ils sont très visibles en hiver, davantage masqués l'été par la végétation.

2. Le plateau de Beauce

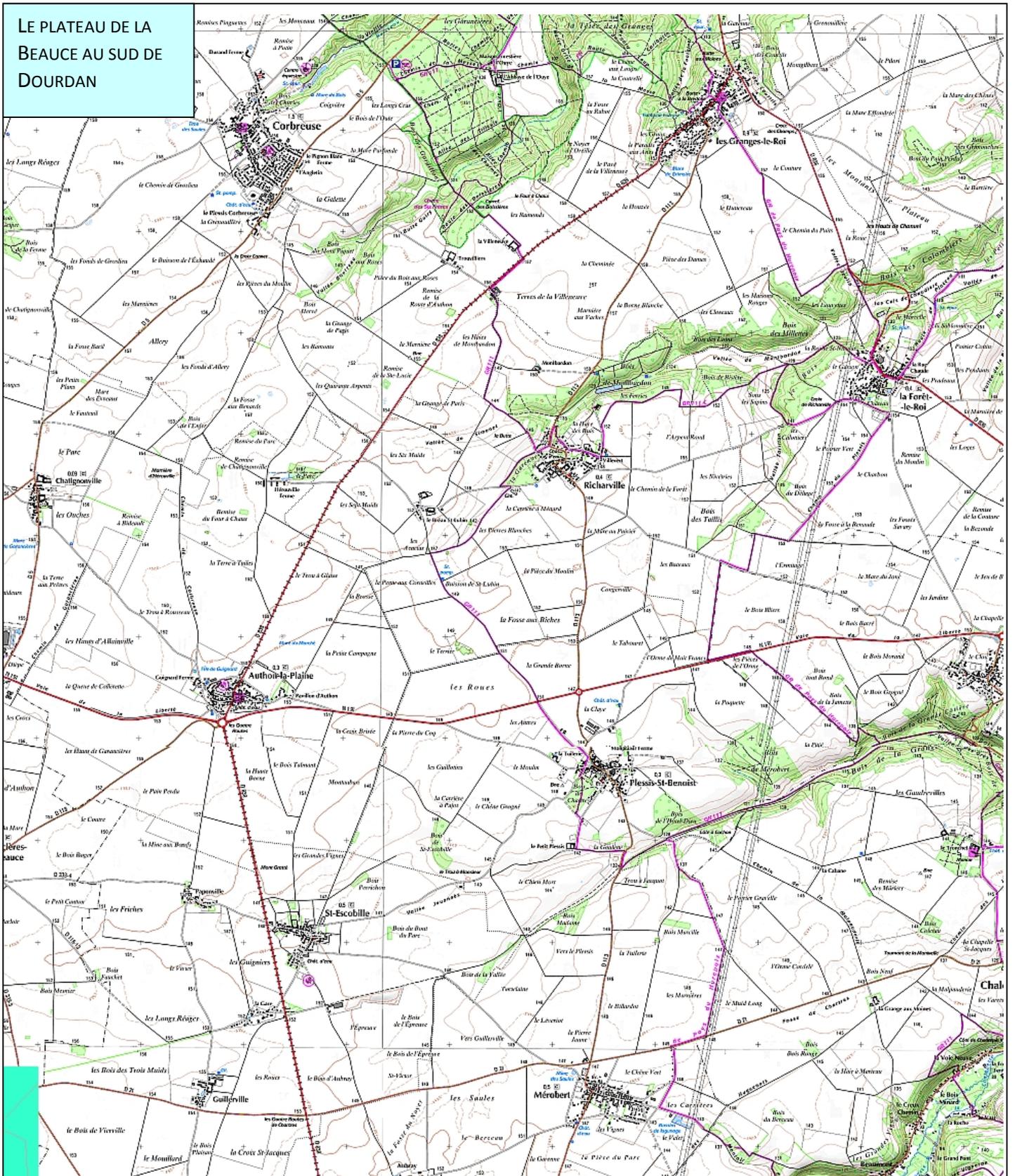
Le sud-ouest du territoire d'étude est situé sur la partie francilienne du plateau de la Beauce : les communes de Chatignonville, Authon-la-Plaine, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille et Mérobert sont intégralement situées sur le plateau cultivé. Celles de Corbreuse, Les Granges-le-Roi, La Forêt-le-Roi et Richarville marquent la transition avec le sud du Hurepoix : la majorité de leur territoire reste néanmoins beauceron.

La Beauce est un vaste plateau calcaire couvert de limons argileux. Sous cette couverture homogène et continue, les calcaires du soubassement sont creusés de poches remplies d'argile à meulière ou de sables de Lozère : c'est ainsi que l'on trouvera dans les constructions des moellons de meulière ou de calcaire, en fonction des affleurements sur le territoire de la commune concernée. L'altitude, dans le canton de Dourdan, se situe à un niveau constant, autour de 150 mètres : le paysage est donc d'une grande horizontalité, hormis dans les quelques zones de transition du nord du plateau.



Vue prise depuis la sortie de Chatignonville vers le nord : l'absence de relief et la présence des grandes cultures créent un paysage horizontal, ouvert mais monotone, où rien ne vient arrêter le regard.

LE PLATEAU DE LA
BEAUCE AU SUD DE
DOURDAN





Au nord de la Beauce, on trouve quelques zones où le paysage est plus divers : à l'extrémité septentrionale de Corbreuse (à gauche), des coteaux boisés font la transition entre vallée de l'Orge et plateau ; à la Forêt-le-Roi, une petite vallée sèche, appelée vallée de Montbardon, entaille le territoire. Ses coteaux accidentés sont boisés mais le fond de vallée est entièrement consacré aux cultures.

Dans la partie étudiée, la Beauce n'est traversée par aucun cours d'eau et la nappe phréatique est peu accessible, car très profonde ; la question de l'approvisionnement en eau est un problème récurrent sur le plateau.

L'Atlas paysager établi par l'IAURIF y distingue trois petites unités : la plaine d'Authon (Corbreuse, Chatignonville, Authon-la-Plaine, Saint-Escobille, Mérobert), le plateau de Blancheface (Les Granges-le-Roi, hameau de Marchais, hameau de Blancheface, une partie du territoire de Sermaise), le plateau de Boissy (Plessis-Saint-Benoist, Richarville, La-Forêt-le-Roi)

Le plateau de Beauce est exclusivement utilisé pour les cultures. Les grandes pièces de terres agricoles marquent le parcellaire et constituent des espaces infranchissables qui, avec le réseau viaire, quadrillent le territoire. De fait, le réseau routier est peu dense : en dehors des deux grands axes nord-sud (l'actuelle départementale 838) et est-ouest (l'actuelle nationale 191, dite « Voie de la Liberté ») et des routes qui les relient aux villages, les transversales sont rares, en raison de la prédominance du grand parcellaire agricole. Le territoire est en revanche parcouru de petits chemins non carrossables destinés à l'exploitation, qui reprennent les tracés anciens.

Les villages sont très espacés les uns des autres, séparés par les étendues agricoles, et ramassés sur eux-mêmes. Quelques grandes fermes isolées (mais assez rares dans cette partie de la Beauce) et quelques hameaux ponctuent les champs.



Le hameau de Paponville à Saint-Escobille.

Les villages, qui regroupent fermes et maisons rurales, se présentent anciennement soit sous la forme d'un habitat concentrique qui s'est développé autour de l'église (cette forme est particulièrement visible, aujourd'hui encore, à Authon-la-Plaine – voir la carte p. 34), soit sous celle d'un village-rue, dans lequel les maisons s'alignent de part et d'autre de l'église le long d'une seule voie rectiligne : Mérobert et surtout Chatignonville sont représentatifs de cette configuration.



*À gauche : le village d'Authon-la-Plaine, vu depuis le nord.
À droite : la grande rue de Chatignonville.*

L'église est toujours située au centre du village, du moins dans sa forme ancienne (à Corbreuse par exemple, l'étalement urbain a été tel au sud-est du noyau ancien que l'église est aujourd'hui excentrée). La mairie est généralement construite à proximité et une grande place relie les deux institutions. Les villages se caractérisent également par la présence de mares, situées soit au centre, soit aux extrémités de l'espace bâti. Enfin, on trouve fréquemment en périphérie du bourg les grandes fermes, qui se sont implantées à proximité des champs. Dans l'ensemble, le tissu urbain est aéré en raison de la présence des cours des exploitations agricoles et des maisons rurales.



Au cœur du village, l'église marque encore de nombreuses perspectives. Son clocher sert de point de repère. À gauche : à l'entrée ouest de Saint-Escobille ; à droite, à l'entrée est de Mérobert, par la rue de la Croix Boissée.

Les villages du plateau, connaissent des évolutions importantes à partir de la seconde moitié du XIXe siècle : conjointement, la mécanisation et l'exode rural entraînent des baisses importantes des effectifs de la population dans tous les villages et de nombreuses petites exploitations disparaissent (cf. page 17).

Dans le cadre du désenclavement des zones rurales, une ligne de chemin de fer reliant Étampes à Auneau est inaugurée en juin 1893. Elle traverse alors le territoire au sud, par le Plessis-Saint-Benoist et Saint-Escobille. Elle n'est néanmoins qu'un faible vecteur de développement démographique ; elle permet toutefois l'ouverture des échanges de produits agricoles à une échelle autre que strictement locale. Peu rentable, le trafic voyageurs est arrêté dès 1939. Le trafic marchandises perdure quant à lui jusqu'en 1964, date à laquelle la ligne cesse définitivement toute activité.

La baisse démographique se poursuit dans toute la Beauce jusque dans le dernier quart du XXe siècle : le développement de la voiture permet alors aux communes les plus proches de Dourdan ou des grands axes de communication d'inverser la tendance. La commune de Corbreuse voit ainsi la construction d'un grand lotissement pavillonnaire homogène sur son territoire. Plus au sud, les villages restent relativement à l'écart de cette évolution, même si la construction de pavillons s'intensifie. Toutefois, l'éloignement par rapport aux bassins d'emplois et la présence de terres agricoles à forte valeur ajoutée interdisent l'implantation de lotissements de grande taille. L'agriculture beauceronne, très mécanisée, est en effet peu créatrice d'emplois et grande consommatrice d'espaces. La Beauce reste donc un espace très peu dense.

Le paysage y demeure marqué par l'horizontalité et le moindre élément vertical arrête le regard. Ce rôle était auparavant joué par les clochers des églises, par quelques bouquets d'arbres aussi, qui recouvrent d'anciennes carrières. Depuis quelques décennies, de nouveaux points de repère plus hauts, plus visibles, ont fait leur apparition : silos, châteaux d'eau, pylônes électriques.



*A gauche : le clocher de l'église de Saint-Escobille, depuis les champs au nord du village.
A droite : le clocher de Garancières-en-Beauce, dans l'Eure-et-Loir, visible depuis Authon-la-Plaine, à plus de trois kilomètres. Les églises jouent parfois encore ce rôle de points de repère.*



Arrivée à Corbreuse par le sud-est : l'éclairage du stade, le château d'eau, le silo marquent l'entrée de la commune.



Le château d'eau du Plessis-Saint-Benoist, érigé à la fin des années 1960, est visible à des kilomètres à la ronde, depuis l'ensemble du territoire de la commune (au centre et en bas), mais aussi depuis Mérobert (en haut à gauche) et Authon-la-Plaine (en haut à droite).

À ces marqueurs ponctuels s'ajoutent également des marqueurs linéaires, en particulier la grande ligne électrique qui traverse le territoire du nord au sud et qui est également visible à Roinville, et les alignements d'arbres le long de la départementale 838.

Ci-contre : la ligne électrique à la Forêt-le-Roi.

Ci-dessous : la D838 à Saint-Escobille (à gauche) puis vue depuis le territoire d'Authon-la-Plaine.



Sur le plateau, le périurbain prend des formes différentes de celles que l'on observe dans la vallée : le phénomène y est bien plus diffus et se limite à quelques pavillons et petits lotissements. Le bâti reste concentré autour du noyau urbain (sauf à Corbreuse), même si les nouvelles constructions empiètent quelque peu sur les terres agricoles.



3. Les plateaux d'Étréchy et de Vert-le-Grand

La commune de Boissy-sous-Saint-Yon et dans une moindre mesure celle de Saint-Sulpice-de-Favières (dont le territoire sur situe en partie sur la vallée de la Rémarde) se trouvent un peu à l'écart des territoires évoqués plus haut. À la marge orientale du territoire d'études, elles appartiennent au rebord du plateau d'Étréchy et au plateau de Vert-le-Grand, qui selon l'IAURIF, relève de la Brie et non de la Beauce. L'espace concerné est trop restreint pour pouvoir définir des différences morphologiques ou architecturales entre les villages des deux grands plateaux agricoles.

Les deux communes n'ont pas connu le même développement au cours des cinquante dernières années : si Saint-Sulpice-de-Favières, en retrait dans un vallon, n'a pas été touché par une croissance démographique très forte, Boissy-sous-Saint-Yon, en revanche, a vu sa population multipliée par six en un peu plus d'un demi-siècle. Cette augmentation s'explique principalement par la présence de la R.N. 20 qui traverse et coupe le territoire. Néanmoins, celui-ci reste encore agricole et présente des visages contrastés.



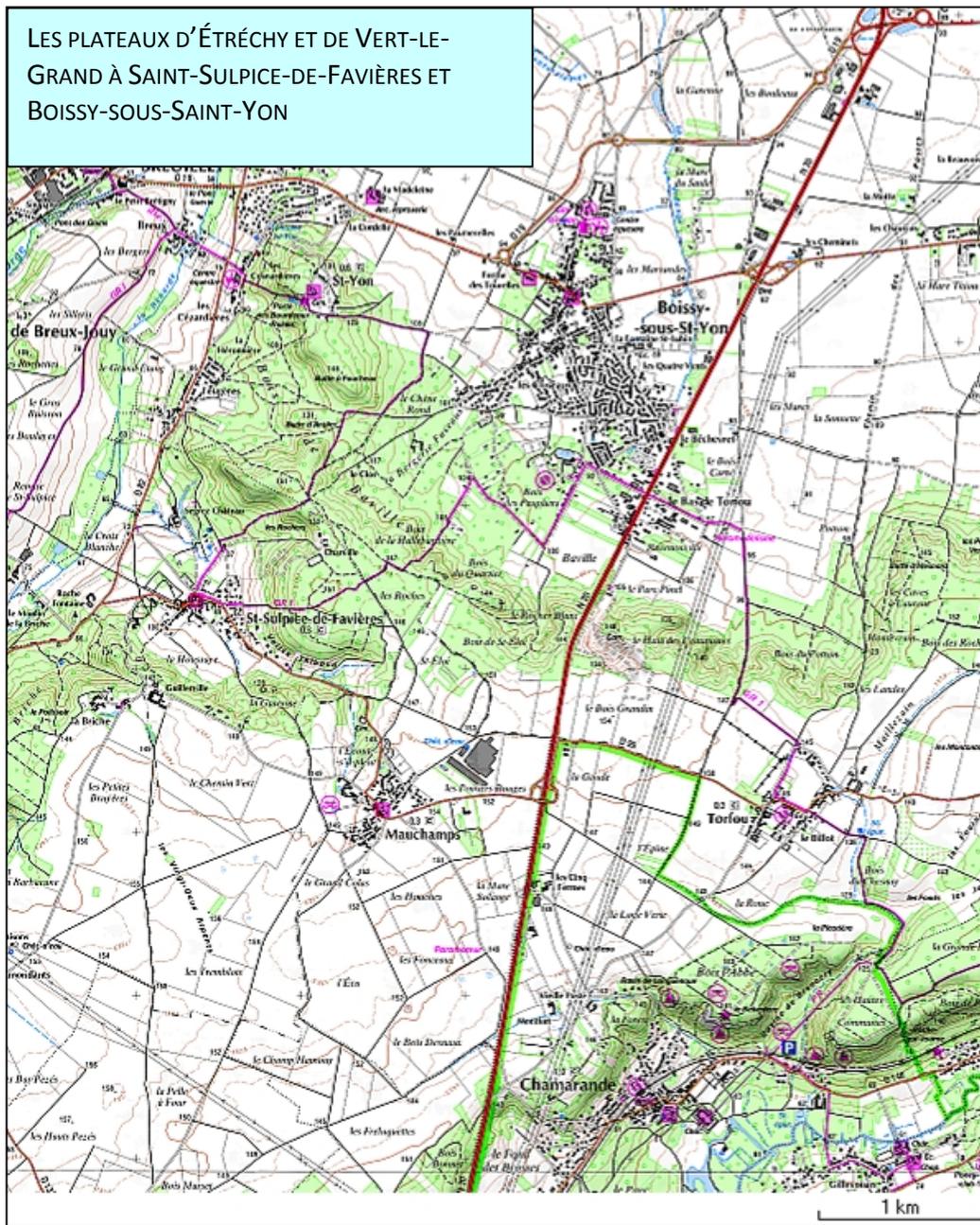
Le nord du territoire de Boissy-sous-Saint-Yon est encore largement occupé par des champs. Le village se trouve pour sa part derrière le bouquet d'arbres. Le bâtiment visible au centre est celui de l'ancienne gare de la commune, sur la ligne Arpajon-Étampes (1911-1948) dont le tracé reste marqué par la haie derrière la route. Ci-dessous, l'entrée nord de la commune.





A gauche : à l'est du village passe la nationale 20, ancienne route royale, qui scinde le territoire en deux parties distinctes. Ses abords sont très dégradés.

A droite : vue prise du centre ancien vers la R.N. 20



ETAT DES LIEUX PATRIMONIAL

1. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES DU TERRITOIRE

1. Résultats de l'enquête de terrain

Au cours du diagnostic des dix-neuf communes¹⁶ des cantons de Saint-Chéron et de Dourdan, 1089 éléments patrimoniaux ont été recensés.

Le recensement a fait émerger cinq typologies architecturales dominantes qui représentent à elles seules plus de 70 % de l'ensemble du patrimoine pris en compte :

- les fermes, au nombre de 216, soit environ 20% du patrimoine recensé ;
- les maisons rurales, au nombre de 168, soit environ 15% du patrimoine recensé ;
- les villas, au nombre de 167, soit environ 15% du patrimoine recensé ;
- les maisons de bourg, au nombre de 138, soit près de 12% du patrimoine recensé ;
- les pavillons, au nombre de 100, soit plus de 9% du patrimoine recensé.

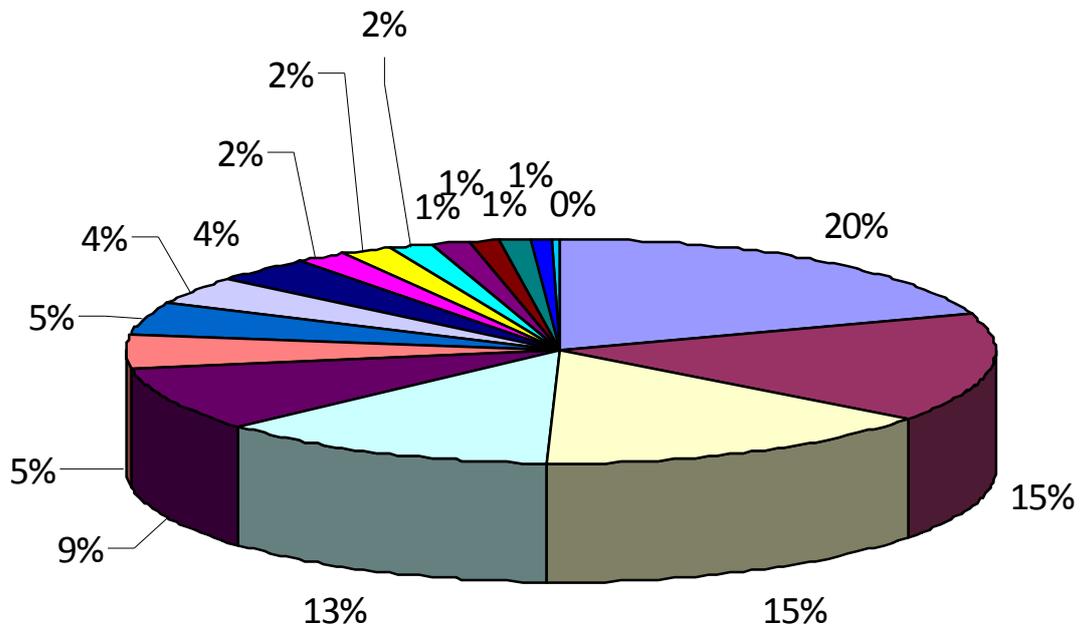
La dominante rurale du territoire d'étude est donc confirmée par les typologies architecturales relevées, qui laissent un peu plus de place aux catégories dites rurales (35%) que le précédent diagnostic portant sur les cantons de Mennecy, Brétigny-sur-Orge et Étréchy (31%). Villas et pavillons sont en revanche en proportion un peu moins élevée (24% contre 29%), alors que les maisons de bourg prennent la même part (12%).

À noter ici que la forte présence des maisons de bourg dans les résultats du présent recensement tient beaucoup à l'intégration de la ville de Dourdan, qui en compte à elle seule 88, soit près de 60% du total. La proportion est un peu moins forte, mais tout de même importante, pour les villas et les pavillons (respectivement 47% et 43 % des villas et pavillons recensés).

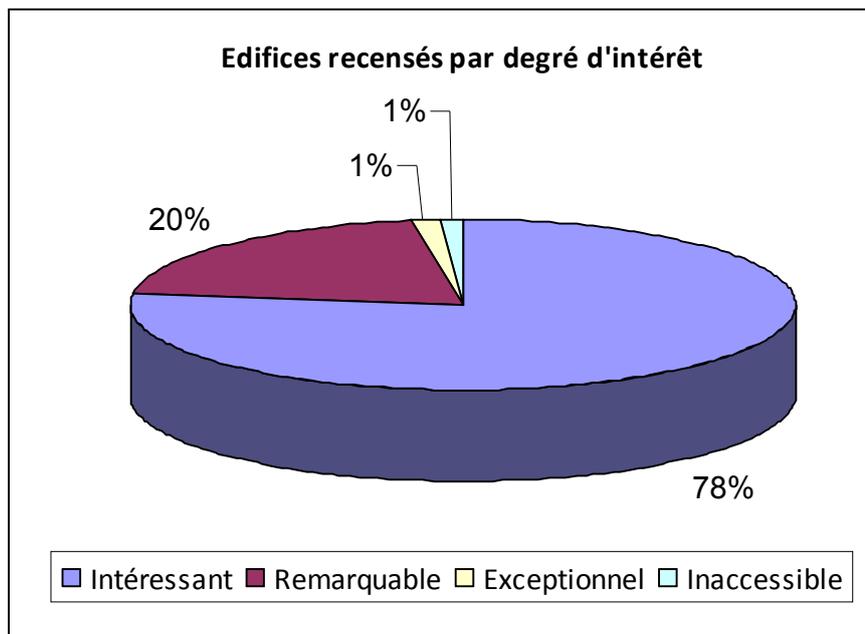
Une très large majorité du patrimoine bâti recensé a été qualifié d' « intéressant » (78%), c'est-à-dire que son caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface qui peuvent être importantes (remplacement des menuiseries par des fenêtres en pvc, disparition de l'enduit ou du décor, ajout d'une fenêtre de toit ou d'une lucarne qui respecte les proportions de l'ensemble). Ces modifications touchent toutes les catégories de patrimoine, avec une proportion plus forte cependant pour les édifices ruraux ou pour les bâtiments les plus modestes, non adaptés aux exigences de l'habitat actuel. Ce patrimoine dit « intéressant » compose cependant l'essentiel du tissu urbain ancien des communes étudiées : à ce titre, et malgré les transformations qu'il a subies, il est important de le prendre en considération car il façonne maintenant encore la morphologie et le paysage des cantons étudiés.

¹⁶ Les trois communes restantes (Angervilliers, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Le-Val-Saint-Germain) ont fait l'objet d'un diagnostic patrimonial par l'agence Kargo en 2008. Dans la mesure où les typologies utilisées étaient légèrement différentes, les résultats n'ont pas été intégrés ici afin de ne pas fausser les statistiques. Néanmoins, les caractéristiques architecturales des bâtiments, relevées lors de cette précédente enquête, sont prises en compte dans la suite de l'analyse.

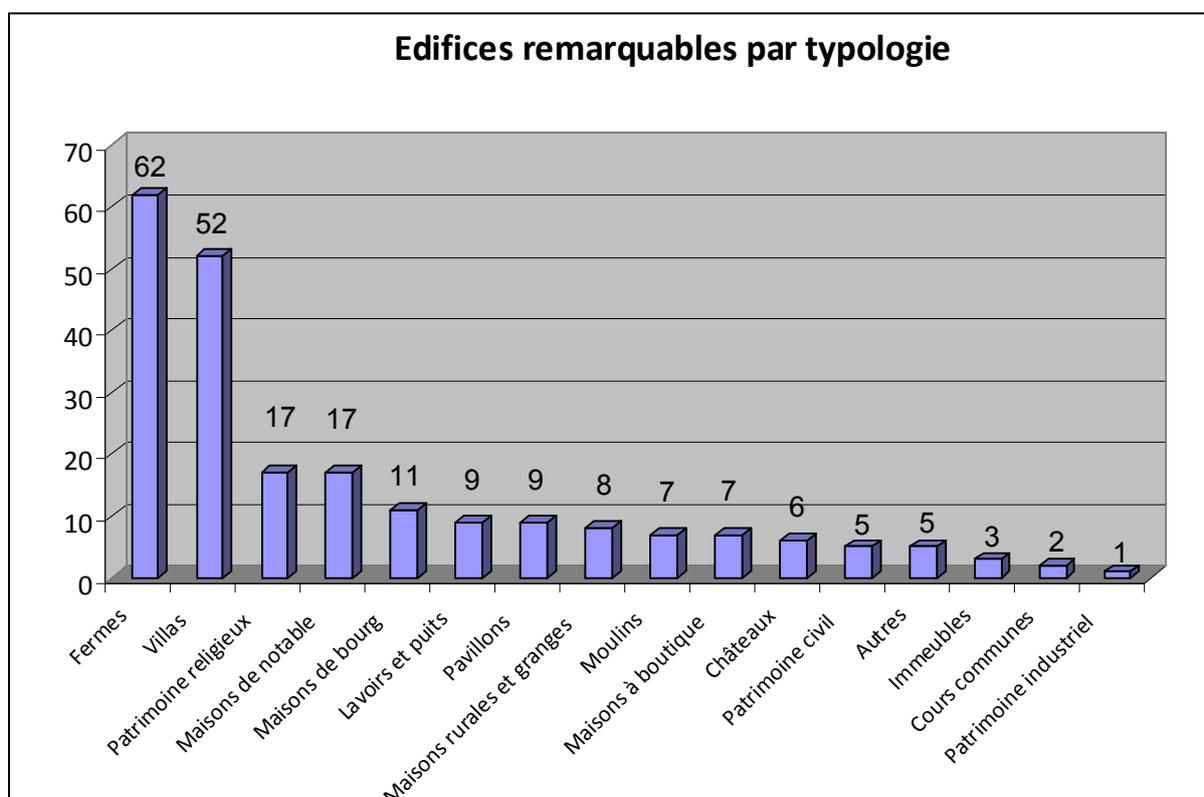
Typologie des édifices recensés



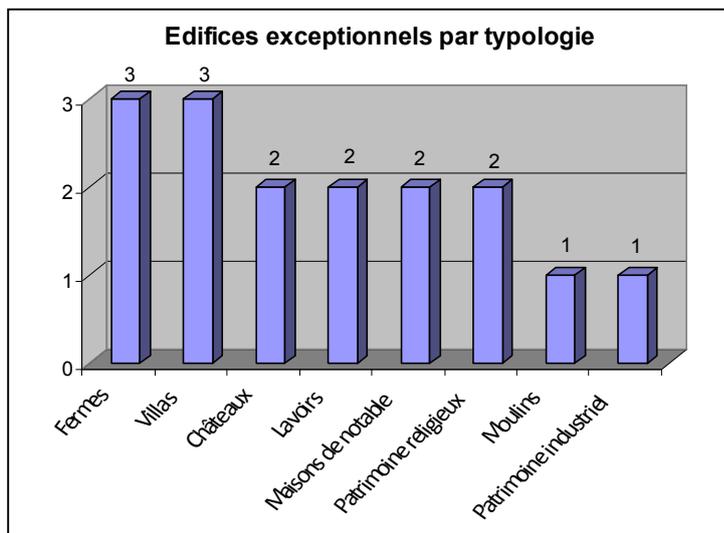
- Fermes
- Maisons rurales
- Villas
- Maisons de bourg
- Pavillons
- Patrimoine religieux (églises, chapelles, presbytères, croix, abbayes)
- Maisons à boutique et maisons d'artisans
- Maisons de notable et hôtels urbains
- Patrimoine civil (abris de cantonnier, halles, mairies, écoles, monument aux morts)
- Patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits)
- Autres
- Granges isolées
- Châteaux
- Moulins
- Patrimoine industriel et ferroviaire
- Cours communes
- Immeubles



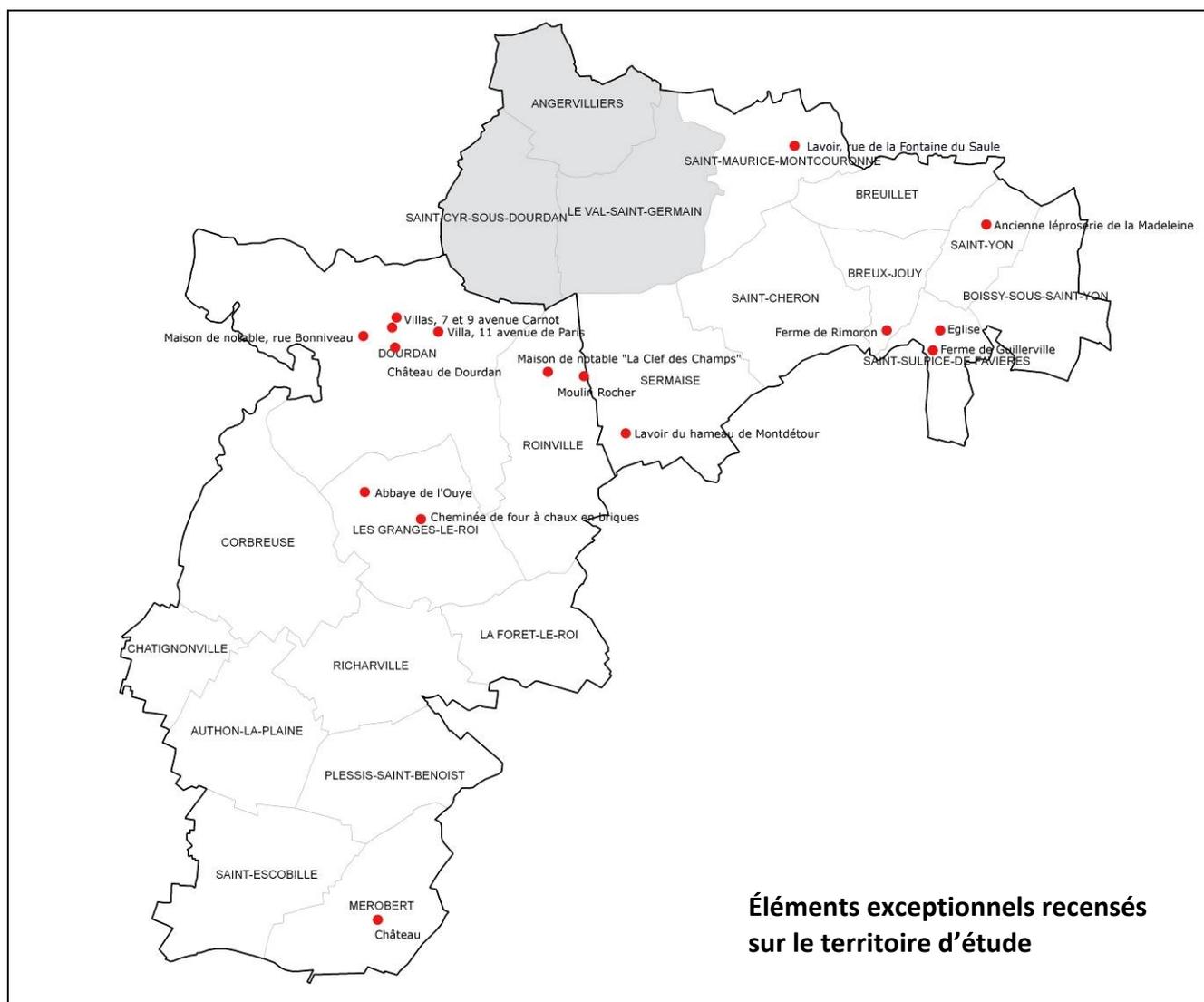
Un cinquième des éléments pris en compte a été qualifié de remarquable, principalement en raison de la préservation de la morphologie d'origine, sans modification majeure (à ce titre, des fermes, des maisons rurales, des cours communes ou des lavoirs ont été considérés comme « remarquables ») et/ou de leur intérêt architectural. Les grandes fermes et les villas sont de loin les plus représentées, ce qui va de pair avec la proportion d'éléments recensés par rapport au total ; en revanche, les maisons rurales et les maisons de bourg, souvent modifiées, sont ici sous-représentées.



Enfin, 16 éléments seulement ont été qualifiés d'« exceptionnels » : il s'agit de bâtiments n'ayant pas subi de modifications extérieures et dont l'intérêt architectural est manifeste. Les édifices monumentaux sont ici majoritaires. On compte néanmoins dans les résultats deux lavoirs dont l'état de préservation est excellent (contrairement à la plupart des édifices de ce type) et qui s'insèrent encore dans leur environnement d'origine. De même, une cheminée de four à chaux en briques située aux Granges-le-Roi a été recensée comme exceptionnelle en raison de la rareté de telles constructions et de la qualité de sa conservation, alors même qu'elle est inutilisée depuis les années 1930.



La commune de Dourdan concentre plus d'un tiers des édifices exceptionnels recensés ; le reste se répartit sur l'ensemble du territoire, avec une concentration néanmoins dans la moitié nord.

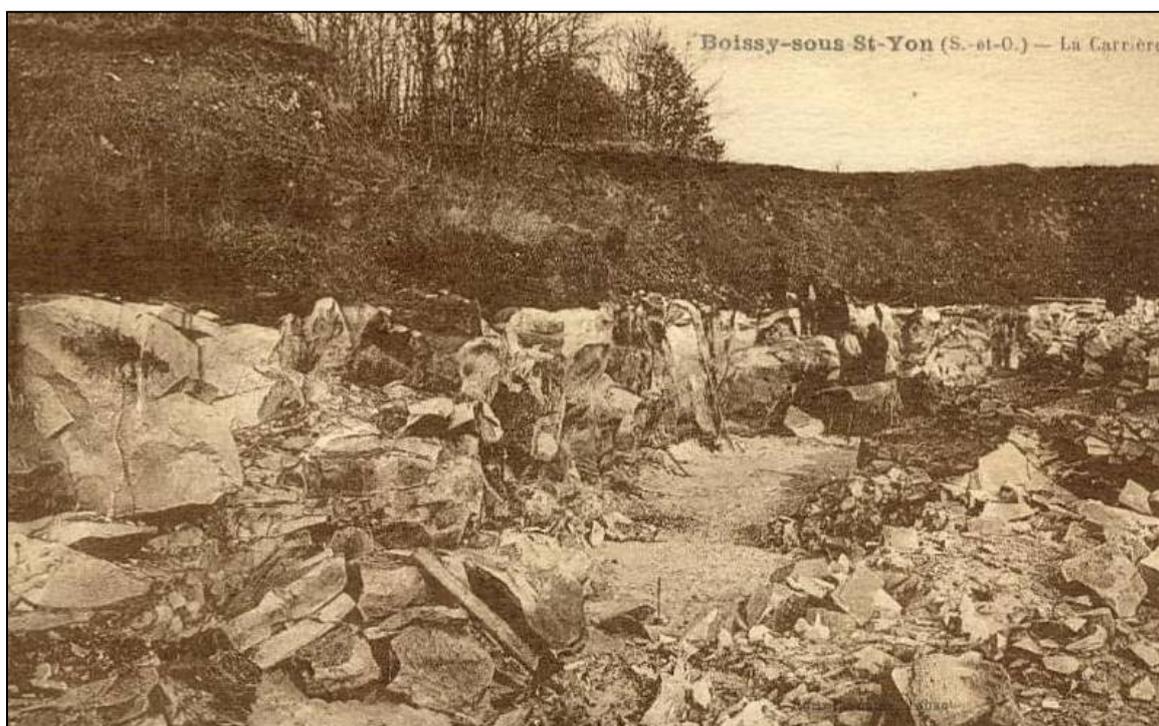


Pour mémoire, rappelons ici que le territoire dans son ensemble compte trente monuments protégés au titre des Monuments historiques : huit sont classés et vingt-deux sont inscrits. La carte de localisation (en annexe) montre aussi une plus forte concentration dans la moitié nord du territoire, autour des vallées de la Rémarde, de l'Orge et de la Renarde.

2. Les matériaux prédominants

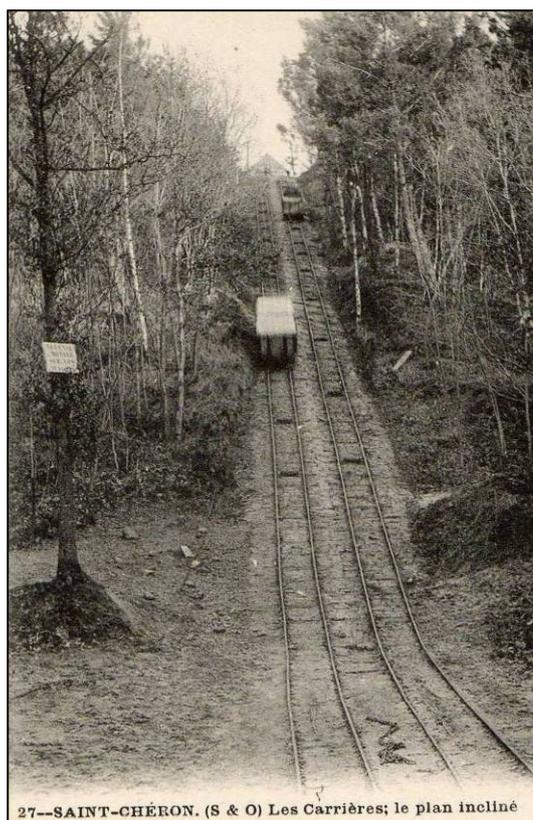
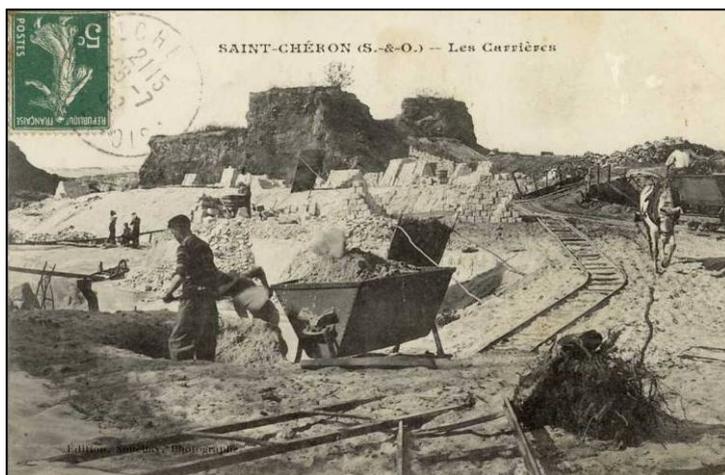
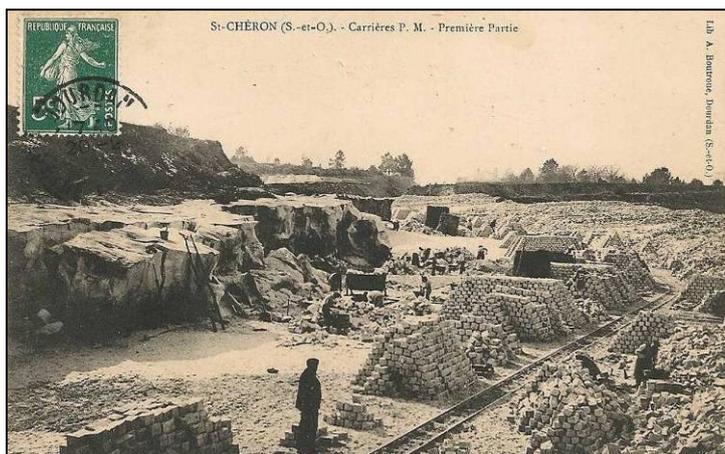
Les constructions anciennes sont élevées prioritairement en matériaux locaux : calcaire et parfois silex en Beauce, moellons de calcaire, meulière, silex et grès dans la vallée de l'Orge, avec des variations par village, en fonction de la proximité des gisements et des carrières. Cette pratique donne une homogénéité aux ensembles villageois et aux hameaux. Bien entendu, il faut distinguer d'emblée l'architecture rurale, utilisant des matériaux peu coûteux, ornée de décors sobres et simples, de l'architecture dite « savante », celle des châteaux, maisons de notable, villas, à l'ornementation plus recherchée.

En ce qui concerne les bâtiments à vocation rurale, ainsi que les maisons de bourg, les appareillages sont surtout constitués de moellons de pierre à bâtir (calcaire, silex, meulière) maçonnés au mortier de chaux ou de plâtre, parfois renforcés par des blocs de grès qui forment chaîne d'angle. En Beauce et sur les étroits plateaux qui séparent les vallées, l'exploitation de ces matériaux se fait de manière saisonnière, dans de petites carrières à ciel ouvert, aux endroits où les bancs rocheux affleurent. Dans la partie orientale du territoire, de Saint-Chéron à Breuillet, il est en revanche fait un emploi plus massif du grès, utilisé sous la forme de bloc grossièrement équarris dans certaines élévations. A Boissy-sous-Saint-Yon, il s'agit même d'un matériau particulièrement répandu : des carrières existaient en effet au sud du territoire, à flanc de coteau (*ci-dessous*).



Le sud du territoire de Breux-Jouy comprend pour sa part une portion des grandes carrières dites de Madagascar, à cheval sur le territoire de Souzy-la-Briche. Elles furent en

activité de 1875 à 1942. Leur nom provenait de la chaleur qui régnait dans les lieux, mais aussi de la pénibilité du travail. D'importantes carrières de grès ont également été ouvertes à Saint-Chéron dans la seconde moitié du XIXe siècle, sur les buttes de Moret et de Chantropin. Bien documentées par les cartes postales anciennes, ces carrières étaient reliées à la gare de Saint-Chéron par une voie ferrée de type Decauville (*ci-dessous*) : il n'est donc pas avéré que le grès extrait ait beaucoup servi aux constructions locales, d'autant qu'il semblait surtout s'agir de pavés de grès plutôt que de pierre à bâtir. Il n'est cependant pas impossible que ces gisements aient été exploités plus tôt : le corps central du château de Baille est en grès, de même que le pavement de la route qui longe les murs de la propriété ; une partie de l'église est elle aussi en grès, ainsi que certaines maisons du village.



Peu de vestiges subsistent de ces différentes exploitations sur le territoire d'étude. A Souzy-la-Briche, en revanche, où se trouve l'essentiel de l'emprise des carrières de Madagascar, des bancs de grès et des fronts de taille sont encore nettement visibles.

Ces appareillages de grès ou de moellons étaient fréquemment recouverts d'un enduit qui les protégeait des intempéries et servait à l'isolation. Il pouvait s'agir soit d'un enduit appliqué à pierre vue, sous lequel les moellons affleurent (on l'observe principalement en Beauce), soit d'un enduit couvrant à la chaux ou au ciment. Dans la vallée de l'Orge, il a fréquemment disparu, qu'il ait été gratté pour donner une allure plus « rustique » au bâtiment, ou qu'il soit tombé faute d'entretien.

Les bâtiments datant de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, destinés à l'habitat individuel, sont pour la plupart construits intégralement en moellons de meulière

non enduite ou rocaillée : le mur est alors rejointoyé avec un mortier dans lequel sont disposés de petits fragments de meulière ou de grès.

Les demeures plus prestigieuses, grandes villas, maisons de notables ou châteaux sont presque toujours enduites. Dans le cas contraire, elles laissent apparaître un appareillage soigné, en pierre de taille.

Les couvertures de tuiles plates sont les plus répandues sur l'ensemble du territoire ; la tendance au remplacement par de la tuile mécanique est moins forte dans les cantons de Dourdan et de Saint-Chéron que dans le territoire couvert par la première phase du diagnostic patrimonial. Les ardoises sont également représentées dans une proportion non négligeable : si aux XVIIe et XVIIIe siècle, elles sont plutôt réservées aux châteaux et riches demeures, elles se généralisent au cours du XIXe siècle, d'abord sur les édifices publics ou les églises, puis sur les pavillons et les villas, où son emploi permet de se démarquer de la tuile plate locale, à connotation rustique. Cette diffusion plus large s'explique en partie par l'avènement du chemin de fer, qui permet son acheminement depuis les Ardennes ou la Bretagne. Il est à cet égard significatif que les proportions les plus importantes aient été relevées dans les communes de la vallée de l'Orge qui disposent d'une gare (Dourdan, Saint-Chéron, Sermaise).

3. Patrimoine et paysage bâti

Le diagnostic patrimonial permet de mettre l'accent sur le patrimoine ordinaire : les résultats de l'enquête de terrain le démontrent. Si le patrimoine monumental, protégé ou non, n'est pas absent du recensement, il occupe une place minoritaire par rapport aux petites unités, parfois modestes, qui composent l'essentiel du tissu urbain et ne se comprennent que les unes par rapport aux autres. L'intérêt patrimonial d'une commune se construit en effet aussi à l'échelle du paysage (bâti), qui permet de saisir les contextes, les interactions et relations entre les différents éléments qui le composent. C'est pourquoi une attention a aussi été portée aux murs, aux sentes, aux coupures vertes, qui méritent d'être préservés.

Les murs

Les murs de clôture sont des éléments qui structurent fortement l'espace des villages et des hameaux ; ils marquent à la fois le tracé du parcellaire et des voies, qu'ils ferment de grands domaines en s'étirant sur plusieurs centaines de mètres ou qu'ils relient les différents bâtiments d'une exploitation agricole ou d'un petit ensemble rural.





*Page précédente : dans le hameau de Beauvais, à Roinville
Ci-dessus : à Sermaise, près de la ferme de la Villeneuve (à gauche) et dans le hameau de
Blancheface (à droite).*

Leur rôle est souvent ambivalent : ils clôturent de grandes propriétés mais les annoncent aussi ; ils les dissimulent au regard mais créent ailleurs de nouvelles perspectives (*ci-contre, à la sortie de Saint-Sulpice-de-Favières*).



Les murs du territoire d'étude sont en moellons apparents, parfois protégés par un enduit à pierres vues ; le calcaire et le silex prédominent partout, tant dans la Beauce que dans le Hurepoix. Ce sont des élévations qui mesurent près de deux mètres de haut, couvertes d'un chaperon arrondi maçonné, qui est parfois remplacé par des tuiles, plates ou mécaniques. Ces éléments paysagers et structurants ont pour beaucoup disparu : ils sont alors remplacés par des murs bahuts couverts d'un enduit au ciment ou par une haie de persistants.

Les emprises de parcs et de grands domaines

Elles sont en relation directe avec l'existence de murs qui les délimitent. Leur tracé ancien est matérialisé sur l'Atlas de Trudaine et sur les Plans d'Intendance. Ces grandes emprises foncières marquent le paysage d'une commune et contraignent fortement l'extension du bâti (*ci-dessous à Saint-Chéron, entre les murs du domaine de Baille*).



Ces domaines sont de plus en plus souvent vendus, ouverts, puis lotis. Ces mesures permettent de limiter l'étalement urbain en densifiant le tissu existant. Il est néanmoins rare que la juxtaposition entre le lotissement et l'ancien domaine se fasse de manière harmonieuse.



À Dourdan, les nouvelles constructions sont situées très près de la demeure ancienne ; les pavillons standardisés contrastent en outre fortement avec la maison de notable à laquelle appartenait le parc.



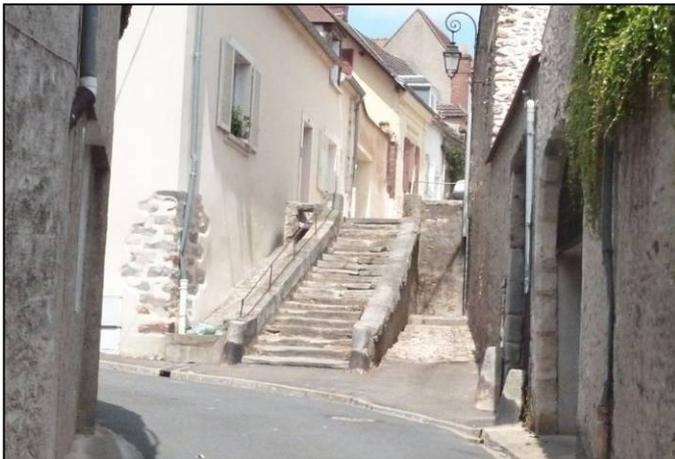
À Boissy-sous-Saint-Yon, la demeure principale a disparu mais les aménageurs ont veillé à ce que les murs restent en place, du moins sur une partie de leur hauteur : d'une certaine manière, le domaine conditionne encore la forme de l'îlot.

Les sentes

Le tissu urbain ancien était parcouru de petits sentiers étroits et sinueux qui desservait les arrières de parcelles et les cœurs d'îlots. Bordée de hauts murs en pierre, ceux des propriétés qui les bordent, ces sentes sont restées en place dans quelques communes. Héritage du tissu rural, on les trouve principalement dans les villages de vallées, où les espaces bâtis, contraints de s'adapter à la topographie, ont un aspect moins rectiligne que sur le plateau.



À Saint-Chéron, les nombreuses sentes qui subsistent en centre-bourg construisent un réseau viaire secondaire à l'allure pittoresque.



Ci-dessus, à gauche : un petit escalier ancien dans le centre historique de Dourdan.

Ci-dessus, à droite : la ruelle Trinquart à la Forêt-le-Roi.

Les coupures vertes héritées

On trouve encore dans certaines communes des champs ou des clos qui s'intercalent dans le tissu bâti, ou qui se trouvent directement à la sortie d'un espace construit, sans transition.

Dans les villages et les hameaux de plateau, ce sont les mares, encore en eau ou non, et leurs alentours qui forment aujourd'hui des espaces verts au cœur du bâti (cf. *infra* page 113).



Ci-dessus ,en haut, des clos à Montdétour (hameau de Sermaise) et à Saint-Sulpice-de-Favières ; en bas, à Saint-Chéron, l'une des frontières du bâti rue des Mares et un champ dans la vallée de l'Orge entre Sermaise et l'un de ses hameaux).



À Saint-Chéron, la liaison entre le centre-ville et le hameau du Petit Baviille se fait encore par un chemin en partie pavé de grès, en traversant un bois (ci-dessus à gauche). Des trottoirs de la ville sont faits de bandes enherbées (ci-dessus à droite).

2. ANALYSE TYPOLOGIQUE

1. Fermes

Édifices recensés : 216

Remarquables : 62

Exceptionnels : 3 (ferme de Guillerville à Saint-Sulpice-de-Favières – SSF01 ; ferme de la Madeleine à Saint-Yon – STY03 ; ferme de Rimoron à Breux-Jouy – BRJ29)

Une ferme est composée d'un ensemble de bâtiments à vocation agricole et d'un logis servant à l'habitation. Il s'agit de la typologie la plus représentée dans les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan ; presque tous les ensembles recensés ont par ailleurs une emprise au sol antécadastre au moins partielle : ce nombre et cette ancienneté d'implantation tiennent au caractère historiquement rural et agricole du territoire, qui depuis le Moyen Âge au moins vit de la culture des céréales et de la viticulture. Si les échanges se faisaient le plus fréquemment à l'échelle locale (autour des villes de Dourdan, d'Arpajon, d'Étampes), certaines grandes exploitations alimentaient déjà le marché parisien. Mais un changement d'échelle se produit avec l'arrivée du chemin de fer sur le territoire, non seulement la ligne Paris-Tours par Vendôme le long de la vallée de l'Orge, mais aussi l'important réseau secondaire qui est mis en place à la fin du XIXe siècle et à la fin du XXe siècle (ligne d'Arpajon et ligne Étampes-Auneau). Cependant, on ne compte qu'assez peu de constructions de nouvelles fermes à cette époque : la tendance est davantage à la transformation ou à l'agrandissement des structures existantes.

On trouve des fermes aussi bien en vallée que sur les plateaux. Il est impossible de déceler une organisation du bâti spécifique à l'une ou l'autre implantation : le modèle dominant de la ferme à cour fermée est employé aussi bien en plaine qu'en fond de vallée (*ci-contre, la ferme de Poissard (ROI48), située à quelques mètres du cours de l'Orge à Roinville*).



Un tiers cependant des ensembles agricoles recensés présente une autre forme d'implantation du bâti, moins nettement déterminée, sans doute dépendante de la taille et du découpage de la parcelle occupée.

En fonction de la taille des bâtiments, on distingue les grandes et les petites fermes, les premières étant les plus nombreuses.

Les grandes fermes

Le logis et les annexes agricoles sont généralement disposés autour d'une cour carrée ou rectangulaire. Les murs extérieurs sont aveugles et les intervalles qui peuvent subsister entre les corps de bâtiments sont comblés par de hauts murs de moellons. De l'extérieur, ils forment donc des ensembles austères, qui semblent fermés sur eux-mêmes. L'adoption de cette organisation tient autant à des raisons pratiques qu'à des impératifs de sécurité : certaines fermes de grande ampleur prennent ainsi des allures de places fortes.



La ferme de Vaubesnard (DOU254) à Dourdan est une exploitation agricole isolée sur le plateau au nord de la ville. L'arrivée se fait par une petite route, qui donne sur une façade complètement aveugle, dans laquelle aucune ouverture n'est visible. L'alignement des bâtiments du flanc ouest de la cour, ainsi que l'homogénéité des toitures renforcent l'impression de clôture.



La grande ferme qui se situe au centre de la rue principale de la commune de Saint-Escobille (ESC32) est annoncée sur rue par d'imposants murs soigneusement appareillés, renforcés aux angles par des chaînes de grès taillé.

Dans la plupart des cas, le logis, destiné à l'habitation, se distingue des bâtiments d'exploitation par sa taille – il comporte souvent un étage carré – et par le soin apporté à sa construction et à son décor. Ceux des fermes seigneuriales (cf. *infra*) sont particulièrement travaillés : la qualité du décor témoigne alors de la prospérité du propriétaire. Le logis se situe généralement en fond de cour, face au portail. Dans des exploitations plus modestes, ou situées en centre-bourg, il arrive qu'il soit aligné sur la rue, s'insérant dans le front bâti des maisons de bourg qui l'entourent. L'accès se fait néanmoins toujours par la cour. Dans quelques cas, il adopte la même forme et le même traitement que les annexes agricoles : il est alors difficile de le discerner d'emblée parmi les bâtiments qui entourent la cour.



Ci-dessus à gauche : cette ferme de Boissy-sous-Saint-Yon (BSY68) a son logis sur rue : orné d'une belle corniche moulurée, il se distingue par son étage carré et par la régularité des ouvertures. Sa lucarne conserve le support d'une poulie.

Ci-dessus à droite : le logis de cette ferme de Corbreuse (COR33) se mêle aux autres bâtiments sans créer de discontinuité. Il se caractérise par la modestie de sa mise en œuvre et de son décor.

Les fermes les plus imposantes comportent, outre les bâtiments d'exploitation, des éléments architecturaux forts : un portail monumental, un ou plusieurs porches de grange maçonnés ou charpentés, une aire à battre couverte ou un colombier, marque sous l'Ancien Régime d'un pouvoir seigneurial. A l'entrée de la ferme se trouve régulièrement une mare qui permettait de faire boire les bêtes et de leur rafraîchir les sabots au retour des champs.



En haut à gauche : l'ancienne charreterie en pans de bois de la ferme du Bréau-Saint-Lubin à Richarville (RIC03).

En haut à droite : le grand portail cintré d'une ferme du centre de Richarville (RIC18).

En bas à gauche : le porche maçonné à étage de la ferme de Liphard, à Dourdan (DOU255).

En bas à droite : l'aire à battre couverte d'une ferme de Saint-Maurice-Montcouronne (SMM07 - en mauvais état).

Ces grandes fermes peuvent avoir des statuts très différents en fonction de leur situation historique et/ou géographique. On peut ainsi distinguer :

- la ferme-manoir, ou ferme seigneuriale, siège d'un fief. Elle se distingue par la monumentalité de son logis, et souvent, par la présence d'un colombier. Ces fermes semblent plus nombreuses dans la moitié nord du territoire, peut-être en raison d'un découpage féodal plus dense dans le Hurepoix, où les fiefs avaient tendance à se multiplier. Cette hypothèse serait néanmoins à vérifier par des recherches approfondies en archives.



La ferme-manoir de Châteaupers (ROI26) domine le plateau septentrional de Roinville, côté Hurepoix. La première mention connue de ce domaine seigneurial remonte au XIV^e siècle.



La ferme de Rouillon (DOU248) a une emprise au sol entièrement antécadastre. Le colombier que l'on distingue au fond de la cour signe son statut de ferme seigneuriale.

- la ferme de château : les châteaux construits avant la Révolution comprenaient la plupart du temps un domaine agricole. Pour assurer sa mise en culture mais aussi garantir l'approvisionnement des propriétaires, une ferme accompagnait régulièrement la demeure.

Page suivante : La ferme des Tourelles à Boissy-sous-Saint-Yon (BSY76) jouxte le château du même nom, aujourd'hui très remanié. Elle se signale par son allure imposante et ses tourelles aux airs de tours de garde.



- la ferme de grande culture : il s'agit des propriétés des grands fermiers-laboureurs d'Île-de-France. Elles se situent majoritairement sur le plateau, isolées au milieu des terres. Elles sont d'implantation souvent ancienne, même si l'on en compte quelques-unes qui s'établissent au cours du XIXe siècle ou dans les premières années du XXe siècle. Toutefois, mis à part, de temps à autre, un décor plus marqué, utilisant la brique, on ne constate pas d'innovation en plan ou en structure, mais au contraire, la grande pérennité des formes.



« Les Chênes Chambeaux », à Roinville (ROI08) est une grande exploitation agricole toujours en activité, qui se caractérise par la symétrie de ses bâtiments, organisés en U autour d'une cour que viennent fermer côté rue deux pignons identiques, presque aveugles, reliés entre eux par de hauts murs de moellons renforcés par de belles chaînes de grès. De l'autre côté de la rue se trouve en outre une vaste grange, sans doute reprise, mais dont le mur ouest est flanqué de contreforts.



A Sermaise, une grande ferme du début du XXe siècle a été recensée (SER38). Le logis, placé près de l'entrée de la ferme et non en fond de cour, possède une façade rocaillée aux travées soulignées par des bandeaux lissés et par des décors de brique. Les ouvertures des annexes agricoles ont elles aussi des encadrements de brique.

- la ferme de bourg : ces exploitations, qui peuvent elles aussi être de grandes dimensions, prennent des formes plus variées que les fermes de plateau dans la mesure où elles sont plus contraintes par le parcellaire. Elles ne constituent néanmoins pas des ensembles plus ouverts sur l'extérieur.



La ferme de bourg ci-dessus, à Breux-Jouy (BRJ17), se développe en deux parties : une avant-cour, visible ici, dont les contours suivent la forme de l'îlot triangulaire, et une seconde cour, accessible par le porche aujourd'hui bouché qui se situe en face du portail.



Les communes du plateau beauceron comptent elles aussi de nombreuses fermes directement intégrées au village : le territoire est loin d'être composé exclusivement de grandes fermes de plateau isolées. L'exploitation ci-dessus, à Authon-la-Plaine (AUT28), se compose d'un logis soigné sur rue et d'annexes qui s'étirent à l'arrière. Il est néanmoins possible que l'emprise actuelle ne corresponde pas exactement à ce qu'était autrefois la ferme.

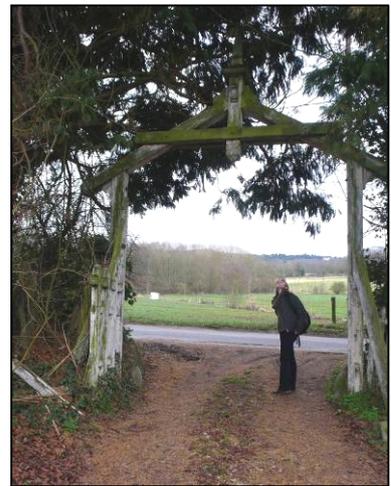
Trois grandes fermes ont été qualifiées d'exceptionnelles en raison de leurs qualités architecturales, mais aussi de la préservation de leur morphologie d'origine.



La ferme de Guillerville (SSF01), sur les hauteurs de Saint-Sulpice-de-Favières, est un exemple exceptionnel de ferme seigneuriale. Le logis est formé d'une tour à mâchicoulis surmontés d'une fenêtre à fronton de briques. Sur le flanc droit, une imposante grange en grès est épaulée par des contreforts.



La Madeleine, à Saint-Yon (STY03), constitue un cas à part, puisqu'il s'agit d'une ancienne léproserie construite au XVIIe siècle et transformée en exploitation agricole par la suite. On distingue encore ses pavillons aux toits pentus et ornés d'une corniche de brique à gauche (l'un d'entre eux abritait une chapelle, reconnaissable à la forme des baies). Selon le préinventaire, des dépendances seraient relativement bien conservées : laiterie, boulangerie avec vestiges du four en brique, potager.



La ferme de Rimoron à Breux-Jouy est parfois désignée sous le terme de « château de Rimoron » ; la partie désignée comme château est toutefois invisible depuis la voie publique. L'imposante ferme, autrefois seigneuriale, s'ouvre sur l'extérieur par un porche d'accès en bois et tuiles plates s'appuyant sur les deux bâtiments adjacents. On distingue à droite de ce porche une petite tour carrée incluse dans l'ensemble, qui abritait peut-être un pigeonnier. Le portique en bois qui marque l'entrée du domaine existe toujours quoiqu'en mauvais état.

Les petites fermes

L'organisation de ces ensembles de plus petite taille se fait moins systématiquement autour d'une cour fermée : jamais isolées, les petites fermes se trouvent en effet au sein des bourgs et des hameaux et se doivent donc d'adapter leur forme au parcellaire disponible. Le logis se distingue également moins nettement par une différence d'ampleur ; c'est alors sa décoration ou le rythme de ses ouvertures qui permettent de le reconnaître.



Cette petite ferme, située aux Granges-le-Roi (GRA05), est de forme ouverte : les annexes s'articulent autour du logis de manière à laisser un espace suffisant pour les manœuvres. Comme pour les grandes fermes, l'élévation est en matériaux locaux ; la toiture est faite de tuiles plates. On reconnaît le corps d'habitation à son enduit rehaussé de bandeaux lissés

blancs qui soulignent les ouvertures, à sa plus grande hauteur et à la présence de souches de cheminée sur le pignon.



Cette ferme de Boissy-sous-Saint-Yon est implantée de manière similaire, parallèlement à la rue. Toutefois, ici, logis et annexes se confondent ; par ailleurs, la hauteur des murs et la présence d'une clôture pleine lui donnent l'allure d'une ferme à cour fermée.



A Saint-Sulpice-de-Favières, cette ancienne exploitation agricole en plein centre-bourg (SSF23) reprend le principe d'organisation des fermes de plus grandes dimensions (plusieurs annexes autour d'un espace central qu'ils clôturent), mais ils s'inscrivent ici dans une parcelle beaucoup plus resserrée. Mis à part la porte fenêtre percée dans le pignon du logis, l'ensemble est resté en place.

Les maisons de vigneron

Le nord du territoire était connu jusqu'à la fin du XIXe siècle pour la présence de vignes, notamment dans les vallées de l'Orge et de la Renarde. Peut-être certaines fermes ont-elles abrité une activité viticole, mais en l'absence de recherches en archives, il reste difficile de le déterminer sur le terrain. Une seule maison de vigneron a été clairement identifiée comme telle, dans la commune de Saint-Sulpice-de-Favières, où la présence de vignoble était avérée.



Cette exploitation viticole (SSF37) se situe juste derrière le chevet de l'église de Saint-Sulpice-de-Favières et garde des traces lisibles de son activité ancienne : le soubassement du logis, situé au fond de la cour, abrite un cellier à l'entrée large, permettant ainsi le passage des tonneaux. Le rez-de-chaussée, destiné à l'habitation, est surélevé et accessible par un escalier qui enjambe la porte du cellier. L'ensemble s'ouvre sur la rue par un grand porche doublé d'une porte piétonne.

Les dénaturations les plus fréquentes

De nombreuses fermes ont longtemps conservé une activité agricole ; certaines d'entre elles sont encore en exploitation. À ce titre, les modifications techniques ont nécessairement entraîné l'agrandissement de certains bâtiments, l'ajout de nouveaux lieux de stockage ou l'agrandissement des portes charretières. Ces transformations inhérentes à l'activité agricole et présentes bien avant le XXe siècle n'ont pas été considérées comme des dénaturations. C'est en revanche au moment où la ferme perd sa fonction première pour être reconvertie que les transformations les plus lourdes sont susceptibles d'être opérées.

Ainsi, plusieurs grandes fermes ont été découpées en plusieurs lots, certains devenant des appartements, d'autres des boutiques. Parfois la cour elle-même est divisée en plusieurs parcelles et devient constructible. Pour rendre les bâtiments d'exploitation habitables, de nombreuses baies, souvent disproportionnées par rapport au bâti d'origine sont percées, et des lucarnes aux formes modernes viennent coiffer les toitures.



A Dourdan comme à la Forêt-le-Roi, d'anciennes fermes de bourg ont été restructurées (ci-dessus). L'une accueille à la fois des logements et une boutique. La seconde a vu sa cour divisée, l'ancienne grange reconvertie en habitat, et par conséquent, la porte charretière transformée en porte d'entrée. Le pignon de l'ancien logis, autrefois aveugle, a été percé de quatre grandes baies.



A Roinville et à Saint-Yon, de très grandes fermes ont elles aussi été morcelées. Celle de Roinville (à gauche) située dans le hameau de Marchais ne garde plus guère que l'implantation d'origine des bâtiments, autour de la cour. Des lucarnes modernes ont été ajoutées, ainsi que de grandes baies cintrées. L'espace central est devenu un parking. A Saint-Yon, la ferme de Moret a été vendue à plusieurs propriétaires qui ont clôturé leurs parcelles et aménagé chaque partie à leur gré. Des baies disproportionnées ont été percées dans plusieurs bâtiments.



Cette ferme de Sermaise est en cours de restructuration, pour devenir à usage résidentiel exclusif. L'enduit d'origine a été gratté, le toit refait et toutes les ouvertures ont fait l'objet de reprises. Seule une partie de la structure maçonnée finit par être conservée.

La grande ferme au centre d'Authon-la-Plaine constitue un cas unique. Elle surprend tout d'abord par la taille et la qualité de sa façade sur rue, dont les ouvertures, même reprises, témoignent d'une certaine ancienneté. À l'angle du bâtiment, derrière le grand porche cintré en grès taillé accompagné de sa porte piétonne, apparaît toutefois un pavillon de série, aux formes et aux couleurs on ne peut plus modernes, implanté dans la cour de l'ancienne ferme : celle-ci a été divisée, puis lotie. L'arrière du logis lui-même s'avère très transformé. Si ce type d'opération permet la densification du bâti plutôt que l'étalement urbain, il n'en reste pas moins que le choix de cette forme de construction neuve au sein d'un ensemble très ancien demeure tout à fait étonnant.



2. Maisons rurales

Édifices recensés : 168

Remarquables : 8

Les maisons rurales sont des édifices de taille modeste, qui regroupent un petit logis et des annexes à vocation agricole. On distingue une maison rurale d'une petite ferme en fonction de la taille de ses annexes, qui occupent une surface moins importante que le logis. Il s'agit de bâtiments très simples, souvent accompagné d'un jardin destiné aux cultures vivrières.

Après les fermes, il s'agit de la deuxième typologie la plus représentée, confirmant la dominante encore rurale des deux cantons étudiés. La grande majorité des maisons rurales recensées a une emprise au sol antécadastre, au moins partielle. Cela ne signifie cependant pas qu'elles n'ont pas été reprises, voire rebâties, au cours des XIXe ou XXe siècles. Rares sont celles qui datent exclusivement du XIXe ou des premières années du XXe siècle, et, dans tous les cas, il n'existe presque aucun critère formel qui permette de les distinguer des constructions antérieures. Seule la superposition de cadastres d'époque différente permet de déceler les nouvelles emprises. Comme pour les fermes, on constate donc une pérennité dans les formes.

Leur taille comme leur mode d'implantation sont très variés. Dans le même village, on peut observer des maisons élémentaires, qui ne comportent qu'une travée, sans étage, et des édifices de grande taille, au traitement et à la modénature soignés (*ci-dessous, SSF13 et 43, à Saint-Sulpice-de-Favières*).



La forme architecturale la plus fréquente est celle du bloc-à-terre, mais elle est loin d'être majoritaire. La maison rurale se caractérise en effet par sa souplesse et par son adaptation au parcellaire. Très souvent toutefois, les annexes s'adosent à l'habitation, aux murs mitoyens ou aux murs de clôture sur rue, dans le souci d'économiser la construction d'un parement. Le logis est presque toujours en retrait par rapport à la rue.



L'une des maisons rurales recensées à Sermaise, dans le hameau de Blancheface (SER35) est caractéristique de la forme « bloc-à-terre », où le logis et les annexes sont réunis sous le même toit. Elle a été qualifiée de remarquable en raison de la préservation de ses traits morphologiques : elle a gardé ses ouvertures ainsi que son enduit et son discret décor. Elle possède en outre une belle lucarne à la capucine charpentée sur versant de toiture, protégée par un auvent.



Le logis de cette petite maison rurale de Dourdan (DOU29) est séparé des annexes et se situe en fond de parcelle ; il est construit en moellons et couvert de tuiles plates rehaussées de faîtières plus claires. Le décor est sobre : bandeaux, soubassement, marquise, clôture en fer. L'annexe à vocation agricole, au premier plan, s'ouvre directement sur la rue. Les différents éléments de cet ensemble sont remarquablement conservés.



Le bâti de Boissy-sous-Saint-Yon est majoritairement organisé le long des voies de communication. De fait, certaines maisons rurales s'intègrent dans le front bâti et sont mitoyennes des deux côtés. Celle-ci (BSY56) adopte alors les procédés décoratifs de la maison de bourg, avec un enduit coloré et une modénature soignée. L'annexe agricole se situe à l'étage sous comble, comme en témoigne l'ouverture de droite.



Cette maison rurale de Breuillet (BRT33) aligne logis et annexes en milieu de parcelle. On ne peut cependant pas parler ici de bloc-à-terre, en raison du décrochement et de l'emboîtement des toitures.



Les faubourgs de Dourdan s'organisent selon un parcellaire très serré : les maisons rurales sont alors de très petites dimensions comme les deux bâtiments ci-contre (DOU66 et DOU67). Les annexes sont situées soit à l'avant, soit à l'arrière du logis, en fonction de l'espace restant.

Les maisons rurales sont construites à l'économie, en utilisant des matériaux locaux, moellons de meulière et/ou de calcaire, complétés par du silex et du grès en proportions variables : la présence et la fréquence de chaque roche change en fonction de la proximité des carrières ou des affleurements. Le grès est souvent utilisé en blocs grossièrement taillés qui viennent renforcer la maçonnerie aux angles. Dans les bourgs, les bâtiments principaux sont souvent enduits – ou tout du moins, le revêtement a fréquemment été conservé. Les annexes, les façades arrière, les murs de clôture, mais aussi les maisons rurales les plus modestes sont couverts d'un enduit à pierres vues qui laisse affleurer les moellons. Dans les hameaux, l'enduit a régulièrement disparu, qu'il ait été gratté ou qu'il soit tombé faute d'entretien.



Cette maison rurale (BRJ15) située à Breux-Jouy le long de la départementale conserve encore son enduit lissé de teinte discrète sur la façade principale et son revêtement à pierres vues sur le pignon, en assez mauvais état aujourd'hui. En revanche, la partie du mur qui se situe au niveau du décrochement de la toiture est à peine enduite.

En façade, les pleins prédominent par rapport aux ouvertures ; la symétrie n'est pas recherchée : l'emplacement et les dimensions de chaque baie sont dictés par sa fonctionnalité exclusivement. Les lucarnes sont peu nombreuses (il n'y en a souvent qu'une)

et se situent en façade principale, dans l'axe d'une autre ouverture, afin d'alléger la charge sur les linteaux. Les menuiseries d'origine sont en bois.



Le décor est généralement sobre et se limite à des bandeaux lissés de couleur claire qui souligne les angles, les rives de la façade ainsi que les encadrements de baie (*ci-contre, une maison rurale de la commune des Granges-le-Roi*). Corniche et soubassement sont plus rares. Certaines maisons, dont la façade a été reprise à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle, présentent une ornementation un peu plus soignée, sur le modèle des petits pavillons de l'époque.



Ces deux petites maisons rurales, à Saint-Chéron (STC129, à gauche) et à Corbreuse (COR09) ont été reprises à la fin du XIXe siècle : les ouvertures sont devenues symétriques et la façade a bénéficié d'un traitement soigné : enduit rocaillé, soubassement et bandeaux lissés pour l'une, encadrements de baies type pavillon et marquise pour l'autre.

Les couvertures sont le plus fréquemment en tuiles plates, en terre cuite de petit moule, produites localement (il existait par exemple une tuilerie au Plessis-Saint-Benoist, utilisant de l'argile locale et dont les productions ont été employées dans le village). Elles tendent à être remplacées par des tuiles mécaniques, mais cette modification est encore relativement rare sur le territoire d'étude.



Certaines maisons comportent encore des éléments pittoresques : marches en pierre pour accéder au rez-de-chaussée légèrement surélevé, escalier extérieur en pierre ou en bois qui permet d'atteindre les combles et sous lequel se dissimule un petit abri (notamment dans le hameau de Blancheface, à Sermaise), ou encore entrée de cave. *Cette maison rurale de Corbreuse (COR03) comporte encore une entrée de cave et les degrés en grès de la porte du logis. L'utilisation de ce bâtiment comme école de garçons pendant quelques décennies au cours du XIXe siècle n'a pas altéré son aspect rural.*

Une variante des maisons rurales a été recensée dans les faubourgs de Dourdan : il s'agit de bâtiments identifiés comme des maisons de maraîchers. Situées à proximité du cours de l'Orge, les parcelles qui les accueillent se présentent sous la forme de lanières étroites et allongées, qui se divisent entre un vaste espace de maraîchage et un petit logis. Sur rue, ce dernier présente à la fois les caractéristiques d'une maison de bourg, mitoyenne des deux côtés, insérée dans le front bâti et avec un accès direct sur la rue, et de la maison rurale, en raison de ses rares ouvertures dissymétriques et de la présence d'une lucarne permettant le stockage des biens agricoles dans les combles.



La maison ci-contre, rue Raymond Laubier à Dourdan (DOU110) a été identifiée comme maison de maraîcher. Elle s'insère dans une série de maisons identiques bordant la voie, et dont les parcelles s'étendent à l'arrière jusqu'à la rivière.

Les dénaturations les plus fréquentes

Les maisons rurales sont des édifices très touchés par les dénaturations, en raison de la modestie de leur construction. Elles s'avèrent en effet inadaptées aux exigences de l'habitat moderne. Généralement trop petites, elles sont agrandies ou surélevées, parfois sans respect des formes et proportions antérieures.



L'extension opérée sur la façade avant d'une maison rurale observée dans l'ancien hameau de la Rocherie, à Breuillet (ci-dessus à gauche) ne respecte ni la pente du toit d'origine, ni la forme et le style des baies anciennes. Une seconde aile a été ajoutée pour abriter un garage. Dans le hameau de Feugères à Saint-Yon, les ruptures de pente sont plus nettes encore, donnant l'impression d'un emboîtement aléatoire de volumes, renforcé par les contrastes d'enduit.

Trop sombres, elles voient leurs murs percés de multiples baies, alignées et régulières, souvent disproportionnées à l'échelle du bâtiment. Les pignons, qui restaient autrefois aveugles pour pouvoir supporter le poids de la charpente et de la couverture, sont

aujourd'hui largement ajourés. Enfin des lucarnes, ou de forme moderne, ou trop grandes, ou trop nombreuses, viennent coiffer la toiture afin d'éclairer des combles désormais habitables. Ces dénaturations sont partout constatées, en plaine comme sur le plateau, dans les centres comme dans les hameaux (*ci-dessous*).



Pour accueillir les voitures, les annexes sont transformées en garage : soit la porte charretière est alors remplacée par une porte à bascule, soit une nouvelle ouverture est percée et munie d'une porte en pvc ou à hublots dont le style et les couleurs contrastent avec la maçonnerie.



Des transformations plus légères et réversibles sont très fréquemment constatées : disparition ou réfection de l'enduit, avec l'inclusion de pierres éparses ou l'utilisation de

couleurs inadaptées, remplacement des menuiseries par des fenêtres en pvc blanches de type « grand jour » (sans divisions) ou découpées en très petits carreaux.



Le « faux rustique », une certaine idée de la maison rurale

Une mode très répandue sur le territoire d'étude consiste à rénover ou à rebâtir les maisons rurales en tentant de leur donner un aspect aussi « authentique » que possible. Les éléments qui leur sont ajoutés relèvent cependant du mythe et d'un imaginaire de l'architecture rurale en partie hérité des reconstructions pittoresques du XIXe siècle, mais éloigné des réalités de la construction vernaculaire.



L'adjonction à des maisons rurales de tours rondes ou carrées de style château, manoir ou pigeonnier ont été observées à plusieurs reprises dans les deux cantons. Le hameau de Blancheface, à Sermaise, concentre un certain nombre de ces constructions.



La présence d'un balcon en charpente sur le pignon ne relève pas des techniques de constructions du Hurepoix. De manière générale, le bois était assez peu employé à l'extérieur des bâtiments en raison de son coût et surtout du risque d'incendie.

Mais c'est surtout la traitement de la façade qui concentre le plus d'idées reçues sur l'allure que doit avoir une maison rurale : les enduits sont grattés pour faire apparaître la pierre nue, mais aussi les linteaux de bois qui surmontaient les fenêtres et que le revêtement protégeait de l'humidité. Dans certains cas, de faux linteaux de bois (parfois

même en plastique imitation bois) sont ajoutés au-dessus des baies. Les fenêtres prennent des formes cintrées, leurs appuis sont rénovés en utilisant des briquettes oranges et jaunes, des tuiles plates aux couleurs panachées sont employées en couverture. Enfin, le mur de clôture est remplacé par une barrière en bois et le portail est surmonté d'un auvent monumental.



Les granges isolées

Elles datent pour la plupart du XIXe siècle ; dix-neuf d'entre elles ont été recensées. Elles peuvent être isolées au milieu des champs, pour servir de lieu de stockage ou de rangement sur place (*ci-dessous à gauche (ROI28), sur les terres de la ferme de Châteaupers à Roinville*), ou en plein bourg. Dans ce cas, elles faisaient parfois partie d'un ensemble de constructions aujourd'hui disparu ou dénaturé, dont elles demeurent le seul témoignage (*SER53, ci-dessous à droite*).



Leur seule ouverture consiste en une grande porte charretière en bois ; les murs en moellons couverts d'enduit sont par ailleurs complètement aveugles. Il arrive que la grange soit encore accompagnée d'une charreterie en pans de bois, comme à Saint-Escobille (ESC17, ci-contre).



3. Cours communes

Édifices recensés : 8

Remarquables : 2

Une cour commune est un ensemble de maisons mitoyennes distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons très modestes, qui abritaient des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château. La cour comporte souvent de petites annexes rurales ou un puits.

De manière générale, les cours communes sont rares sur le territoire étudié, et plus particulièrement dans la Beauce. Deux hypothèses peuvent être avancées : soit, en tant qu'unités modestes, elles ont entièrement disparu, soit les journaliers étaient plutôt logés dans les exploitations agricoles qui les employaient, d'autant qu'il s'agissait fréquemment de saisonniers, qui n'étaient donc que de passage : la *Monographie de l'Instituteur* en donne fréquemment des exemples, en annonçant que telle grande ferme abrite jusqu'à une vingtaine ou une trentaine de personnes. Il est ici difficile de se prononcer sans recherches approfondies.

Quelques communes en comptent néanmoins plusieurs : c'est le cas du hameau de Feugères, à Saint-Yon, proche du hameau de Segrez, mais les ensembles y sont très dénaturés. Il est rare qu'une cour commune garde aujourd'hui son aspect ancien.



Une cour commune (STY16) y a toutefois été recensée et a été qualifiée de remarquable, en raison de la préservation de sa morphologie ancienne. Les bâtiments n'ont été que peu transformés et la cour est restée commune. L'ensemble est cependant en mauvais état.



Une cour commune au sol pavé de grès et protégé par des chasse-roues à l'entrée a également été qualifiée de remarquable à Dourdan, dans le centre ancien (DOU155) : il est en effet rare qu'un tel ensemble soit conservé en pleine ville. Les bâtiments sont cependant davantage transformés que dans le cas précédent.

Les dénaturations les plus fréquentes



L'espace autrefois commun est très souvent divisé en plusieurs parcelles que les propriétaires respectifs ferment par des barrières et des portails. Ici, à Boissy-sous-Saint-Yon, le puits se trouve enserré entre les différentes propriétés, quasiment inaccessible.



Chaque propriétaire rénove ensuite sa maison selon son goût (ci-contre à Corbreuse) : la cour perd alors son homogénéité. De nombreuses baies sont percées, des lucarnes ajoutées et certains bâtiments sont surélevés, afin de gagner un étage.



Comme dans les maisons rurales, la petite taille du logis et son manque de luminosité le rendent difficilement habitable aujourd'hui : c'est pourquoi des fenêtres sont percées et des lucarnes ajoutées. Ici, à Saint-Yon, toute la structure a été modifiée : on distingue ainsi une porte d'entrée sous l'ancien escalier de pierre.

4. Maisons de bourg et maisons de bourg à porte charretière

Édifices recensés : 138

Remarquables : 11

Une maison de bourg se définit par son alignement sur la rue et par le fait qu'elle occupe toute la largeur de sa parcelle. Elle est donc mitoyenne des deux côtés, ou, tout du moins, prévue pour l'être : les façades latérales ne comportent aucune ouverture. La juxtaposition de plusieurs maisons de bourg le long d'une rue crée des fronts bâtis (*ci-dessous, à Dourdan, rue Saint-Pierre*) qui sont une marque urbaine importante.



Les maisons de bourg recensées au cours du diagnostic se trouvent principalement à Dourdan ; on en observe paradoxalement assez peu à Saint-Chéron, même si cela tient beaucoup à l'ampleur des dénaturations qui ont touché ce type de bâti dans la commune. Un nombre assez important a en revanche été relevé à Boissy-sous-Saint-Yon, un village historiquement commerçant et prospère. Dans les villages de la Beauce, il n'en existe souvent qu'une ou deux, qui se distinguent des autres bâtiments par le traitement de leur façade.



Deux maisons de bourg de villages situés sur le plateau : à gauche, à la Forêt-le-Roi, cette maison de bourg (FOR21) est la seule du village. Elle se distingue par son volume et par la

qualité de sa façade aux ouvertures régulières et à la modénature soignée. A Mérobert (à droite), il s'agissait à l'origine d'une maison de bourg à boutique (une épicerie-mercerie) reconvertie en habitation sans que ce changement n'ait altéré sa structure. Construite en 1908, elle conserve encore tout son décor, de sa lucarne ouvragée à ses aisseliers, en passant par les linteaux de métal à rosettes encadrés de briques. Ces deux constructions ont été qualifiées de remarquables.

Les maisons de bourg sont généralement implantées à l'avant d'une parcelle longue et étroite. Le contraste est fort entre la façade sur rue, publique, et les espaces situés à l'arrière et réservés à l'usage privé. Au fil du temps, de nombreuses constructions ont pris place derrière le bâtiment principal, densifiant les îlots, comme à Dourdan, où les parcelles du centre-bourg sont saturées de bâti. Dans les faubourgs en revanche, elles restent occupées par des jardins. Dans tous les cas, ces éléments n'ont généralement pu être vus.

Ce type d'édifice comporte d'une à cinq travées en façade, rarement plus. Sur le territoire, les constructions ne s'élèvent pas au-delà de deux étages carrés. Le gabarit standard est celui d'une maison d'un étage avec combles aménagés ou non et de trois travées, l'accès se trouvant au centre d'une façade symétriquement composée.



Toutes les tailles de maisons de bourg ont été relevées : d'une travée et demie à Boissy-sous-Saint-Yon (BSY24, à gauche), aux cinq travées de cette maison de Dourdan (DOU146, au milieu). La dimension la plus souvent observée reste cependant celle de la maison de droite (DOU31).

Les ouvertures sont régulières et superposées du rez-de-chaussée à la toiture, même dans le cas des petites unités (ci-contre, BRT18, à Breuillet) : cette disposition crée des rythmes verticaux, renforcés par les proportions identiques des baies. Il arrive que de fausses travées soient dessinées afin de garantir l'équilibre de la façade. Ainsi, sur la maison ci-dessus au centre (DOU146), la fenêtre qui surmonte la porte est fausse : les volets qui l'occultent sont en effet dépourvus de charnières.

Certaines maisons comportent des passages couverts qui permettent l'accès des véhicules à l'arrière des parcelles où se trouvent ateliers ou annexes. Une porte charretière prend donc place dans la composition de la façade.





Les maisons de bourg à porte charretière sont particulièrement fréquentes à Boissy-sous-Saint-Yon, en raison de la vocation agricole et commerciale de la commune au Moyen Âge et à l'époque moderne. Elles prennent souvent une forme cintrée, avec un bel appareillage de grès taillé (BSY25, à gauche) ; elles peuvent aussi être mises en valeur par un encadrement mouluré (BSY46, à droite).

Alors que l'emprise au sol des maisons de bourg recensées est majoritairement antécadastre, les façades ont souvent été reprises au cours du XIXe siècle. Elles sont presque toujours couvertes d'un enduit lissé qui masque les matériaux de gros œuvre. Quand ils sont visibles, c'est généralement que l'enduit a été gratté pour donner un aspect rural à l'édifice ; on aperçoit alors des moellons de calcaire. Dans un cas, à Dourdan, l'élévation est faite de pans de bois, récemment mis au jour. Un autre cas unique, également à Dourdan (*ci-dessous à gauche, DOU142*), est celui d'une maison de bourg à la façade rocaillée, traitée comme celle d'un pavillon. On observe que les maisons les plus anciennes possèdent des chaînages d'angle et des encadrements de baie en grès taillé destinés à rester apparents (*ci-dessous à droite, DOU145*).



Les maisons de bourg sont plus décorées que les maisons rurales : elles comportent une corniche au profil plus ou moins ouvragé et des bandeaux qui soulignent horizontalement la façade, tandis que des plates-bandes lisses encadrent les ouvertures. Des garde-corps en fer forgé protègent les ouvertures.



Certaines maisons ont un traitement particulièrement soigné : à Saint-Sulpice-de-Favières, une maison de bourg située derrière l'église (SSF29) comporte, outre sa lucarne ouvragée et sa crête de toit, de fines moulurations au-dessus de chaque baie, un bandeau profilé au milieu de l'élévation et une corniche à l'intersection de la façade et du toit. A Boissy-sous-Saint-Yon (BSY20), de petites frises de céramique surmontent les ouvertures.

Deux cas particuliers, datant de la fin du XIXe siècle, ont été relevés à Dourdan (*ci-contre, DOU217 et DOU266*) : ces maisons s'insèrent sur des parcelles très étroites, où une construction était déjà signalée sur le cadastre napoléonien. D'une part, la maison dite « Le Tellier », du nom de son architecte parisien, se signale par son décor néo-gothique, et notamment par les deux sculptures qui encadrent la porte d'entrée. D'autre part, une petite maison à un étage carré et combles aménagés reprend rue Saint-Pierre tous les attributs décoratifs du pavillon sur catalogue de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle : lucarne charpentée avec ferme apparente, modénature, décor de briques polychromes, ferronnerie, qui lui donnent un aspect pittoresque en pleine ville.



Les dénaturations les plus fréquentes

On constate régulièrement un appauvrissement de la modénature, qui disparaît lors des ravalements. Les menuiseries d'origine sont également remplacées par des portes et fenêtres de série, dont les dimensions standardisées rendent nécessaires une reprise de la maçonnerie.

Les dimensions et la localisation des accès et ouvertures font également l'objet de transformations, rompant la symétrie et le rythme de la façade. On observe fréquemment le percement de baies trop hautes ou trop larges, mais aussi la création de garages dont les grandes portes en pvc ou à hublots tranchent dans les fronts bâtis.



Il arrive que certaines maisons de bourg voient leur façade traitée comme celle d'une maison rurale, montrant ainsi d'une part la mauvaise compréhension du bâti existant et d'autre part, la généralisation du « faux rustique » (enduit lisse remplacé par un enduit à pierre vue, linteaux de bois apparents, couleur des menuiseries, présence d'un oculus).



5. Maisons à boutique et maisons d'artisans

Édifices recensés : 45

Remarquables : 6

Les maisons à boutique

Les maisons à boutique sont souvent des variantes de la maison de bourg, dont elles reprennent les principales caractéristiques architecturales. Au cours du diagnostic, elles ont été recensées sous leur destination d'origine, comme le veulent les normes de l'Inventaire : il arrive donc qu'elles n'abritent plus aujourd'hui de boutique, ni d'artisan. Cependant, des détails signalent encore leur fonction passée : la forme des baies et la présence d'un bandeau-enseigne, même non inscrit (*ci-dessous, l'ancien café de Saint-Escobille, ESC18*), ou encore la lucarne meunière des boulangeries (*ci-dessous à Breuillet (BRT15), où l'activité s'est poursuivie jusqu'à nos jours*).



Peu de devantures anciennes en bois ont été conservées : celle de la rue Saint-Pierre à Dourdan (*ci-contre, DOU227*) est une des seules à avoir été recensée.

La catégorie compte de nombreux cafés-restaurants, situés sur la place principale des villages ou autour de la gare quand la commune en est pourvue. Ces établissements sont généralement toujours ouverts.



Comme pour les maisons de bourg, on observe une concentration de maisons à boutique à Dourdan, dans le centre ancien. Certains édifices sont très anciens : le bâtiment page suivante à gauche (*DOU183*) pourrait dater du début du XVIIe siècle, comme le suggère son appareillage en briques et pierres ainsi que la forme de sa corniche de briques. La maison abritait peut-être à l'origine un relais.

La maison à boutique de la rue de Chartres (*DOU151, au centre*) a vraisemblablement été construite au siècle suivant, mais rien ne prouve qu'il s'agissait déjà d'y accueillir une boutique. Sa façade est ornée d'une corniche en pierre de taille, ainsi que de ferronneries du XVIII^e siècle.

La troisième maison (*DOU148, à droite*) a une emprise au sol antécadastre mais comporte cependant des traces de reprises au XIX^e siècle. Elle a conservé son plan en L, les proportions de ses ouvertures, ainsi que son toit de tuiles plates coiffé de deux lucarnes sur versant et ponctué de deux hautes cheminées en briques.



Certains édifices relevés sont de date bien plus récentes : ainsi, quoique d'emprise au sol antécadastre, la boutique recensée à Breuillet (*BRT26, ci-contre*) date des années 1930. Elle a gardé l'intégralité de sa façade d'origine, exception faite de la devanture : le pignon à redents, le balcon sur bow-window, la ferronnerie à motifs géométriques et même l'apparence de l'enduit sont caractéristiques des constructions de cette époque.



Dans les villages, on ne trouve fréquemment qu'une seule boutique : celle-ci se détache alors nettement parmi les autres édifices. Au Plessis-Saint-Benoist, l'ancien café-épicerie de la place de l'église (*PSB20, ci-contre*) se distingue par ses proportions et son décor qui font de lui un édifice de type urbain, qui contraste par rapport à l'ensemble du village. Malgré les transformations, notamment la reprise des ouvertures, réalisées lors de sa reconversion en résidence à partir de 1975 (date à laquelle le café cesse son activité), il a été qualifié de remarquable.



Les maisons d'artisans

La maison d'artisan est un petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'édifice recensé aux Granges-le-Roi (*page suivante, GRA01*) est représentatif de cette typologie : l'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées en fond de parcelle, dégagant une petite cour.



Les dénaturations les plus fréquentes

Quand l'activité commerciale disparaît, la boutique est reconvertie. Ce changement s'accompagne parfois d'une banalisation de l'édifice, entièrement réhabilité à cette occasion. C'est ainsi que les deux maisons ci-dessous, à Boissy-sous-Saint-Yon et à Dourdan, ne gardent plus de traces de leur fonction ; les seuls éléments patrimoniaux qui subsistent (une statue dans un cas, une poutre sculptée dans l'autre) sont isolés de tout contexte.



Les transformations ne sont pas nécessairement moindres quand la boutique a perduré : la succession des enseignes et des activités a imposé des remaniements constants. Ceux des dernières décennies sont sans doute les plus destructeurs, maintenant que prévalent les boutiques spacieuses, sans cloisonnements, ouvertes sur la rue par de larges vitrines où le vitrage prend la plus grande place, et annoncées par de nombreuses enseignes colorées en plastique qui demandent moins d'entretien et se changent facilement.

6. Immeubles

Édifices recensés : 4

Remarquables : 3

Ont été recensés sous le terme d'« immeubles » les bâtiments de plusieurs étages destinés à l'habitation collective en appartements. Pour le territoire et l'époque considérés, le recensement n'a fait état que de quatre édifices de ce type encore lisibles. Ils se trouvent dans les communes dont la vocation urbaine est ancienne et où l'on observe déjà une

concentration de maisons de bourg : Dourdan, Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Chéron. Aucun n'a en revanche été vu à Breuillet, longtemps resté un village rural.



L'immeuble recensé à Dourdan, face à la gare (DOU01) a été qualifié de remarquable en raison de la préservation de ses caractéristiques d'origine. Construit entièrement en moellons de meulière, il comporte de la modénature et un décor de briques. Son entrée est encore protégée par une marquise.



Le bâtiment relevé à Saint-Chéron (STC117) présente de nombreuses ressemblances formelles avec le précédent (appareillage, encadrement des baies, bandeaux qui court à la hauteur du second étage carré). Son implantation est en revanche très différente, en milieu de parcelle.



A Boissy-sous-Saint-Yon (BSY19), l'édifice fiché comme immeuble n'a peut-être pas eu cette destination à l'origine. Il s'agissait peut-être d'un pensionnat. Le bâtiment tranche dans le front bâti par son ampleur.

7. Pavillons

Édifices recensés : 100

Remarquables : 9

Le pavillon est une maison particulière, de petite taille, qui a pour caractéristique de ne se développer qu'en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait par le jardin.

Le développement de l'habitat pavillonnaire est un phénomène daté, lié au développement des industries et du chemin de fer à la fin du XIXe siècle. Mais l'expansion de la maison individuelle en France dans la première moitié du XXe siècle tient également à l'intervention de l'État, surtout à partir de la loi Loucheur en 1928 qui prévoit la création en

cinq ans de plusieurs centaines de milliers de logements pavillonnaires pour tout le pays, avec concours financier de l'Etat. Le pavillon ci-contre, observé à Saint-Chéron (STC49) est typique des constructions liées à cette mesure législative.



Il s'agit ici aussi d'un phénomène géographiquement concentré, puisque les communes de Dourdan et de Saint-Chéron rassemblent à elles seules près de 80% des édifices relevés. Les autres pavillons ont été recensés dans le reste de la vallée de l'Orge ainsi qu'à Boissy-sous-Saint-Yon. Ils sont en revanche extrêmement rares dans les villages beaucerons. Sur l'ensemble du territoire, ils sont globalement peu nombreux, en raison de l'éloignement par rapport à la capitale et aux grands bassins industriels. Par ailleurs, ils sont rarement regroupés en lotissements.

Leurs formes et leurs caractéristiques architecturales doivent beaucoup aux recueils de modèles et aux catalogues diffusés par les entrepreneurs. Il s'agit de constructions de série, mais non encore de constructions de masse : malgré l'existence d'une base commune, les variations de taille, de décor, sont encore nombreuses. Sur le territoire étudié, trois gabarits majoritaires ont été relevés :

- le pavillon de plan massé, rectangulaire, parfois carré, dont l'accès se situe au centre du pignon. Le rez-de-chaussée est légèrement surélevé ; il s'ouvre en façade principale par deux fenêtres qui encadrent la porte d'entrée. Les combles sont aménagés : la baie qui les éclaire est superposée à la porte. Le toit est à demi-croupe (*ci-contre, à Dourdan, DOU50*) et l'ensemble a un aspect massif.



- le pavillon en rez-de-chaussée seul, sans combles, dont l'accès se fait sur le mur gouttereau, au centre de la façade. Il prend alors une forme plus allongée. Ce sont des édifices de taille modeste, qui ne dépassent pas les trois travées. La composition de la façade est rigoureusement symétrique (*ci-contre, à Saint-Chéron, STC68*).



- le pavillon au plan en L, avec un pignon en retour d'équerre, sur le modèle des villas. L'entrée se situe à l'intersection des deux corps de bâtiments. Ce type comporte de nombreuses variantes de taille (*ci-contre, BRJ25, à Breux-Jouy*).



Les pavillons sont toujours implantés en retrait par rapport à la voie et en milieu de parcelle ; on y accède en traversant une petite cour ou un petit jardin. Ils sont élevés en moellons de meulière, couverts d'un enduit à pierres vues, parfois rocaillé. Leur ornementation reste généralement assez simple, même s'ils empruntent parfois des objets au registre décoratif des villas (crête de faîte, garde-corps très ouvragés, épis de faîtage). Certains éléments permettent de préciser leur datation, comme par exemple les linteaux métalliques profilés en « I » qui surmontent les baies : lorsque des rosettes sont utilisées pour dissimuler les rivets et que l'ensemble est entouré d'un décor de briques, on peut dater la construction du pavillon des deux dernières décennies du XIXe ou du premier quart du XXe siècle. Le rocaillage, quant à lui, est plutôt une marque de la fin du XIXe siècle.

Il arrive que des plaques d'entrepreneurs, apposées dans le coin gauche de la façade avant, permettent de dater plus précisément une construction. Mais il n'en a été relevé qu'une seule sur le territoire d'étude, à Dourdan, celle des frères André, qui signent une série de constructions voisines avenue de Paris dans l'entre-deux guerres (*ci-dessous, DOU282, 283 et 284*)



Certains pavillons ont été qualifiés de remarquables en raison de la préservation de leur morphologie d'origine, associée à un certain soin apporté à la mise en œuvre et au décor.



A Breuillet, les pavillons sont assez peu nombreux dans la première moitié du XXe siècle – la situation change radicalement par la suite. Ce pavillon (BRT64) est à mi-chemin entre le pavillon et la villa par sa taille, mais aussi par sa mise en œuvre, en corps double, avec un ornement fait de faux colombages en ciment, de bandeaux et de faux chaînages d'angle de briques.



Ce pavillon de Breux-Jouy (BRJ24) a été qualifié de remarquable en raison de sa représentativité. Il a conservé l'ensemble de ses traits d'origine. Par ailleurs, sa date de construction (1926) est indiquée dans un cartouche situé au-dessus du linteau métallique encadré de briques surmontant la fenêtre du pignon.



Le pavillon situé à la sortie de Boissy-sous-Saint-Yon en direction de Breuillet (BSY74) se signale par ses aisseliers de bois qui soutiennent le toit débordant ainsi que par son décor de briques. Il comporte deux accès, l'un sur le pignon, l'autre sur le flanc, tout deux protégés par des marquises.



A Dourdan, autour de la gare, des pavillons d'assez grande taille se mêlent aux villas et rivalisent parfois avec elles pour certains éléments décoratifs : ainsi ce pavillon (DOU11) se distingue-t-il par sa remarquable marquise ouvragée qui supporte également le balcon du premier étage.

Les dénaturations les plus fréquentes

Contrairement à ce qui avait été constaté sur le territoire du précédent diagnostic, les pavillons sont ici relativement peu dénaturés. Les transformations qui ont été relevées sont surtout des agrandissements ou des ajouts de garages. Ces extensions sont parfois réalisées sans respecter les formes architecturales, l'orientation de la pente du toit ou les matériaux d'origine (ci-dessous, à Dourdan).



8. Villas

Édifices recensés : 167

Remarquables : 52

Exceptionnels : 3 (7 et 9 avenue Carnot à Dourdan – DOU08 et 09 ; 11 avenue de Paris à Dourdan – DOU87)

Les villas sont des maisons particulières, qui, contrairement aux pavillons, comptent au moins un étage carré, parfois surmonté de combles aménagés. Elles se situent au milieu de jardins entourés de clôtures soignées.

Au sens où elles sont définies ici, elles datent principalement du XIXe siècle ou de la première moitié du XXe siècle. Leur avènement résulte de l'évolution des modes de vie, des procédés constructifs, mais aussi des moyens de transports : leur développement tient à une accélération de la mobilité, favorisée par le chemin de fer. C'est pourquoi on les trouve principalement dans les communes de la vallée de l'Orge desservies par le train, en périphérie des bourgs ou tout autour de la gare (Dourdan, Saint-Chéron, Breuillet, dans une moindre mesure, Boissy), où elles profitent à la fois de la proximité des moyens de transports et de la présence de terrains disponibles.

Le point commun entre tous les types de villas reste en effet leur mise en scène sur un vaste terrain : situées le plus souvent en milieu de parcelle (on constate quelques exceptions dans le centre ancien de Dourdan, où les formes du parcellaire sont plus contraignantes), elles sont entourées d'un parc ou d'un jardin destiné à l'agrément, relativement ouvert sur l'extérieur. Le rôle de la clôture est de laisser entrevoir la maison (il arrive néanmoins que des plaques de tôle festonnée aient été appliquées contre la grille). Le portail à double battant, encadré par deux piliers, est généralement imposant. La propriété comporte également des dépendances (pavillon de gardien, écuries, communs), ainsi que, dans certains cas, des édicules de jardin qui ont été conservés (*ci-dessous, aux Granges-le-Roi, une villa (GRA07) garde sur son domaine ainsi la maison du gardien, une grande serre adossée au mur de clôture, ainsi qu'un kiosque en bois*). Une villa ne se comprend donc pas seule, mais au sein d'un ensemble.



Architecturalement, deux modèles principaux ont été observés, dont la concomitance ou non serait à établir par des recherches plus approfondies. Cette coexistence entre les deux gabarits a été relevée partout sur le territoire étudié.

D'une part, on trouve des villas de plan simple et massé, rectangulaire ou carré. Les maisons ont toutes un volume et un gabarit sensiblement identiques : un étage carré, parfois des combles aménagés, trois travées en façade avec porte au centre. La façade à la composition verticale est rigoureusement symétrique. Le toit à croupe ou à la Mansart est couvert d'ardoises. Sur les deux cantons de Dourdan et de Saint-Chéron, on en recense ainsi près d'une soixantaine, de plan et de formes similaires (*ci-dessous, des exemples de bâtiments relevés et qualifiés de remarquables. De gauche à droite et de haut en bas : BRT49, à Breuillet, avec une aile latérale au toit en terrasse ; BSY72 à Boissy-sous-Saint-Yon dont on observera que seule la façade sur rue est décorée ; RIC20, à Richarville, qui montre que ces formes ne sont pas exclusivement l'apanage des villes ou villages de vallée ; DOU89, qui se caractérise par l'élégance de ses finitions.*)



Il en existe quelques variantes, aux toitures à deux pans ou aux formes insolites comme cette villa de Saint-Chéron dont le toit rappelle une pagode (STC29, ci-contre).

Ces villas de plan simple comportent de nombreux éléments de décoration qui restent néanmoins sobres : crêtes de faîtes ornementées en terre cuite ou en zinc, épis de faîtage, lucarnes ouvragées qui s'intègrent à la composition d'ensemble, souches de cheminée monumentales, modénature soignée sur une façade enduite, aux tons clairs.



D'autre part, on trouve des villas dont les programmes architecturaux sont plus diversifiés. Il existe un modèle de transition, que l'on observe surtout à Dourdan : il s'agit également d'une maison aux formes simples, mais dont le plan en L avec un pignon en retour d'équerre joue déjà sur les décrochements et les emboitements de volumes. Il semble s'agir là aussi d'un modèle de série, mais les variations entre les réalisations sont plus nombreuses (*ci-dessous, à Dourdan, autour de la gare et le long de l'avenue de Paris DOU03-05-82-93-98 et 100*).



D'autres jouent davantage sur les volumes et les décrochements et l'on n'en observe jamais deux semblables sur le territoire d'étude : il s'agit là de la deuxième grande catégorie de villas. Le nom de l'architecte est parfois connu ; la construction a même parfois été réalisée pour lui. Ce sont des édifices qui s'organisent plus librement en volume et en plan, et qui comportent des éléments saillants à l'allure pittoresque : tourelles, balcons, porches, perrons, débords de toiture. L'ensemble est volontairement dissymétrique.

La petite villa de Saint-Chéron ci-contre (STC75) datée de 1913, présente de nombreux caractères propres à son époque : décrochements des volumes, petite tour carrée pittoresque, débords de toits soutenus par des aisseliers, élévation en moellons de meulière rehaussée par des céramiques et de petits motifs moulés.



Les élévations sont faites de moellons pour lesquels la meulière prédomine. Elles sont ornées de briques naturelles ou vernissées, qui forment des motifs décoratifs, ainsi que par des carreaux de céramique, des sculptures ou des moulages (*page suivante à gauche, sur la villa « Bon Accueil » à Saint-Yon (STY18)*). La toiture débordante est fréquemment soutenue par des ouvrages charpentés apparents, fermes ou aisseliers, qui participent à

l'animation et à la composition de la façade (*ci-dessous à droite, DOU83, à Dourdan, datée de 1900*). Des éléments en zinc (épis de faîtage) sont également utilisés. Enfin, l'enduit rocaillé des façades est souvent réalisé avec un mélange à base de briques pilées qui lui donnent sa teinte rosée. Dans l'ensemble, il s'agit donc d'une architecture fondée sur l'abondance du décor, mais qui utilise principalement des matériaux de série, économiques, comme la céramique, la brique, le plâtre, la tôle, le zinc, la fonte. La pierre de taille est extrêmement rare.



Le XIXe siècle voit également se développer l'attrait pour le pittoresque ainsi que pour une architecture qui en découle : on trouve donc sur les villas du territoire d'étude des éléments éclectiques ou issus de la mode néo-vernaculaire. On observe également quelques constructions directement inspirées du chalet.

Ci-contre, le Chalet des Buttes-Blanches à Dourdan (DOU256) dont le décor d'origine est bien connu par des cartes postales anciennes : bois découpé sur les rives de la toiture débordante, balcons de bois qui courent le long du premier étage, plan à couloir central, jeu sur les matériaux. Malheureusement, l'essentiel de ce décor a disparu à l'occasion d'un ravalement. La forme d'ensemble rappelle néanmoins encore fortement celle du chalet.



Les villas plus tardives, celles des années 1920 et 1930, sont dans l'ensemble plus sobres : alors que dans la période précédente, certains pavillons pouvaient être vus comme des villas en réduction, ici, ce sont plutôt des villas qui se présentent comme de grands pavillons, choisis sur catalogue : leur plan redevient plus simple, le volume d'ensemble traduit une recherche formelle moindre, la décoration est élémentaire (*ci-dessous, à Saint-Yon à gauche (STY26) et à Breuillet à droite (BRT04) : la présence de faux colombages en ciment ainsi que de garde-corps en bois aux motifs géométriques est une constante de la période*).



Il faut signaler ici un cas particulier, celui de la villa recensée aux Granges-le-Roi (GRA04) : architecturalement, celle-ci présente un plan simple, avec un corps central carré flanqué de deux ailes rectangulaires et parallèles, mais dont les toitures sont néanmoins dissemblables. Sa façade avant présente toutefois un décor unique, difficilement visible depuis la voie publique : le mur ouest est en effet presque entièrement couvert de motifs de sgraffite bleu et or, rehaussé de pastilles dorées. Maison comme décor datent de la fin des années 1920. Il s'avère qu'il existe un autre décor important de ce type en Île-de-France, inscrit au titre des Monuments historiques, sur une boutique de la rue Mouffetard à Paris : des recherches¹⁷ ont rapidement montré que l'artiste, un Italien du nom d'Aldigheri, était le même dans les deux cas, et qu'il avait en outre travaillé pour le même propriétaire, M. Facchetti, qui disposait à la fois d'une charcuterie à Paris et d'une maison aux Granges-le-Roi. La technique employée est la même : il s'agit de couches successives d'enduits colorés que l'on gratte pour faire apparaître un motif. Dans le cas de la villa des Granges-le-Roi, une vasque installée dans la cour, elle aussi peinte en bleu et or, fait écho aux dessins de la façade ; d'après des témoignages, l'artiste aurait également réalisé une partie du décor intérieur de la maison.



¹⁷ Pour lesquelles nous remercions vivement M. Jean-Pierre Garriot, de l'association historique des Granges-le-Roi, « Mémoire vivante ».

Trois villas situées à Dourdan ont par ailleurs été qualifiées d'exceptionnelles.



La villa située au 7 avenue Carnot était à l'origine une banque, comme l'indique l'inscription au-dessus de la porte. La décoration du bâtiment est exceptionnelle pour le territoire d'étude, en particulier les céramiques qui ornent la tour d'entrée. Dans l'embrasure en demi-cercle qui surmonte la porte-fenêtre du premier étage s'inscrit en effet une composition en céramique dont le motif fait penser aux œuvres du peintre tchèque Alfons Mucha, fer de lance de l'Art Nouveau. A l'étage supérieur, des frises aux motifs floraux dans les mêmes tons encadrent une petite baie sous le débord du toit, soutenu par des aisseliers. La banque a aujourd'hui été transformée en habitation.



La villa dite « Bois-Verts » a été construite en 1897 par l'architecte Vernholes pour lui-même. Son atelier était installé à l'arrière (il est aujourd'hui détruit et cette portion de la parcelle est aujourd'hui occupée par le chantier d'un pavillon). Fait remarquable, cette villa qui présente quelques traits du style néo médiéval, a conservé l'ensemble des détails de sa décoration d'origine : épis de faîtage, céramiques, aisseliers, garde-corps en bois, huisseries d'origine en bois et à petits carreaux, certains en verre coloré, décor de briques, poignée de porte d'entrée en laiton et céramique, marquise (dont les vitres ont malheureusement disparu).



Au 11 avenue de Paris, la maison où a habité l'éditeur Charles Juliot à partir de 1889 se distingue par la qualité et la richesse de sa modénature, ses garde-corps en ferronnerie et le soin général apporté à la construction et aux finitions. Ainsi, les épis de faîtage sont en fait des vases qui ornent les extrémités de la ligne de faîte ; l'accès principal se fait par un escalier extérieur double, bordé d'une balustrade en pierre ; sur le flanc gauche, une véranda en fer forgé et verre coloré abrite le perron de l'accès secondaire.

Les dénaturations les plus fréquentes

Comme pour les pavillons, les villas des deux cantons sont assez peu transformées. On observe cependant régulièrement un appauvrissement de la modénature ou des extensions dont la forme est sans rapport avec l'architecture d'origine.



Aux Granges-le-Roi, la comparaison entre la carte postale ancienne et l'allure actuelle de la villa permet de constater la disparition totale de la modénature de cette villa. Paradoxalement, il s'agit de la propriété déjà évoquée plus haut, qui a conservé ses édicules de jardin, kiosque et serres.

A Corbreuse, cette villa de plan massé, visible sur quelques cartes postales du début du siècle, s'est vue adjoindre une extension sans caractère architectural qui la dénature. Par ailleurs, l'enduit lisse recouvre l'appareillage en moellons de meulière et une partie du décor du bâtiment principal.



9. Maisons de notable

Édifices recensés : 46

Remarquables : 17

Exceptionnels : 2 (« La Clefs des Champs », avenue du Général de Gaulle à Roinville – ROI43 ; maison de la rue Bonniveau à Dourdan – DOU33)

La maison de notable, parfois localement désignée sous le nom de château, est une maison individuelle entourée d'un vaste jardin et qui se distingue de la villa par sa taille : on parle de maison de notable à partir du moment où la façade compte au moins cinq travées. Les dimensions du domaine, souvent arboré, ainsi que la hauteur de certains murs de clôture la rendent généralement difficilement visible depuis la voie publique.

Avant le XIXe siècle, on la trouve principalement dans l'entourage des grands châteaux ; au XIXe siècle, elle profite de la mode de la villégiature et se développe dans les lieux desservis par le chemin de fer : Dourdan compte ainsi de nombreuses maisons ou « châteaux » isolés sur le territoire de la ville et édifiés au cours du XIXe siècle.

La maison de notable existe déjà sous l'Ancien Régime : elle prend alors parfois la forme d'une maison de campagne, une grande bâtisse de plan rectangulaire, de couleur claire et à la décoration sobre, tournée non pas vers la voie publique mais vers son jardin ou vers un point de vue qu'elle domine (*ci-dessous à Saint-Sulpice-de-Favières (SSF48) et à Dourdan (DOU75)*).



Les maisons de notable du XIXe siècle et du début du XXe siècle prennent des formes plus variées, même si le plan massé domine. La recherche se lit davantage dans l'ornementation que dans la structure : le décor est toujours soigné, qu'il soit classique (*ci-dessous, rangée du haut, SSF41 et DOU13, respectivement à Saint-Sulpice-de-Favières et à Dourdan*) ou plus fantaisiste (*ci-dessous, rangée du bas, STC80 à Saint-Chéron, accompagnée de ses communs*).



S'y ajoutent de nombreux détails d'ornementation : des lanternons (*ci-contre, DOU33, rue Bonniveau à Dourdan – cf.infra*), des épis de faîtage, une crête de toit, de grandes marquises, des lucarnes ouvragées, des vases ou une fine modénature.



Mises en scène sur un vaste terrain à l'entrée monumentale, elles comprennent des communs et des annexes pittoresques qui ont été conservés jusqu'à nos jours.

Ci-contre : à Breux-Jouy, ces anciens communs à décor de faux pans de bois (BRJ33) sont le seul élément visible de la maison de notable située derrière l'église.



En ville, ces maisons de notable prennent des formes très particulières, celles de l'hôtel urbain, qui n'ont été vues qu'à Dourdan. Encore les édifices recensés sont-ils très transformés. La façade est insérée dans le front bâti des maisons de bourg et l'accès sur rue se fait par une porte cochère. Il s'agit d'une typologie qui demanderait à être qualifiée plus précisément, en fonction de la distribution intérieure ou de l'organisation de l'ensemble de la parcelle : le diagnostic ne peut pour sa part s'appuyer que sur les façades visibles depuis la rue. Ce sont des bâtiments qui ont en commun d'être très anciens, notamment rue de la Haute-Foulerie (*ci-dessous à gauche, DOU189*) et rue Saint-Pierre (*ci-dessous à droite DOU225* ; *le passage cocher abrite aujourd'hui une boutique et l'arrière du bâtiment est très dénaturé*).



Deux maisons de notable ont été qualifiées d'exceptionnelles sur le territoire d'étude.



« La Clef des Champs » (ROI43) située rue du Général-de-Gaulle à Roinville, est une maison de notable datant du début du XXe siècle (sans doute autour de 1910), construite dans un style néo-normand avec ses pans de bois dans la partie haute de l'édifice et son toit débordant, qui n'est pas sans rappeler les constructions de villégiature de bord de mer de la Belle-Époque (par exemple la villa Rothschild à Deauville). Cette architecture néo-régionaliste

se caractérise par de nombreux décrochements et par un jeu sur les matières, les couleurs et les volumes. Les communs, construits dans le même style sont encore en place.



Cette maison de notable dourdannaise (DOU33) est située à l'entrée de la rue Bonniveau. Datant du XIXe siècle, elle se distingue par la qualité de son décor et par la présence d'un lanternon ovale, finement ouvragé, qui coiffe la toiture (voir supra, détail). Des communs sont encore visibles dans la propriété.

Les maisons de notables ont été relevées en nombre assez important ; dans l'ensemble, elles restent lisibles et n'ont subi que peu de transformations. Les éléments décoratifs, fragiles, ont néanmoins tendance à disparaître.

Certains domaines sont aujourd'hui lotis, ce qui permet de densifier le bâti et de limiter l'étalement urbain. Néanmoins, on peut regretter que dans certains cas, les constructions soient édifiées trop près de la demeure d'origine, et dans un style qui ne lui correspond en rien (voir page 50).

Le cas de l'ancienne maison de notable, dite « Les Ronces » à Saint-Sulpice-de-Favières (SSF43) est particulier : construite au début du XXe siècle à l'ouest du village, là où commence la pente vers la Renarde, à un emplacement sans doute choisi pour le panorama remarquable qu'il offre sur la vallée de la Renarde et celle de l'Orge, elle a été transformée au cours des années 1970 par l'adjonction de bâtiments de style contemporain conçus par l'architecte Jean Balladur, afin d'accueillir les Dominicaines de Béthanie.



10. Châteaux

Édifices recensés : 15

Remarquables : 6

Exceptionnels : 2 (château de Dourdan – DOU287 ; château de Mérobert – MER21)

Inaccessibles : 4

Beaucoup de demeures appelées « château » sont en fait des maisons de notable, dont les caractéristiques sont celles qui ont été décrites précédemment. Les demeures étudiées ici comme château le sont en fonction de la définition de l'Inventaire : « au Moyen Âge, demeure seigneuriale ou royale, en général fortifiée et défendue par des douves. Par la suite, demeure de grandes dimensions liée à une vaste propriété, et comprenant par ses dépendances, un domaine agricole et/ou un domaine forestier ». L'appellation recouvre néanmoins des réalités très différentes : il n'y a en effet rien de commun entre le château de Dourdan, de Baviile ou de Mérobert (*ci-dessous*). Ils constituent tous des éléments patrimoniaux reconnus et protégés.



La Ferme de la Recette, ancien Château des Murs et logis seigneurial à Mérobert. Deux grands bâtiments agricoles symétriques, aux imposants murs aveugles, ferment aujourd'hui la cour côté rue. Ils se rejoignent de part et d'autre d'un portail en pierre de taille, flanqué sur sa droite d'une porte piétonne. Celui-ci s'ouvre sur une vaste cour et sur le grand logis de huit

travées et d'un étage carré, percé d'ouvertures irrégulières et notamment de plusieurs portes cintrées (pour la plupart bouchées) et de fenêtres à meneau. Le bâtiment est construit en moellons enduits renforcés de chaînes d'angle - sans doute en grès taillé – et est couvert d'ardoises. D'après la Monographie de l'Instituteur, certaines parties dateraient du XVIe siècle. Le château aurait même abrité une prison. A la fin du XIXe siècle, il s'agissait d'une des fermes les plus vastes et les plus riches de la contrée.



Le château de Dourdan, dont la construction remonte à Philippe-Auguste. En 1385, le château échoit au duc de Berry : l'édifice est représenté dans les Très Riches Heures. Constamment remanié, il est très endommagé par les guerres de Religion, puis sert de prison de 1690 au milieu du XIXe siècle. Il est racheté et restauré ensuite par Amédée Guénée, puis Joseph Guyot. La ville rachète l'édifice en 1961 et y implante un musée.

On trouve davantage de châteaux dans la moitié nord du territoire, dans les vallées, à Saint-Sulpice-de-Favières et à Boissy-sous-Saint-Yon. Néanmoins, en raison de la taille des domaines, tous ne sont pas visibles (*ci-dessous, les seules vues possibles du château de Bonchamp à Dourdan et de Baille à Saint-Chéron*). Sur le plateau, il s'agit plutôt de fermes seigneuriales ; les châteaux, quand ils existaient, ont été détruits (Authon-la-Plaine, Saint-Escobille).



Mais même s'ils restent invisibles ou s'ils ont été démolis, ils gardent souvent une présence forte sur le territoire grâce à l'emprise au sol de leurs domaines qui ont parfois été conservés. Leur existence a en effet contraint l'extension du bâti ainsi que le tracé de certaines voies. La toponymie en garde encore régulièrement les traces.



Le château de Saint-Maurice-Montcouronne a disparu à la fin du XVIIIe ou au début du XIXe siècle. Sa grille d'entrée est cependant restée en place (ci-dessus à droite), clôturant un domaine aujourd'hui en friche. On peut supposer par ailleurs que le caractère rectiligne de la route de l'Égalité, renforcé par l'alignement d'arbres, doit beaucoup à la présence de ce château, auquel elle devait mener.

Certains châteaux ont aujourd'hui été affectés à d'autres usages, comme le château du Parterre à Dourdan, devenu mairie, ou celui du Chapitre, à Breuillet, en cours de restructuration pour abriter les services municipaux. Dans ce dernier cas, il s'agit de travaux lourds qui modifient entièrement la forme du bâtiment d'origine. D'autres châteaux sont laissés complètement à l'abandon, à l'image de celui de la Forêt-le-Roi, en ruines dans un domaine en friche.

La glacière du château de Segrez

Le château de Segrez est situé à la lisière du Bois de Baille, à Saint-Sulpice-de-Favières ; son domaine est ceint de murs de pierres et de haies du côté du village, d'un muret bas, de grillage et de fossés du côté du bois. Il aurait été construit entre 1733 et 1749 et est inscrit au titre des Monuments historiques. Aujourd'hui privé, il est peu visible.

Une découverte intéressante a été faite au cours du diagnostic, dans les bois qui entourent le domaine : une glacière entièrement maçonnée et voûtée, en très bon état de conservation, mais non localisée sur les cartes et non répertoriée dans les listes des glacières connues en Île-de-France, a en effet été trouvée. Devant l'intérêt de cette construction, il a été décidé de mener une campagne photographique accompagnée de relevés¹⁸.



¹⁸ Voir en annexe.

11. Patrimoine religieux

Édifices recensés : 53

Remarquables : 17

Exceptionnels : 2 (église de Saint-Sulpice-de-Favières – SSF09 ; abbaye Notre-Dame de l'Ouye aux Granges-le-Roi – GRA41)

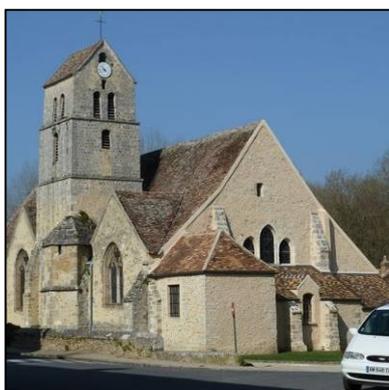
La catégorie du patrimoine religieux comprend les édifices religieux (églises, abbayes, chapelles) ainsi que des éléments tels que les croix de carrefour ou de cimetière.

Églises

Les églises constituent comme les châteaux un patrimoine reconnu et identifié de longue date. Elles sont souvent protégées au titre des Monuments historiques.

Celles qui ont été relevées sur le territoire présentent pour la plupart de nombreux points communs, à commencer par leur plan rectangulaire et la simplicité de leur mise en œuvre. Elles sont en effet construites en matériaux locaux, moellons de calcaire ou de meulière renforcés aux angles et au niveau des contreforts par des blocs de grès taillés. Leur couverture est généralement en tuiles plates, plus rarement en ardoises. Le décor reste dans l'ensemble très sobre. Elles se caractérisent globalement par leur ancienneté, puisque leurs parties les plus anciennes remontent au Moyen Âge, à partir des XIe ou XIIe siècles. Elles ont ensuite fait l'objet de remaniements successifs, dont elles portent encore les traces. La seule exception est l'église de Saint-Chéron, reconstruite à la fin du XIXe siècle.

Plusieurs églises présentent de très grandes similitudes de formes : ainsi, six d'entre elles ont un chevet plat et un clocher au toit en bâtière (*ci-dessous, Mérobert, Sermaise, Boissy-sous-Saint-Yon, Breux-Jouy, Saint-Maurice-Montcouronne, Authon-la-Plaine*).



Deux autres s'y apparentent, mais ont un chevet en abside (*ci-dessous, La Forêt-le-Roi, les Granges-le-Roi. On notera qu'il s'agit de deux communes voisines*).



Cinq possèdent un clocher ou un clocheton en forme de flèche (*ci-dessous, Saint-Chéron, Saint-Escobille où l'ensemble est en pierre, jusqu'à la couverture, Richarville, Chatignonville et Dourdan*).



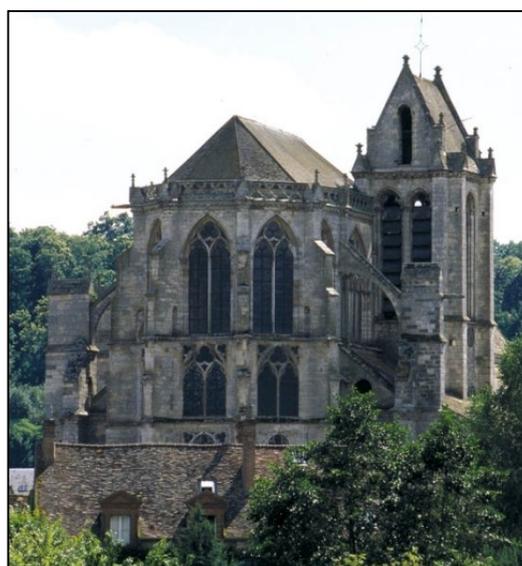
Trois possèdent un clocher au toit en pavillon (*Saint-Yon, Breuillet, Corbreuse*). Le plan au sol est toujours globalement rectangulaire.



L'église de Roinville présente quant à elle la particularité de ne pas avoir de grand clocher : elle ne possède en effet qu'une amorce de clocher à l'ouest, qui ne se découvre qu'à l'approche de l'église. Le projet au XIVe siècle d'élever un grand clocher, trois fois plus haut que le petit clocher existant n'a pas abouti. Ne reste aujourd'hui de cette tentative qu'une base de tour, actuellement à deux étages (elle a été aménagée sur trois niveaux pendant la Révolution, pour abriter la mairie, l'école et le logement du garde-champêtre), à l'apparence massive et fortifiée, située à l'écart de la nef.



Enfin, l'église de Saint-Sulpice-de-Favières est unique sur le territoire d'étude et a été qualifiée d'exceptionnelle, tant elle surprend par son ampleur et par la qualité de son élévation. Construite dans la seconde moitié du XIIIe siècle à l'emplacement d'une première église devenue trop petite pour contenir l'afflux des pèlerins (l'actuelle chapelle des Miracles), endommagée pendant la Fronde puis pendant la Révolution, elle mêle gothique rayonnant et style régionaliste (notamment sur le portail occidental). Sur le flanc nord se dresse un clocher carré épaulé de contreforts dont le toit en bâtière est à peine plus élevé que la voûte du chœur. Le tympan du portail représente une scène du Jugement dernier. L'église est l'un des premiers édifices à être classé monument historique en 1840.



Chapelles

Deux chapelles ont été recensées : la première, à Sermaise, se situe dans le hameau de Blancheface (où il s'agissait sans doute de la chapelle du manoir seigneurial). Dédiée à Saint-Georges et édifée en 1329, dépourvue de clocher, elle présente un plan rectangulaire très simple. Elle est construite en moellons renforcés d'un chaînage d'angle en grès ; la toiture est soutenue par une charpente en bois remarquable, datant de la construction. Désaffectée, elle a été rendue au culte en 1946, une nouvelle fois désaffectée puis restaurée en 1990.



La seconde est celle qui se trouve au Plessis-Saint-Benoist, à l'origine hameau d'Authon-la-Plaine. Il n'est pas avéré qu'elle ait été érigée en église à l'indépendance du hameau en 1863, même si elle est communément désignée aujourd'hui sous le nom d'église Saint-Louis. Ses éléments les plus anciens (chœur et nef) remontent au XIIIe siècle ; la petite échauguette a été construite quant à elle au XVIe siècle.



L'abbaye de l'Ouye

L'abbaye, située sur le territoire de la commune des Granges-le-Roi a été fondée en 1163 par le roi Louis VII et relève de l'ordre de Grandmont. Le plan de l'abbaye est caractéristique des constructions de l'ordre, toutes établies selon le même modèle. La chapelle et le cloître sont déclarés en ruines au début du XXe siècle. Une communauté d'Ursulines y est installée depuis 1992 et contribue à entretenir et à faire vivre le lieu en accueillant des chantiers de réinsertion et en faisant visiter les lieux. Une réflexion est actuellement en cours sur une éventuelle vente de la propriété. Il serait néanmoins dommage de voir disparaître à cette occasion un ensemble remarquable, le seul en Île-de-France à être encore à la fois en bon état et ouvert à la visite, qui témoigne par ailleurs, grâce aux strates historiques et architecturales lisibles sur les bâtiments, de l'histoire de l'ordre de Grandmont dans la région.

Page suivante :

En haut à gauche : l'entrée de l'abbaye, avec, à gauche, la chapelle du XIIIe siècle.

En haut à droite : la ferme, qui daterait du XVIe siècle.

En bas : le cloître, avec la salle capitulaire, le réfectoire (rehaussé dans les années 1990 et les anciennes cuisines).



Croix

27 croix ont été relevées ; il s'agit à la fois de croix de chemin et de croix de cimetière.

Les croix de cimetière datent souvent de la consécration du lieu : elles sont donc pour la plupart datables du XIXe siècle, puisqu'une ordonnance royale ordonne en 1843 aux communes, quelle que soit leur taille, de déplacer leur cimetière hors de l'enceinte, pour des raisons d'hygiène publique. Il n'y a ainsi qu'à Saint-Yon que le cimetière est resté autour de l'église : au XIXe siècle, la ville s'était déjà déplacée sur le flanc du coteau, à l'écart du lieu de culte.

Le modèle le plus courant est celui d'une croix en fer forgé, plus ou moins ouvragée, sur socle en pierre (*ci-dessous, à Breuillet (BRT32), à Breux-Jouy (BRJ30), à Authon-la-Plaine (AUT07) et à Chatignoville (CTG01)*). Les croix en bois sont généralement de fabrication plus récente.



Les croix de chemin (ou de carrefour) sont implantées à la croisée des routes. Celles qui existent encore aujourd'hui sont pour la plupart des représentations en fer forgé datant du XIXe siècle, édifiées à l'emplacement de croix plus anciennes, en bois ou en pierre, dont il reste souvent le socle en grès.

Ci-contre : à Boissy-sous-Saint-Yon (BSY01), à Roinville (ROI19 et25), à Sermaise (SER11, dit « calvaire des terres rouges » et SER52), à Authon-la-Plaine (AUT08), à Corbreuse (COR18) et aux Granges-le-Roi (GRA40, la « Croix des Champs »)



On observe une concentration de croix dans quelques communes (Sermaise, La Forêt-le-Roi) ; dans d'autres, elles ont complètement disparu, alors que certaines existaient encore dans les années 1950, comme en témoignent les cartes de la période.

Régulièrement, des croix ont aussi été déplacées, pour des raisons d'aménagement urbain. Les vestiges sont parfois encore visibles (*ci-contre, dans le cimetière de Corbreuse*).



12. Patrimoine civil et public

Mairies et écoles

Édifices recensés (en fonction de leur typologie d'origine) :

- **Mairies-écoles** : 9 (Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Roinville, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Authon-la-Plaine, Chatignonville, Corbreuse, Richarville,)
- **Écoles** : 5 (pensionnat Saint-Paul, école supérieure et école privée de garçons rue Debertrand à Dourdan, école du hameau de Marchais à Roinville, ancienne école de garçons de Corbreuse)
- **Mairies** : 5 (Saint-Chéron, Dourdan, Mérobert, Les Granges-le-Roi, Saint-Maurice-Montcouronne)

Remarquables : 3 (mairie-école du Plessis-Saint-Benoist, mairie-école d'Authon-la-Plaine, mairie de Dourdan)

Dans ce territoire à dominante rurale, les édifices symboliques du pouvoir républicain regroupent à l'époque de leur construction les deux fonctions, celles de mairie et celle d'école. Il n'y a guère que dans les deux chefs-lieux qu'elles sont séparées - et encore cela s'est-il effectué tardivement à Saint-Chéron.

Aujourd'hui, ces fonctions sont souvent exclusives l'une de l'autre : les mairies qui occupent aujourd'hui un bâtiment à elles seules dans le reste du territoire d'étude ont fréquemment quitté l'ancienne mairie-école par manque de place (*c'est le cas à Mérobert et aux Granges-le-Roi, ci-dessous*).



La construction d'édifices destinés à abriter la mairie et/ou l'école est un phénomène relativement tardif, datant de la fin du XIXe siècle. Elles existent avant cette date, mais n'ont pas de locaux prévus à cet effet : au milieu du XIXe siècle, on utilise d'autres types de locaux que la commune achète ou loue. C'est le cas des anciennes écoles de garçons et de filles de Corbreuse, abritées dans des bâtiments ruraux (cf. page 67). A Saint-Chéron en revanche, un architecte, Lenormand, est mandaté dès 1835 pour construire un édifice destiné spécifiquement à l'école de garçons, qui sera en usage jusqu'en 1887 (à cette date, il passe à la mairie ; c'est aujourd'hui l'école de musique). Pour ce qui est des mairies, une simple pièce fait généralement l'affaire : l'administration municipale est encore quelque chose de récent. Ce n'est qu'avec la loi municipale du 5 avril 1884 que chaque commune se voit dans l'obligation de posséder une mairie, qui ne doit plus se confondre avec le logement du maire, du secrétaire de mairie ou de l'instituteur : un local est spécifiquement affecté et devient le bâtiment communal.

Tous les édifices recensés datent de la seconde moitié du XIXe siècle, à quelques années près : de la mairie-école de la Forêt-le-Roi en 1846 (actuellement mairie, non recensée) aux deux écoles à l'architecture très proche de Saint-Escobille et du Plessis-Saint-Benoist, dans les premières années du XXe siècle. La majorité est construite entre 1870 et 1899. De manière générale, les écoles et mairies les plus anciennes ont été recensées à l'entrée de la vallée de l'Orge ; le plus récentes, au sud-est du canton de Dourdan, dans des villages agricoles où la crise du milieu du XIXe siècle n'a pas permis aux communes de disposer de ressources suffisantes pour ériger de tels bâtiments. A Dourdan, la situation est différente : la mairie dispose déjà à cette époque d'une installation spacieuse, depuis le rachat en 1803 du château du Parterre, construit en 1725. La taille de l'édifice permet d'abriter la mairie, le tribunal, la bibliothèque et des salles de réunion. Malgré la mention « Hôtel de ville » et l'horloge, le bâtiment conserve l'apparence d'une demeure seigneuriale. Pour tous ces édifices, la *Monographie de l'Instituteur* constitue une source très importante : écrites en 1899, ces synthèses communales comportent en effet toujours une partie spécifiquement consacrée aux bâtiments scolaires, accompagnée de plans et de relevés.

Jusque dans les années 1870, les bâtiments restent modestes et sont assimilés, par leur taille, aux autres constructions du village. Ils s'en distinguent néanmoins par le soin apporté à leur modénature.



L'ancienne mairie-école de Saint-Sulpice-de-Favières, aujourd'hui mairie a été construite en 1875 à l'emplacement d'un bâtiment antérieur. Elle n'est pas mise en scène par une place ou par une allée mais s'insère très simplement dans le front bâti de la rue aux Fèves, dont elle se distingue cependant par sa modénature et son fronton triangulaire.



L'école de Saint-Yon se situait à la fin du XVIIIe siècle sur la butte, en face de l'église. Devant l'exigüité des locaux, le conseil décida en 1873 de lui attribuer la salle de la mairie, installée dix ans plus tôt dans un ancien bâtiment dont la façade avait été refaite à neuf pour l'occasion. Il s'agit là de la mairie actuelle. L'ensemble, de facture simple, a été légèrement remanié.



L'ancienne école privée de garçons de la rue Debertrand à Dourdan est ouverte avant le milieu du XIXe siècle, avant d'être transformée en école maternelle entre 1882 et 1963. Le bâtiment, de taille modeste, se distingue nettement dans la rue par son style et sa modénature soignée sur le corps central surmonté d'un fronton triangulaire. On peut rapprocher la forme de celle de la mairie-école de Saint-Sulpice-de-Favières.

Les édifices construits plus tardivement, dans les années 1880-90 et dans les premières années du XXe siècle sont au contraire des bâtiments plus forts, qui se distinguent plus nettement et structurent le centre-bourg. Leur caractère architectural est bien affirmé : d'ailleurs, le nom de l'architecte est souvent connu. Le décor est soigné, l'entrée bien affichée, une inscription en façade signale la fonction du bâtiment. Le modèle le plus répandu est celui d'un corps principal de plan carré, flanqué d'une ou de deux ailes latérales. La ressemblance entre les édifices tient à la diffusion de modèles, mais aussi à l'ancrage local de certaines constructions, confiées à des architectes vivant sur le territoire : le cas de Vernholes, résidant à Dourdan, est ici exemplaire. Les écoles de Corbreuse et de Saint-Escobille (non recensée) sont attribuées à cet architecte à qui l'on doit également l'église de Saint-Chéron et le monument aux morts de Dourdan. Or l'école du Plessis-Saint-Benoist présente de grandes ressemblances avec celle de Saint-Escobille: il est fort probable qu'elle puisse aussi lui être attribuée, d'autant qu'existe à Allainville-aux-Bois (78) une autre école en tous points identiques et dont le modèle est paru dans *l'Architecture usuelle* en 1907, signé de son nom.

Ci-dessous, les écoles de Richarville, Authon-la-Plaine, Plessis-Saint-Benoist et Corbreuse



Dans les autres communes des cantons de Saint-Chéron et de Dourdan, les bâtiments existent toujours, mais ils ont été dénaturés. Il s'agit le plus souvent d'agrandissements ou d'une modification des accès et ouvertures pour répondre aux besoins et aux nécessités de fonctionnement. Néanmoins, ces extensions et transformations sont souvent sans qualité architecturale. Il arrive aussi assez fréquemment que ces bâtiments soient banalisés, par disparition de leur modénature, par l'application d'un enduit lisse qui masque les jeux sur les couleurs et sur les matériaux ou par la mise en place de fenêtres et portes en pvc blanc.

A Boissy-sous-Saint-Yon, le cas de la mairie est différent : incendiée en 1986, celle-ci a été entièrement reconstruite en respectant la volumétrie et les formes anciennes. Néanmoins, la distribution des espaces ainsi que la taille des baies ont dû être adaptées.

Monument aux morts

Nombre d'édifices recensés : 18

Remarquable : 1

Chaque commune du territoire dispose de son monument aux morts¹⁹. Il se trouve soit dans le cimetière, soit à proximité de la mairie ou de l'église. La plupart de ceux qui ont été vus sont des constructions de série, très proches les unes des autres, qui prennent la forme d'un obélisque orné d'un petit bas relief ou d'un décor en métal. Plusieurs sont signés à leur base du nom de l'entrepreneur Héron (*ci-dessous, les monuments aux morts de Corbreuse, La Forêt-le-Roi, Saint-Escobille, Mérobert, Saint-Yon, Chatignonville, Richarville, Plessis-Saint-Benoist*).



Certains monuments se distinguent néanmoins par leur ampleur et par la qualité de leur mise en œuvre. C'est le cas de celui de Dourdan, édifié sur les plans de l'architecte Vernholes et orné d'une mosaïque réalisée par les ateliers parisiens d'Ebel. Il a été inauguré le 11 novembre 1925. Il a été qualifié de remarquable (*page suivante*).

¹⁹ Ils ont tous été recensés, à l'exception de celui d'Authon-la-Plaine, qui n'a pas été vu. Il se situerait dans la cour de la mairie, en travaux au moment de l'enquête de terrain.



Enfin, le monument aux morts de Breuillet s'est avéré être le même que celui de Brétigny-sur-Orge, relevé lors du précédent diagnostic patrimonial, avec sa stèle ornée d'un bas-relief représentant une victoire.



Abris de cantonnier

Nombre d'édifices recensés : 2

Contrairement aux cantons voisins de Mennecy, Étréchy et Brétigny-sur-Orge, ceux de Dourdan et de Saint-Chéron ne comptent que de rares exemplaires de ces édifices destinés à abriter ceux qui s'occupaient de l'entretien des routes.

Deux édifices très différents ont donc été recensés, l'un dans la vallée de la Renarde, à Saint-Sulpice-de-Favières (à gauche), l'autre sur le plateau, à Mérobert, où l'abri prend la forme d'une meule de foin (à droite).



13. Patrimoine ferroviaire

Édifices recensés : 7

Dans la première moitié du XXe siècle, trois lignes de chemin de fer traversaient le territoire d'étude²⁰ :

- la ligne Paris-Tours par Vendôme, passant par la vallée de l'Orge et inaugurée en décembre 1865. Elle suit la vallée de l'Orge à flanc de coteau et dessert alors Breuillet (à l'actuelle gare de Breuillet-Bruyères-le-Châtel), Saint-Chéron, Sermaise et Dourdan. Ses infrastructures accueillent aujourd'hui la ligne C du RER.
- la ligne dite du « Tacot », qui relie Arpajon à Étampes, en passant par Boissy-sous-Saint-Yon, Saint-Yon et Saint-Sulpice-de-Favières. Ce réseau de transport d'intérêt local, conçu pour desservir les zones rurales, fonctionne de 1911 à 1948. Les voies ont disparu mais quelques bâtiments reconnaissables subsistent.
- la ligne Étampes-Auneau, ouverte en 1893. Elle traverse le sud du territoire, en passant notamment par Saint-Escobille. Le trafic voyageurs cesse en 1939, le fret en 1964. Le tracé de la ligne est encore perceptible par endroits (au sud du Plessis-Saint-Benoist).

Au début de l'exploitation des lignes, les gares sont peu nombreuses. Leur nombre double cependant entre 1840 et 1914, parfois sous la pression des élus et des habitants qui exigent leur arrêt, comme cela fut le cas au Plessis-Saint-Benoist.

Chaque compagnie a un modèle de gare propre, dont la forme est adaptée selon l'importance de l'arrêt. Aujourd'hui, du fait de la disparition des lignes, certains bâtiments sont sortis de leur contexte ; leur architecture spécifique permet pourtant de les reconnaître.

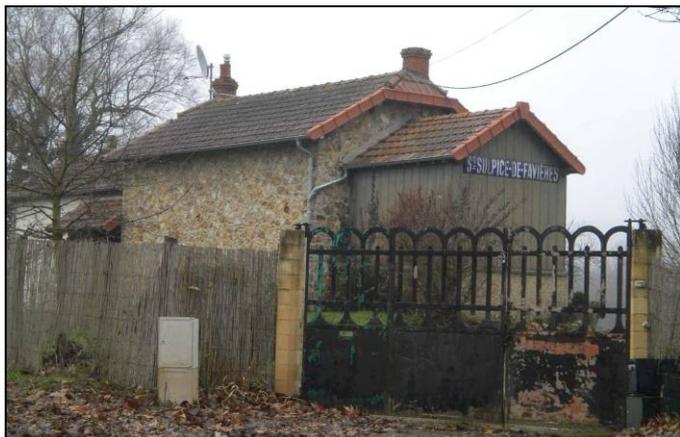


Les gares de la Vallée de l'Orge (ci-dessous, Breuillet et Saint-Chéron) sont bâties selon le même modèle, avec néanmoins une décoration plus ou moins travaillée en fonction de l'importance de l'arrêt. Elles ont souvent été transformées par l'adjonction d'une aile latérale et d'abris de quai à l'arrière. Les maisons de garde-barrière, datées, selon des témoignages, de 1945-46, sont également toutes identiques.

Les gares du réseau sud des Chemins de fer de Grande Banlieue (CGB), auquel appartient la ligne Arpajon-Étampes, doivent beaucoup à l'architecture des pavillons de

²⁰ Voir en annexe la carte des lignes de chemin de fer en Essonne.

banlieue et sont facilement identifiables malgré leur changement actuel de destination. Elles comportent des murs en moellons de meulière, des encadrements de baies en briques, des toits à demi-croupe couverts de tuiles mécaniques.



Ci-dessus, à gauche, l'ancienne gare de Saint-Sulpice-de-Favières, qui a conservé sa plaque ; à droite l'ancienne station de Boissy-sous-Saint-Yon : la présence de l'étage signale qu'il s'agissait d'un arrêt plus important. A Saint-Yon, malgré le passage de la ligne, aucun bâtiment ferroviaire n'a été vu.

Sur la ligne Étampes-Auneau, on ne comptait qu'une seule gare sur le territoire d'étude, à Saint-Escobille. Toutefois, le bâtiment et le hameau qui s'était développé tout autour sont dénaturés et n'ont pas été relevés. En revanche, certains édifices plus modestes (haltes, stations, maisons de garde-barrières) ont gardé leur morphologie d'origine malgré leur transformation en résidence. Elles ont une forme très proche des maisons de garde-barrière de la vallée de l'Orge.



Une sous-station électrique, destinée à assurer l'alimentation du réseau, a été recensée dans la vallée de l'Orge, dans le hameau de Saint-Evrout, dépendant de Saint-Chéron. Son architecture de brique, ainsi que la forme cintrée de ses grandes baies, rappellent d'autres postes électriques situés sur la ligne C du RER, plus au nord.



14. Patrimoine lié à l'eau

Ce petit patrimoine est très divers : il comprend les lavoirs, puits, pompes, fontaines, châteaux d'eau, et inclut les moulins. Tous les éléments n'ont pas nécessairement été recensés un par un, notamment les pompes, mais ils ont systématiquement été photographiés.

Ce type de patrimoine est l'un des seuls où des différences entre plateau et vallée sont visibles : la question de l'accès à l'eau ne se pose en effet pas du tout de la même façon auprès d'un cours d'eau et dans un lieu où les sols calcaires peinent à retenir les eaux de pluie et où les nappes phréatiques sont situées à plusieurs dizaines de mètres de profondeur.

Sur les plateaux, on a anciennement eu recours aux mares pour stocker de l'eau : certains villages en comptaient près d'une quinzaine au moment de l'établissement du cadastre napoléonien. La plupart d'entre elles sont aujourd'hui à sec ; on en devine encore néanmoins les traces. Là où elles sont toujours en eau, elles ont parfois été intégrées aux aménagements urbains (*ci-dessous, les mares de Saint-Escobille, de la Forêt-le-Roi, des Granges-le-Roi et de Roinville*).



Les puits sont des installations plus récentes, qui datent généralement du XIXe siècle. Dans les cantons étudiés, ils prennent la forme de petits édicules couverts et fermés, afin de garantir la salubrité de l'eau et la bonne conservation du mécanisme, ainsi à l'abri des intempéries.

A la fin du XIXe siècle et dans les premières années du XXe siècle, certains sont améliorés par l'adjonction de pompes à manège – et même à vapeur, aux Granges-le-Roi - qui remplacent les pompes à bras. De nombreux exemplaires sont encore visibles aujourd'hui dans les villages et les hameaux de la Beauce (page suivante, les pompes observées dans le seul village de Richarville).



Au XXe siècle, avec l'amélioration des techniques, il est possible de forer des puits plus profonds et d'envisager la création d'un réseau d'adduction d'eau : des services des eaux sont mis en place dans les communes et des châteaux d'eau sont érigés.

Dans les vallées, les puits sont plus nombreux que sur le plateau. Ils peuvent être communs ou privés. Les plus rudimentaires sont ouverts et comportent une simple margelle de pierre de forme circulaire. La plupart cependant sont couverts et fermés par une calotte plus ou moins conique.



Ci-dessus, le puits du village de Breux (BRJ32), celui du hameau de la Bergerie à Saint-Chéron (STC96) et celui de Saint-Maurice-Montcouronne (SMM06)

La présence des cours d'eau permet également l'installation de lavoirs, qui se multiplient à partir de la fin du XVIII^e siècle et surtout dans la seconde moitié du XIX^e siècle : la loi du 3 février 1850, inspirée par le courant hygiéniste impose en effet à chaque commune la construction d'un lavoir où l'eau peut s'écouler. Un crédit spécial de 30% est voté pour subventionner les constructions. On en trouve ainsi plusieurs formes.



Le lavoir de Breuillet (BRT50), à Guisseray, est un lavoir dit « au fil de l'eau » : il est en effet installé sur le cours de la Rémarde.



Le lavoir du Mesnil-Grand, à Roinville (ROI51), qu'une inscription au-dessus de la porte date de 1877, est situé près d'une source qui l'alimente. L'abri est accompagné d'un bassin maçonné muni de vannes qui permettent de régler le débit et l'écoulement de l'eau.



Dans le centre de Roinville, le lavoir communal (ROI42) est accompagné d'un puits et d'une pompe. L'édifice a la particularité d'être déjà mentionné sur le cadastre napoléonien.



La commune de Saint-Chéron compte deux lavoirs à impluvium (STC34 et STC62) : leur double toit incliné vers le bassin permet d'y recueillir les eaux de pluie.

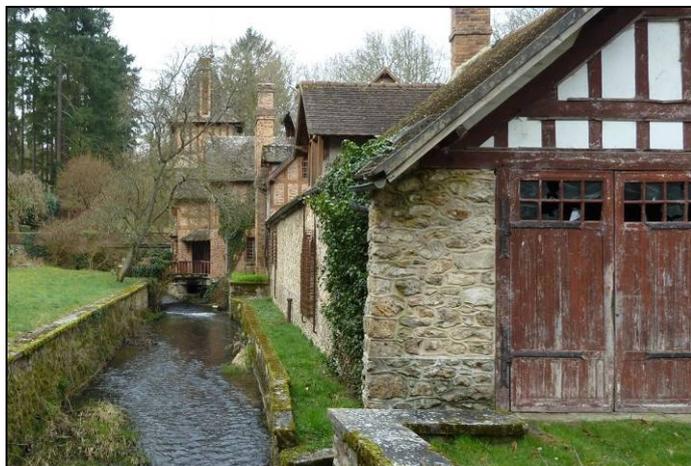


Dans le hameau de Blancheface à Montdétour (SER02) se trouve ce petit lavoir ouvert sur un pédiluve. L'ensemble a gardé toutes ses caractéristiques anciennes et reste inséré dans son environnement d'origine : il a été qualifié d'exceptionnel.



Le lavoir de Saint-Maurice-Montcouronne a lui aussi été qualifié d'exceptionnel : il s'agit d'un édifice entièrement fermé, construit en 1900 par la famille Dervillé. Son toit s'orne d'une sculpture représentant une grenouille jouant de la mandoline. Les murs intérieurs, qui n'ont pas été vus, comporteraient de courtes sentences adressées aux lavandières.

Les moulins installés au fil de l'eau sont des établissements plus anciens. Treize d'entre eux ont été recensés sur le territoire²¹. La plupart d'entre eux ont été transformés en résidence depuis le début du XXe siècle et sont peu visibles. Il n'est donc pas possible de savoir si les installations et mécanismes ont été conservés. Les bâtiments restent souvent imposants et ont parfois fait l'objet d'une reconversion spectaculaire.



Le moulin Rocher a semble-t-il été transformé en résidence à la fin du XIXe siècle ou au début du XXe siècle. C'est aujourd'hui un petit château de style éclectique, orné de colombages, mais sous lequel passe toujours le canal du moulin. Peut-être la roue et les mécanismes sont-ils toujours en place. L'ensemble a été qualifié d'exceptionnel.



Le moulin de Dampierre (STY27) est monumental : son portail est fermé par une grille épaisse et est flanqué d'une tourelle octogonale en pierre de taille. Les bâtiments qui se situent à proximité de la grille d'entrée ont connu une transformation pittoresque au cours des années 1920 : ils présentent en effet des colombages de style normand et une galerie en bois. La roue du moulin a été supprimée dès 1928 et le bief a cessé d'être alimenté en 1964.

²¹ Ne sont étudiés ici que les moulins artisanaux. Pour les moulins industriels, apparus au cours du XIXe siècle – parfois à la place d'établissements plus anciens – se reporter à la partie « patrimoine industriel ».

15. Patrimoine industriel

Ensembles recensés : 7

Le patrimoine industriel est peu présent sur le territoire, à l'exception de l'entrée de la vallée de l'Orge puis de quelques éléments épars, toujours en vallée.

Les ensembles les plus importants (la briqueterie Müller et la corderie Guisseray à Breuillet) ont déjà fait l'objet d'une étude d'urgence, au moment de la fin de leur activité²². Les usines sont en effet aujourd'hui démantelées : les bâtiments qui subsistent sont laissés à l'abandon ou sont réinvestis par des entreprises de plus petite taille et aux activités très différentes qui n'occupent qu'une partie des locaux. L'ensemble du bâti qui accompagnait ces établissements industriels (logements ouvriers, maisons de contremaître, services) sont désormais décontextualisés et difficilement lisibles.



La briqueterie Müller, à Breuillet : l'usine de briques réfractaires, fondée après la Première Guerre mondiale, entre 1917 et 1922, sur un site à proximité de la gare a arrêté sa production en 2003. Une grande partie du site, à savoir le four rotatif situé sur la colline, au nord, et l'ensemble de « l'usine du bas » au sud de la D19, a été détruite en 2004-2005. « L'usine du haut » (ci-dessus, en haut) est aujourd'hui désaffectée. De l'autre côté de la

²² Des campagnes d'urgence a été menée en 2005-2006 par Nicolas Pierrot, chercheur à l'Inventaire : des visites de l'usine, une collecte d'archives a été effectuée et des campagnes photographiques ont été réalisées par Philippe Ayrault. Les dossiers et les photos sont consultables sur rendez-vous au Service Patrimoines et Inventaire.

route subsistent des bâtiments en ruines, peut-être des anciennes cantines, comme le suggère une carte postale ancienne (page précédente, à gauche) ainsi que des maisons d'habitation, comme cette petite villa (page précédente, à droite) qui aurait pu être le logement d'un contremaître.



La Corderie Prieur, également à Breuillet, a occupé l'ancien moulin de Guisseray à partir de 1884-85, une quinzaine d'années après que l'activité de meunerie y ait été complètement supprimée. La manufacture, qui fabriquait du fil retors et de la ficelle pour le commerce alimentaire, poursuit son activité jusqu'au milieu des années 2000 : l'usine est vendue, les machines sont déménagées²³. Aujourd'hui, il reste l'ensemble des bâtiments, mais le site a été divisé entre plusieurs micro-entreprises. Certains bâtiments, non entretenus, sont en ruines : c'est le cas de la chaufferie. Le moulin n'a conservé que son rez-de-chaussée, en mauvais état et le premier étage, en cours de réhabilitation. Seuls ont été conservés quelques rouages et l'axe de la roue du moulin. Au bord de la route de Guisseray se dresse encore la haute cheminée de béton, presque entièrement recouverte de lierre. A proximité se trouvent des bâtiments sans doute destinés au logement des ouvriers.

²³ Une campagne d'urgence a été menée en 2006 par Nicolas Pierrot, chercheur à l'Inventaire : une visite de l'usine, une collecte d'archives et une campagne photographique de Philippe Ayrault ont été réalisées. Le dossier et les photos sont consultables sur rendez-vous au Service Patrimoines et Inventaire.

Les grands moulins de type industriel, qui se caractérisent par leur organisation étagée et par la taille de leur emprise au sol ont eux aussi perdu leur fonction première et été reconvertis.



Le moulin de Breuillet (BRT02) situé près de la gare était le plus important de la commune en 1899. Il a été reconverti en médiathèque.



Le moulin de la Rachée à Sermaise (SER14), qui a abrité une usine de produits chimiques a cessé son activité à la fin du XIXe siècle. Il est aujourd'hui en cours de reconversion : un programme de logements y est prévu. Le canal existe encore et est visible sur le flanc de l'édifice, avant qu'il ne s'enfonce sous un bâtiment en appentis qui devait abriter la roue.



Le moulin de Saint-Yon (STY28) sur la Renarde a lui aussi été reconverti en logements. Sa forme reste tout de même caractéristique des moulins industriels du XIXe siècle.

Le seul site encore utilisé aujourd'hui, le moulin de Grillon, devenu une meunerie, nous est resté inaccessible.



Quelques éléments de plus petite taille ont également été vus, mais ils sont également à l'abandon : une menuiserie à Dourdan (ci-contre, DOU125), mais surtout une ancienne tuilerie-briqueterie aux Granges-le-Roi, qui a conservé une exceptionnelle cheminée de four à chaux entièrement en briques, mesurant une dizaine de mètres de haut (page suivante).

Il s'agissait d'une petite industrie familiale, datant de 1851, qui fabriquait des briques, des carreaux et des tuiles. L'ensemble (GRA15 et 16) comprend encore la maison du propriétaire (dont le décor en briques et terre cuite est lui-même une publicité pour l'entreprise : encadrements des baies, corniche et chaînes d'angle, haute cheminée en brique, crête de faîte en terre cuite, grand toit en tuiles plates) ainsi que des annexes, peut-être destinés au séchage des briques et tuiles, entièrement construites en briques. L'activité a pris fin dans l'entre-deux guerres.



3. ÉTAT GÉNÉRAL DU PATRIMOINE ET DÉNATURATIONS OBSERVÉES

Les principales dénaturations ont déjà été indiquées par typologies. Elles sont majoritairement le fruit de changements de destination des bâtiments ou d'une volonté d'adapter l'habitat ancien aux exigences – fonctionnelles ou esthétiques - de l'habitat moderne.

On peut en distinguer plusieurs phases chronologiques : les premières transformations massives du bâti ont commencé dans les années 1960, avec l'essor des résidences secondaires ; de grandes maisons traditionnelles, notamment des moulins, ont été rachetés et restaurés. Cette décennie et celle qui a suivi ont marqué la première grande vague de modifications sur le patrimoine, conséquences de l'amélioration des conditions de vie : les bâtiments doivent être transformés pour l'installation du chauffage, la création de salles de bains, l'aménagement d'une pièce pour la cuisine et la recherche de lumière. Cela se traduit à l'extérieur par la modification de la dimension des ouvertures et par l'installation des volets roulants, par la création de garages dans les granges et dans les remises. La deuxième vague de modifications débute dans les années 1980 et 1990 : elle perdure encore aujourd'hui et n'est de loin plus limitée aux résidences secondaires. Les évolutions sont d'abord matérielles, avec l'apparition de nouveaux produits (volets et portails électriques, lucarnes et châssis de toits qui éclairent des combles qui ont désormais changé d'usage) et

de nouveaux matériaux (menuiseries en pvc ou en aluminium). Mais le bâti est également victime de modes nouvelles, comme la pierre apparente qui remplace l'enduit traditionnel (le mouvement a été entamé dans les années 1960) ou les volets en Z qui se substituent aux volets pleins ou semi-persiennés. Si certaines modifications sont mineures car réversibles, d'autres peuvent être considérées comme majeures et donc dénaturantes (perçement de nouvelles baies, surélévation). Les petites maisons rurales et les fermes, qui n'ont pas été conçues dès l'origine pour de tels usages, souffrent le plus de ces dénaturations, qui s'expliquent le plus souvent par des opérations de réhabilitation mal encadrées, par la méconnaissance des techniques traditionnelles de restauration, mais aussi par les coûts que de tels travaux engagent.

La conséquence la plus visible est la banalisation des formes et des architectures : les mêmes enduits, les mêmes matériaux, les mêmes lucarnes et portes sont visibles partout. Partout aussi le « faux rustique » se diffuse, jusque sur les maisons de bourg. Moins visibles, les conséquences que ces transformations peuvent avoir sur la structure des bâtiments : la disparition des enduits pour des raisons esthétiques entraîne par exemple la perte de l'isolation qu'assuraient les techniques traditionnelles. En effet, les enduits à la chaux ou au plâtre protégeaient la maçonnerie des intempéries tout en assurant la respiration des murs et en participant à l'isolation thermique. Sur un territoire où les moellons de calcaire (une pierre qui a tendance à se désagréger si elle n'est pas protégée) sont particulièrement répandus, les effets structurels de ce choix esthétique sont mal mesurés.

4. LA PÉRIURBANISATION EN CENTRE ESSONNE : QUELQUES PISTES D'ANALYSE

La périurbanisation ne s'opère pas de la même manière dans les cantons du premier diagnostic patrimonial et dans ceux concernés par cette deuxième phase : les très grandes zones pavillonnaires sont ici absentes et le bâti rural concentre les dénaturations, plus généralisées dans les cantons précédents.

Sauf de manière très ponctuelle, et dans tous les cas plus mesurée, (Port-Sud à Breuillet, le lotissement de Boissy-sous-Saint-Yon, et dans une moindre mesure, celui de Corbreuse), on n'observe pas dans les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan de grandes zones d'aménagement concerté, du type des lotissements Levitt à Mennecey (1600 pavillons construits dans les années 1970), de ceux du Plessis-Pâté, de Lardy ou encore de Saint-Vrain, qui modifient en profondeur les structures morphologiques et territoriales. Ces opérations, réalisées principalement entre les années 1970 et les années 1990, mais qui se poursuivent encore aujourd'hui plus au nord-est, n'ont pas trouvé leur place sur le territoire étudié. Il n'y a guère que la commune de Breuillet, qui ait accueilli – et accueille toujours – de tels aménagements, se situant ainsi véritablement dans la continuité de l'agglomération parisienne.

Cette différence tient pour partie à la nature et à l'histoire du territoire : la Beauce agricole est par exemple un système consommateur d'espace mais peu pourvoyeur d'emplois, qui ne propose donc ni réserve foncière, ni facteur d'attraction pour la population ; elle a ainsi besoin de pôles urbains qui lui sont extérieurs, comme Dourdan, pour dynamiser le territoire. Dès lors que ces pôles sont éloignés, les grandes zones pavillonnaires n'ont pas lieu d'être. Mais le décalage de l'avancée périurbaine entre les cantons du nord-ouest et ceux de Dourdan et de Saint-Chéron est sans doute aussi chronologique, en fonction de l'éloignement par rapport à la capitale, à sa banlieue et de la disponibilité foncière. Cette tendance à l'avancée progressive de la périurbanisation est ainsi

perceptible dans la vallée de l'Orge, par exemple à Breux-Jouy, où de petits lotissements commencent à s'installer dans l'orbite de Breuillet.

Dans l'ensemble du territoire d'étude, on constate qu'aujourd'hui les dénaturations qui accompagnent le changement de fonction du territoire, de rural à résidentiel, touchent davantage les bâtiments pris individuellement que le paysage bâti dans son ensemble, contrairement aux secteurs situés plus au nord. Encore une fois, la seule exception est Breuillet, qui concentre sur son territoire l'étalement urbain, le pavillonnaire à perte de vue et quelques grands ensembles d'immeubles collectifs visibles à plusieurs kilomètres à la ronde. Dans toutes les autres communes, y compris Dourdan et Saint-Chéron, le paysage reste encore assez rural. L'opposition avec les cantons étudiés en 2009 est cependant à nuancer : si certaines communes présentaient en effet tous les traits du périurbain, d'autres gardaient une composante rurale assez marquée. Il s'agissait en effet d'un territoire particulièrement vaste, où des différences entre nord et sud étaient nettement perceptibles, en particulier entre les cantons de Brétigny et de Mennecy, (plus au nord, très bien desservis, à proximité de l'axe de la Seine et d'Évry) d'une part, et les villages situés aux marges de l'actuelle zone d'étude d'autre part (Villeconin, Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou, Chauffour-les-Étréchy). Éloignement et desserte jouent un rôle majeur dans l'avancée du phénomène périurbain, et l'enquête de terrain le confirme.

Dans les cantons de Saint-Chéron et de Dourdan, l'extension du bâti prend principalement la forme d'un étirement le long des voies de communication, puis, plus récemment, de la construction de très petits lotissements. Ces traits peuvent apparaître comme les prémises d'une périurbanisation plus massive, qui ne serait encore qu'en germe : la poursuite de l'extension du bâti ancien en suivant les axes routiers est en effet une des premières formes prises par le périurbain dans les années 1960. Mais ils tiennent aussi aux choix récents des municipalités, qui privilégient les ensembles pavillonnaires de petite taille et la construction de petits collectifs intégrés au tissu ancien. Le décalage chronologique observé dans l'augmentation des densités et du nombre de logements ne signifie donc pas nécessairement que s'implanteront à l'avenir de grandes zones d'aménagement concerté, même si l'attrait de ces réserves foncières reste le même pour les promoteurs.

PROPOSITIONS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Le territoire du centre Essonne, et particulièrement celui des cantons de Dourdan et de Saint-Chéron est un territoire hétérogène, dont l'étude mérite d'être différenciée, en jouant sur les échelles. L'intérêt patrimonial de la vallée de l'Orge n'est en effet pas de même nature que celui du plateau de Beauce et ne peut être appréhendé de la même façon. Les propositions d'étude qui suivent s'efforcent donc d'être adaptées aux réalités territoriales. Ces choix tiennent surtout compte d'objectifs opérationnels ou de situations perçues comme urgentes ou porteuses d'enjeux. Ainsi pourra-t-on s'étonner de l'absence de l'inventaire topographique de la commune de Saint-Sulpice-de-Favières, déjà bien connue avant le diagnostic pour sa richesse patrimoniale : toutefois, le site est déjà protégé et la municipalité semble bien consciente de l'importance de la préservation du patrimoine et du paysage bâti du village.

1. UN INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE DOURDAN

Il s'agit là de l'une des découvertes du diagnostic patrimonial : non pas l'intérêt du patrimoine de la ville, indéniable et déjà bien connu, mais au contraire la transformation rapide que celui-ci connaît en ce moment-même. En effet, malgré l'apparente conservation des structures anciennes, des travaux de rénovation et de réhabilitation sont en cours dans toute la ville, y compris dans le noyau ancien, et le patrimoine ordinaire disparaît rapidement. Les interventions se font à la fois sur le bâti, profondément transformé, mais aussi sur la trame parcellaire, qui se voit progressivement remodelée.

Une étude approfondie, du type de l'inventaire topographique, permettrait de mieux connaître ces structures anciennes avant qu'elles ne disparaissent, mais aussi, contrairement aux études passées, de s'intéresser également aux hameaux et aux écarts et de voir leur relation avec la ville, dans une perspective d'explication des interactions à l'échelle locale. Mais la ville s'inscrit également dans une perspective territoriale à une échelle plus large, puisqu'en tant que seul pôle urbain dans un espace à dominante rurale, elle commande un réseau de relations entre les différentes communes qui l'entourent. A l'échelle départementale et régionale enfin, elle permet de comprendre le maillage du territoire par les villes moyennes dont elle constitue un relais : en effet, les grands pôles d'influence de cette partie de l'Île-de-France, Rambouillet et Étampes, ont déjà été étudiés, mais la connaissance d'un maillon intermédiaire entre ces villes autrefois royales et les villages permettrait de comprendre finement comment le territoire se structure encore aujourd'hui. L'inventaire topographique de Dourdan pourrait ainsi être un jalon dans l'explication des logiques territoriales et actuelles.

Signalons enfin qu'un projet de mise à l'étude d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) concernant le centre ancien est actuellement envisagé par la municipalité de Dourdan.

2. LA POURSUITE D'UN DIAGNOSTIC PATRIMONIAL SUR LA BEAUCE

Il s'agirait de conduire un diagnostic patrimonial qui s'affranchirait des limites administratives cantonales pour s'attacher à un territoire cohérent d'un point de vue géographique, celui de la Beauce francilienne. En effet, en l'état actuel de l'étude, menée exclusivement sur les quelques communes du sud du canton de Dourdan, un travail du type de l'inventaire topographique ne paraît pas encore approprié. En revanche, la poursuite d'un diagnostic dans les communes situées plus au sud et à l'est, jusqu'au Gâtinais, délimité par le périmètre du Parc naturel régional, permettrait de construire une vue d'ensemble grâce à laquelle pourraient être mises en lumière des caractéristiques architecturales et morphologiques qui iraient au-delà de l'image de la grande ferme beauceronne isolée au milieu de ses terres (ce qu'a déjà permis de voir le présent diagnostic), mais aussi de donner quelques pistes pour comprendre les interactions, relations, hiérarchisations et polarisations qui se sont construites entre les villes et les villages et qui se remodelent peut-être aujourd'hui. Dans ce cadre, on pourrait également envisager de mener des études ponctuelles sur des éléments du patrimoine ordinaire reconnus comme remarquables.

Il s'agirait donc d'ajouter aux neuf communes déjà traitées dans le présent diagnostic (Corbreuse, Les Granges-le-Roi, La Forêt-le-Roi, Chatignonville, Richarville, Authon-la-Plaine, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille, Mérobert), les vingt communes du canton de Méréville ne faisant pas partie du PNR du Gâtinais et n'ayant encore fait l'objet d'aucune étude : Congerville-Thionville, Chalou-Moulineux, Pussay, Monnerville, Angerville, Guillerval, Méréville, Saclas, Boissy-la-Rivière, Saint-Cyr-la-Rivière, Arrancourt, Estouches, La Forêt-Sainte-Croix, Marolles-en-Beauce, Fontaine-la-Rivière, Abbeville-la-Rivière, Bois-Herpin, Blanvilliers, Roinvilliers, Blandy.

Ce diagnostic pourrait également avoir une dimension opérationnelle : ce territoire aux marges de l'Île-de-France fait partie des Territoires Interrégionaux et Ruraux définis par le Conseil Économique, Social et Environnemental régional d'Île-de-France (CESER) : ces espaces, qui représentent 75 % de la superficie francilienne, ont, en raison de leur éloignement par rapport à la capitale et à son agglomération, des besoins d'aménagements différents. Le rapport du CESER suggère qu'« au plan local, ces territoires doivent trouver une personnalité et une identité propres, liées à leurs caractéristiques majeures. » Le diagnostic patrimonial de cet espace permettrait d'avoir les clés pour définir des politiques à l'échelle d'un territoire homogène, qui lui soient pleinement adaptées et qui permettent de faire le lien entre local et régional.

3. LE CAS DE LA VALLÉE DE L'ORGE

La situation de la vallée de l'Orge est plus complexe : elle présente en effet un intérêt d'ensemble malgré les dénaturations liées à l'avancée de la périurbanisation. Les façons dont se structure un territoire entre vallée, coteau et plateau mériteraient également d'être davantage mises en lumière.

La vallée présente une unité qui se construit au fil de l'eau : en témoignent les différents moulins qui ponctuent le cours d'eau, mais aussi la création plus récente de Syndicats Intercommunaux chargés de la gestion de la rivière. Mais si le rôle structurant de l'Orge est indéniable jusque dans les premières décennies du XXe siècle, il est largement obsolète aujourd'hui ; dans certaines communes, la présence de la rivière est niée jusqu'à n'être quasiment plus visible. Une étude approfondie permettrait de comprendre autour de

quels axes s'est recomposé le territoire aujourd'hui et de savoir s'il a retrouvé une cohérence au cours du XXe siècle.

On pourrait ainsi envisager deux modes opératoires : un bilan des travaux qui ont déjà été menés sur l'ensemble de la vallée de l'Orge (dont les inventaires topographiques des cantons situés plus au nord) et/ou un travail thématique autour de la rivière.

PAYSAGES D'ESSONNE – DE SEUIL EN SEUILS

Une campagne photographique a été menée cinq jours durant sur le territoire des cantons de Dourdan et de Saint-Chéron.

La démarche ne fut donc pas de saisir tous les particularismes territoriaux, mais au contraire d'essayer d'en dégager des lignes de forces paysagères, forcément partielles.

Trois axes se sont rapidement dégagés : le plateau agricole de la Beauce, l'extension pavillonnaire et la vallée contrastée de l'Orge ; trois axes montrant à chaque fois une diversité de paysages, mais aussi et surtout l'empreinte des changements à l'œuvre, liés à l'évolution sociologique et économique du territoire. De l'exploitation rurale à l'extension périurbaine, de la permanence du secteur primaire aux mobilités liées au tertiaire, il s'agissait d'appréhender un territoire vivant, contrasté, où les lisières d'un monde à l'autre bougent et se redéfinissent rapidement.

GLOSSAIRE ILLUSTRÉ

A

Aisselier : pièce de charpente en bois placée de manière oblique et destinée à renforcer un angle ; les aisseliers signalés lors du diagnostic patrimonial sont placés à l'extérieur du bâtiment et soutiennent le débord de la toiture tout en ayant une fonction décorative. Ils peuvent avoir un profil simple ou découpé.



Antécadastre : la loi de finances du 15 septembre 1807 est à l'origine du premier cadastre parcellaire français, appelé « cadastre napoléonien », qui est à la base du cadastre contemporain. Il a la particularité de représenter pour la première fois pour l'ensemble de la France l'ensemble des parcelles de propriétés et des emprises au sol des bâtiments, de manière précise et soignée. Un édifice dit « antécadastre » a donc une date de construction antérieure à l'établissement de ce document. Les plans essonniers ont été dressés de 1808 à 1834.

B

Bloc-à-terre : type morphologique qui s'applique aux bâtiments ruraux (fermes ou maisons rurales) et qui désigne la réunion du logis et des annexes agricoles sous un même toit. Il se traduit fréquemment par des bâtiments de forme basse et allongée.



C

Chaînage d'angle : dispositif de renforcement et de rigidification de la maçonnerie à l'angle de deux murs, construit en blocs appareillés (moellons ou pierres de taille). Le matériau employé est différent de celui du remplissage du reste de l'élévation : on trouve ainsi fréquemment sur le territoire étudié des murs en moellons de calcaire ou meulière renforcés par une chaîne d'angle en grès taillé.



Cour commune : ensemble de maisons mitoyennes, en rez-de-chaussée ou à un étage, distribuées autour d'un espace qui leur est commun. Ce sont des maisons plutôt petites et simples, souvent accompagnées d'annexes rurales ou d'un puits, qui pouvaient abriter des paysans manouvriers ou la domesticité d'un château.

D

Degré d'intérêt :

- les **constructions exceptionnelles** sont celles dont l'intérêt architectural est manifeste et dont les façades caractéristiques n'ont pas subi de modifications importantes. Elles peuvent être dans leur état d'origine ou avoir été restaurées, dans le respect des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

- les **constructions remarquables** sont celles dont l'intérêt architectural est reconnu ; elles peuvent autant présenter un véritable caractère architectural par leur forme, leur composition et leurs détails qu'être d'une grande simplicité. Leurs façades ont subi quelquefois des modifications qui ont fait disparaître certaines des caractéristiques originelles, elles peuvent être en mauvais état et ne pas avoir été restaurées.

- les **constructions intéressantes** présentent un intérêt marqué par une composition, une forme, une implantation et dont le caractère d'origine est encore lisible malgré des transformations de surface parfois importantes.

E

Épi de faîtage : élément ornemental, en terre cuite ou en plomb, qui marque la pointe d'une toiture (dans le cas d'un colombier par exemple) ou les extrémités de sa ligne de faîte. Certains peuvent être particulièrement travaillés.



F

Ferme : ensemble de bâtiments à vocation agricole, composé d'un logis et d'annexes très développées. Il existe de nombreuses variantes d'implantation et de morphologie. Deux formes majeures ont été distinguées dans le cadre du diagnostic patrimonial :

- la grande ferme, à cour fermée ou non, implantée dans les villages ou isolée au milieu de ses terres.
- la petite ferme, quasiment toujours au sein d'un village ou d'un hameau : elle se caractérise par des dimensions bien moindres. On la différencie néanmoins de la maison rurale par le fait que les annexes agricoles sont toujours plus développées que le logis.

I

Immeuble : bâtiment à plusieurs étages destiné à l'habitation collective en appartements.

Intérêt architectural : il provient de la volumétrie générale de l'édifice, des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre, de la composition des façades, des modénatures et détails d'ornementation.

Intérêt historique : il dépend du caractère évocateur ou symbolique d'un bâtiment, lorsque celui-ci témoigne de l'histoire locale, régionale ou nationale.

Intérêt morphologique : il naît de l'organisation du bâti, de sa représentativité par rapport à une typologie et/ou de sa relation à un environnement urbain ou paysager. Il est aussi

caractérisé par la préservation des emprises au sol par rapport à son état d'origine réel ou présumé.

Intérêt pittoresque : il provient de l'originalité, de la taille, du style ou du charme d'un édifice.

Intérêt urbain : il résulte de l'insertion de l'édifice dans le contexte bâti (alignement de façades, angle de rue, place, etc.)

L

Linteau brique-métal : élément à la fois de structure et de décor placé au-dessus des baies, composé d'une pièce de métal profilée en I, dont les rivets sont masqués par des rosettes, et d'un encadrement en briques. On trouve fréquemment cet élément sur les façades de pavillons construits dans le premier quart du XXe siècle.



M

Maison d'artisan : petit ensemble de bâtiments destinés à l'exercice d'une activité artisanale et au logement de l'artisan. L'habitation est placée en héberge par rapport à la rue ; les annexes à vocation artisanale sont placées sur le côté et au fond de la parcelle, dégagant ainsi une cour latérale.

Maison de bourg : maison alignée sur la rue, occupant toute la largeur de sa parcelle et mitoyenne des deux côtés. En conséquence, on ne trouve d'ouvertures que sur la façade avant et sur la façade arrière. Une maison de bourg ne comporte souvent qu'un seul étage. Deux variantes sont également recensées dans le cadre du diagnostic : la maison de bourg à boutique, qui comporte un espace dédié au commerce qui se matérialise à l'extérieur par une devanture, et la maison de bourg à porte charretière, souvent liée à une activité commerciale, artisanale ou maraîchère.



Maison de notable : maison individuelle, la plupart du temps en milieu de parcelle et dont l'entrée se fait après avoir traversé un jardin. Elle est de grande taille (un étage carré et cinq travées) et dispose la plupart du temps de communs, soit maison de gardien, soit annexes diverses. Son décor est toujours soigné voire raffiné et reflète les modes du moment : néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste... Elle est entourée d'un jardin de grande taille auquel on accède par un portail soigné, plutôt monumental. En général la maison de notable se donne à voir et/ou jouit d'une vue panoramique.

Maison rurale : bâtiment de taille modeste, n'occupant pas la totalité de la parcelle sur la rue et comportant des annexes agricoles. Contrairement à la petite ferme, ces annexes sont toujours moins importantes que l'habitation. La morphologie et l'implantation des maisons rurales sont très variables.

Marquise : auvent vitré placé au-dessus d'une porte d'entrée et traité de manière ornementale.

Modénature : ensemble des éléments saillants (structurel et/ou ornementaux) relevés sur une façade (corniche, bandeaux, moulures, en pierre, en plâtre ou en briques)



Monographie de l'Instituteur : document rédigé à la fin du XIXe siècle pour chaque commune de France par l'instituteur alors en exercice, dans le cadre de la préparation des Expositions universelles de 1899 et de 1900. Ces monographies, commandées par le Ministère de l'Instruction publique et construites suivant un plan absolument semblable d'une synthèse à l'autre, comportent des données géographiques, démographiques, historiques et sociales ; un chapitre est toujours spécifiquement consacré à l'instruction et aux bâtiments d'école, souvent illustrés d'un plan et d'un relevé de façade. Selon les communes, le texte peut être accompagné de photographies d'édifices ou de paysages. Ces documents sont conservés aux Archives départementales.

P

Patrimoine ordinaire : essentiel du bâti qui forme le paysage des villes et des bourgs, forgeant ainsi l'identité d'un territoire. Il comprend l'habitat privé, mais aussi le « petit patrimoine ». Contrairement au monument historique, spectaculaire, ponctuel et bien identifié, le patrimoine ordinaire relève du quotidien : à ce titre, et malgré son omniprésence, il n'est pas d'emblée reconnu comme patrimoine et est soumis à de nombreuses transformations.

Pavillon : maison particulière, de petite taille, en rez-de-chaussée, parfois augmenté d'un étage de comble, dont l'accès se fait par le jardin.

Pédiluve : mare aux bords maçonnés possédant un accès en pente douce servant à faire boire les bêtes et à leur rafraîchir les sabots. Il est fréquemment situé aux alentours d'une ferme ou sur une place de village ou de hameau.

Pigeonnier/colombier : termes désignant tous deux des abris pour les pigeons. Mais tandis que le colombier est en forme de tour indépendante, le pigeonnier surmonte un autre bâtiment. Le colombier était sous l'Ancien Régime la marque d'un pouvoir seigneurial.

R

Rocailage : procédé décoratif consistant à appliquer un mortier de chaux ou de plâtre, souvent coloré, dans lequel sont mêlés des éclats de meulière ou de silex sur des moellons de meulière.

**T**

Tuiles de rive : tuiles de finition de la toiture, appliquée sur les bordures du toit.

V

Villa : maison particulière d'au moins un étage carré, parfois augmenté d'un étage de combles. L'accès se fait toujours par le jardin, qui s'ouvre vers l'extérieur par des clôtures soignées.

